Observation n°441

Déposée le 14 Octobre 2020 à 16:21
Par Vinet Jérôme
10 les epinee de l abatis
17380 Tonnay boutonne

Observation:
Je dit non aux parcs éoliens cela dénature nos paysages je refuse de les voir de chez moi aller voir ailleurs pour vos implantation des éolienne ou est le respect de la biodiversite pour la nature trop de parcs déjà en place

Observation n°442

Déposée le 14 Octobre 2020 à 16:42
Par Poinot Rivière Annie
5 RUE DES ROSIERS
17330 BERNAY-SAINT-MARTIN

Observation:
Déléguée à la transition énergétique sur les Vals de Saintonge, je viens ici soutenir la démarche des élus de Puy du Lac, règle qui est la mienne. Accompagner les élus sans prêcher pour ma paroisse. Je milite pour la production d'énergie renouvelable mais dans la transparence et la concertation, laissant libre place ensuite au vote démocratique, celui du conseil municipal. Je ne porte pas de jugement sur le fond car les notions d'impacts s'inscrivent de façon très diversifiés dans les esprits.
Nous savons qu'il est illusoire de recueillir l'assentiment de toute une population mais elle doit être informée avec justesse; Or ici, le débat est tronqué par les arguments des opposants souvent fallacieux (j'ai assisté à une réunion d'information sur place...), mais les élus savent lire entre les lignes et se faire leur propre jugement. D'autre part, le manque de concertation semble vraiment pointé du doigt ce qui est regrettable.

Observation n°443

Déposée le 14 Octobre 2020 à 16:55
Par Granger François
9, La Vacherie
17380 Puy du lac

Observation:
Monsieur le Commissaire enquêteur,

Étant concerné principalement par le projet sud, je ne vais pas m'étendre sur le projet nord. Mais il est clair que la commune de Puy du lac et celles environnantes ont absorbé leur quota d'éoliennes, il est facile de s'en rendre compte des lieux à la ronde, comment ne pas les voir où que l'on tourne le regard ?!... Et je peux sentir un certain mépris des habitants, de leur cadre de vie, et du peu de patrimoine que ces communes recèlent, dans le fait de continuer à vouloir implanter des éoliennes alors qu'il y a déjà et que d'autres solutions existent, et qu'il y a d'autres sites à exploiter loin des habitations.

Sans compter le désastre écologique collatéral, par exemple les centaines de tonnes de béton dans le sol cultivable, coulées pour l'éternité, tout comme les blockhaus indestructibles sur nos littoraux. Quand on aura fini de plastifier et de bétonner le monde, qu'en restera-t-il ? Cette année, pour la première fois, je n'entends plus les grenouilles de l'étang d'à côté, les oiseaux se font rares, et les grillons ne chantent plus. Je ne suis pas d'un naturel romantique et suis pour la technologie, et la technique en général, mais là, je suis TRES inquiet !!! Le silence que l'on recherche à la campagne en devient très étrange parfois, comme le calme avant la tempête... Le sujet des nuisances est presque sans fin, je m'arrête là, vous êtes censés les connaitres mieux que moi.

On prétend vouloir faire revivre les communes de nos campagnes, mais il semble que celles situées sur le parcours du vent fassent ne fassent pas partie du projet, inutile de mentir sur ce point ! Ceux qui quittent la ville pour revenir en campagne n'espèrent pas qu'elle s'industrialise, sinon autant rester en ville... Le cadre de vie qu'on vient chercher hors des villes est progressivement rogné et gâché !
La suite dans mon autre mail sur le projet sud...

Avec respect

Observation n°444

Déposée le 14 Octobre 2020 à 16:57
Par COMET Christine
13 La Jarrie
17380 Puy-du-Lac

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je reviens à nouveau vers vous pour attirer votre attention sur une espèce mammifère qui n'a que trop peu été prise en considération dans les dossiers d'études soumis à enquête publique et pour lesquels vous allez être amenés à donner un avis consultatif à Monsieur le Préfet.

A l'heure où le principe de précaution devient un leitmotiv – et la crise sanitaire que nous traversons actuellement en est un parfait exemple (cf. les règles sanitaires à respecter pendant vos permanences) -, il est incompréhensible que ce précepte ne soit pas strictement suivi.

Selon les instances européennes, et en toutes circonstances, le principe de précaution doit être retenu lorsque l'évaluation des risques ne permet pas de déterminer ces derniers avec suffisamment de certitude.

Ainsi, il n'est produit à l'appui de sa demande par le promoteur aucune étude tendant à certifier que son projet n'aura aucune conséquence négative à moyen ou long terme sur l'Homme, espèce mammifère vivant dans les hameaux qui composent son habitat rural. Ceci démontre, si besoin est encore de le faire, du mépris avec lequel nous avons été considérés.

Le syndrome éolien à lui seul est une réalité incontestée ; les impacts des infrasons font encore l'objet d'études. Or, il ressort de l'étude des dossiers que, précisément sur les infrasons, l'étude n'est pas objective, au sens où elle n'est pas complète (cf. Note de Olivier Taton). De plus, faute d'être tous sortis des grandes écoles administratives, les dossiers présentés sont inintelligibles par la plupart des habitants concernés par l'enjeu du projet, qui obèrera leur avenir pour les quarante prochaines années au moins. La principale chose qui a été comprise, c'est que vous détenez le pouvoir de déterminer à quelle sauce ils vont être mangés.

En foi de quoi,
Considérant le Code de la Santé Publique qui dispose que

> Article R1334-31"*Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité."*

> Article R1334-31 "*La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements*."

Et le Code Civil qui dispose que

> "*Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. Le propre de la responsabilité civile est de rétablir aussi exactement que possible l'équilibre détruit par le dommage et de replacer la victime dans la situation où elle se serait trouvée si l'acte dommageable n'avait pas eu lieu*" Arrêt rendu par la cour de cassation le 28 octobre 1954.

Vous rappelant que la charge de la preuve incombe au demandeur,

Je vous remercie, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de bien vouloir donner un avis des plus défavorables à la demande soumise à votre étude.

Vous remerciant de votre attention,
Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de ma considération.

Christine COMET
13 La Jarrie
17380 Puy-du-Lac

Observation n°445

Déposée le 14 Octobre 2020 à 17:02
Par Pissier Jessica
9, La Vacherie
17380 Puy du lac

Observation:
M. le Commissaire enquêteur,

Je vous ai fait parvenir un mail concernant le projet "sud". Ce projet me concerne aussi, même si l'implantation géographique dans la zone nord laisse quelque mètres supplémentaires de distance entre ces éoliennes et la maison que je vais occuper prochainement.

Des simulations nous ont été proposées par l'association qui milite pour préserver notre environnement. Je suis attristée de voir ces paysages "naturels" dévastés par la main et l'intelligence de l'homme. Je crois que la planète en a assez vu. Et depuis longtemps, en fait. Lorsque de véritables solutions/alternatives à la transition énergétique seront proposées, alors comptez sur nous, nous y réfléchirons avec bon coeur!

Encore une fois, au-delà de mes intérêts et souhaits propres, je songe aussi à la terre que nous laissons aux enfants que nous mettons au monde, à la postérité. Je n'ai moi-même pas d'enfant, consciemment. Et je m'inquiète donc pour les enfants qu'ont mis au monde ceux qui, par ailleurs, s'engagent pour porter le plus loin possible des projets de destruction programmée de la planète. Sans cohérence, donc. Et sans conscience. Ne serait-ce que vis-à-vis de leurs propres enfants. Je me demande parfois comment il est possible de vivre si...dissocié. Au point d'en devenir égocentré, même devant l'avenir de ceux que l'on a fait naître dans ce monde.

Certains font le choix de venir vivre à la campagne pour goûter le calme et se connecter un petit peu -si cela est encore possible- à la nature. Certains enfants y ont donc accès, avec plus ou moins de qualité, selon les coins de France concernés. Merci de respecter le peu qui reste, pour eux. Pour la vie qui s'accroche, sur place.

Beaucoup de mots, beaucoup de lecture pour vous, j'imagine. Alors qu'un déclic suffirait, en amont des mots, et au-delà de la conscience...

Je compte sur vous, ne serait-ce que pour étudier avec sincérité nos témoignages, et faire preuve d'empathie. Pour vous-même, pour vos proches, pour nous, pour la nature qui nous enveloppe encore.

Bien cordialement,
Jessica PISSIER

Observation n°446

Déposée le 14 Octobre 2020 à 17:14
Par Lambert Annie

17380 Tonnay Boutonne

Observation:
NON au PARC des EOLIENNES NORD

1 document joint.

EOLIENNES ? LEUR PLACE DANS LA POLITIQUE DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Les trois piliers de la Transition Ecologique sont :L'Alimentation- l'Energie- La réflexion collective.(Monique Robin. Réalisatrice Ecrivaine)

Nous voila avec cette enquête sur deux d'entr'eux.

Il y a donc pour moi nécessité de réfléchir sur les bilans carbones comparés entre nos 3 principaux modèles de production énergétique : nucléaire-thermique et éolien

Par Kevan Saab ***Extrait du journal en ligne "Contrepoints"***

Éoliennes : quel est leur vrai bilan carbone ?

Vous avez sûrement déjà entendu parler des études environnementales d'analyse du cycle de vie (ACV), appelées plus communément Life Cycle Assessments (LCA) par les experts. Comme leur nom l'indique, ces études consistent ni plus ni moins à quantifier l'ensemble des impacts environnementaux d'un objet ou d'un processus, de sa conception jusqu'à sa fin de vie, généralement en matière de quantité de matériaux brutes ou d'énergie utilisés ou encore de gaz à effet de serre (GAS) émis.

Ainsi, en se basant sur les travaux du Professeur Crawford de l'Université de Melbourne, fervent défenseur de la transition énergétique – je tiens à le préciser – nous avons aujourd'hui une assez bonne compréhension des matériaux et des émissions de gaz à effet de serre inhérents au cycle de vie d'une éolienne[1] :

Component	Item	Wind turbine 1 (850 kW)		Wind turbine 2 (3.0 MW)	
		Weight	Materials	Weight	Materials
Foundation	Reinforced concrete	495 t	480 t concrete 15 t steel	1176 t	1140 t concrete 36 t steel
Tower	Painted steel	70 t	69.07 t steel 0.93 t paint	160 t	158.76 t steel 1.24 t paint
Nacelle	Bedplate/frame	3.35 t	3.35 t steel	13 t	13 t steel
	Cover	2.41 t	2.41 t steel	9.33 t	9.33 t steel
	Generator	1.84 t	1.47 t steel 0.37 t copper	7.14 t	5.71 t steel 1.43 t copper
	Main shaft	4.21 t	4.21 t steel		
	Brake system	0.26 t	0.26 t steel	1.02 t	1.02 t steel
	Hydraulics	0.26 t	0.26 t steel		
	Gearbox	6.2 t	6.08 t steel 0.062 t copper 0.062 t aluminium	24.06 t	23.58 t steel 0.241 t copper 0.241 t aluminium
	Cables	0.42 t	0.18 t aluminium 0.24 t copper	1.63 t	0.69 t aluminium 0.94 t copper
	Revolving system	1 t	1 t steel	3.87 t	3.87 t steel
	Crane	0.26 t	0.26 t steel	1.02 t	1.02 t steel
	Transformer/sensors	1.79 t	0.894 t steel 0.357 t copper 0.357 t aluminium 0.18 t plastic	6.93 t	3.47 t steel 1.38 t copper 1.38 t aluminium 0.7 t plastic
Rotor	Hub	4.8 t	4.8 t steel	19.2 t	19.2 t steel
	Blades	5.02 t	3.01 t fibre glass 2.01 t epoxy	20.07 t	12.04 t fibre glass 8.03 t epoxy
	Bolts	0.18 t	0.18 t steel	0.73 t	0.73 t steel

Figure 1 : Matériaux nécessaires à la construction d'une éolienne de 850 kW et 3000 kW.

Comme on peut le voir ci-dessus et contrairement à l'idée reçue, la construction d'une éolienne nécessite des travaux de génie civil important ainsi que des *quantités de matériaux non-négligeables, rien de surprenant quand on connaît les dimensions gigantesques de certaines d'entre elles.*

Évidemment, la conception et l'érection de ces engins s'accompagnent d'émissions de gaz à effet de serre. Émissions que Crawford évalue à 1 763 tonnes de CO2eq pour une éolienne de 850 kW et 5 530 tonnes de CO2eq pour une éolienne de 3 000 kW (voir ligne 1 et 2 du tableau 7 de son papier[2]).

Que les éoliennes émettent du CO2 durant leur construction et leur fin de vie, voilà un constat évident et somme toute banal. À vrai dire, toutes les formes de production d'énergie ont des rejets de gaz à effet de serre associés. Ce qui importe ici, c'est de savoir comment performent les éoliennes en matière de ratio gaz à effet de serre émis par kWh fourni.

Heureusement, grâce aux diverses expériences en matière d'énergies renouvelables en Europe, nous avons aujourd'hui une bonne idée de la production énergétique que l'on peut attendre d'une éolienne. Regardons donc de plus près les résultats de l'expérience allemande, pour la simple et bonne raison que nos voisins teutons ont massivement investi dans l'éolien ces dernières années, de sorte que l'Allemagne est aujourd'hui parsemée d'éoliennes. Ainsi, d'après les chiffres publiés par nos voisins allemands, l'éolienne allemande moyenne a un facteur de charge de 16,9%. Concrètement cela veut dire que l'éolienne allemande produit en moyenne seulement 16,9% de la puissance électrique pour laquelle elle a été conçue. Pire, une étude anglaise confirme ce que l'on craignait : l'usure du temps fait chuter ce ratio de plus de moitié en 15 ans ! D'après le professeur Gordon Hughes, auteur de l'étude, le facteur de charge moyen passe de 24%, durant les 12 premiers mois, à 11% quinze ans plus tard pour 3 000 éoliennes terrestres analysées.

En France, pays où les éoliennes sont bien moins nombreuses et plus jeunes que chez nos voisins, le facteur de charge calculé s'établit en ce moment à seulement 22% pour le parc éolien (voir Bilan Électrique 2013 du RTE). Malheureusement, bien que déjà bas, ce facteur est appelé à diminuer au fur et à mesure que le pays investira dans l'éolien car les emplacements les plus propices aux éoliennes sont déjà largement exploités.

Pour simplifier les calculs à suivre, supposons un facteur de capacité de 20% tout au long de la vie de l'éolienne et une durée de vie de 20 ans. Par clémence, passons outre les questions d'usure de l'équipement et d'emplacement peu venteux. Ainsi, nous pouvons maintenant dresser le tableau suivant afin de calculer le bilan carbone d'une éolienne :

	Éolienne de 850 kW	Éolienne de 3 000 kW
Émissions de gaz à effet de serre le long du cyle de vie	1 763 t CO2eq	5 530 t CO2eq
Facteur de charge	20%	20%
Durée de vie	20 ans	20 ans
Production électrique le long du cycle de vie	29,78 x 10^6 kWh	105,12 x 10^6 kWh
Émissions de gaz à effet de serre par kWh produit	59,19 gr CO2eq / kWh	52,61 gr CO2eq / kWh

Maintenant que nous avons le bilan carbone de nos éoliennes, il s'agit de l'interpréter. Que veulent dire 52 ou 59 grammes de CO2eq par kWh ? À titre de comparaison, combien émet un kWh d'une centrale thermique, nucléaire ou encore hydroélectrique ? Voilà des questions auxquelles la littérature scientifique a plusieurs fois tenté de répondre.

Pour ce qui est du nucléaire, on se référera à l'excellent papier de V. Nian et al. de la National University of Singapore[3], qui résume les résultats d'une cinquantaine d'études d'analyse du cycle de vie pour l'énergie nucléaire.

La plupart des publications tendent à prouver que l'impact réel du nucléaire en matière d'émissions de gaz à effet de serre est compris entre 20 et 50 gCO2eq/kWh.

Figure 3 : Résumé d'études ACV de centrales nucléaires à travers le monde tiré du tableau A1 de la publication citée précédemment (à noter que 1 tCO2eq/GWh = 1 gr CO2eq / kWh).

Passons à l'énergie hydro-électrique maintenant. On se basera ici sur le papier de Lerche Radaal et al. qui regroupe les résultats de 39 études sur les émissions de gaz à effet de serre liées aux barrages hydroélectriques[4].

Figure 4 : Graphique tiré du papier cité précédemment regroupant 39 études sur les émissions de GAS des barrages hydroélectriques. À gauche on retrouve les résultats pour les ouvrages ayant un réservoir et dont l'impact sur les zones inondées en matière de GAS à été évalué dans l'étude, au milieu les ouvrages avec réservoir mais dont l'impact n'a pas été quantifié dans l'ACV, et enfin, à droite les ouvrages sans retenue d'eau.

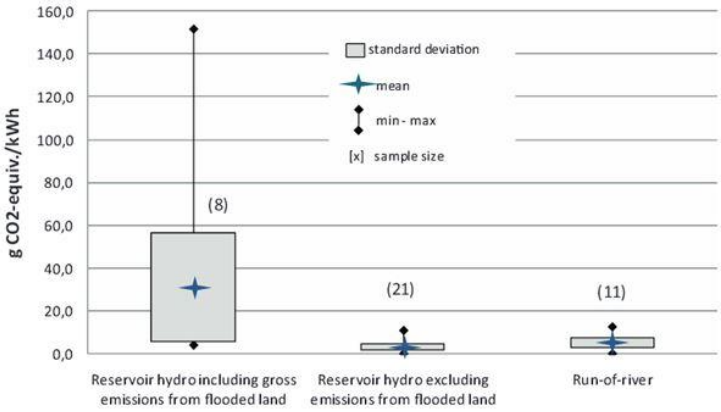

Comme on peut le voir ci-dessus, bien que les résultats varient là aussi énormément d'une étude à l'autre, la majorité des scientifiques ayant travaillé sur le sujet s'accorde pour dire qu'un ouvrage hydroélectrique – ce même en prenant en compte les émissions de GAS liées au possible terres inondées – a un impact d'environ 35 gCO2eq par kWh produit tout au long de sa vie.

Au tour des centrales thermiques maintenant. Débutons avec le charbon et le très bon papier de Whitaker et al. sur la question[5]. Dans cette publication, Whitaker et ses collègues passent en revue et tentent d'harmoniser la dizaine d'études ACV traitant de la production d'électricité au charbon.

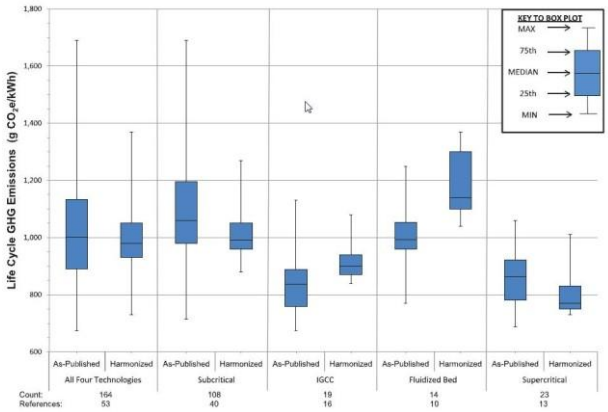

Figure 5 : Émissions de GAS le long du cycle de vie d'une centrale au gaz naturel suivant le type de centrale en question.

Comme précédemment, l'impact estimé en matière de GAS diverge suivant la méthodologie ou le type de technologie de combustion utilisée. Néanmoins, comme l'indique clairement le graphique ci-dessus, la majorité de la communauté scientifique s'accorde sur des émissions tournant plus ou moins autour de 1 000 g CO2eq par kWh produit.

Pour ce qui est du gaz naturel, on se servira des travaux du même Whitaker sur la question :

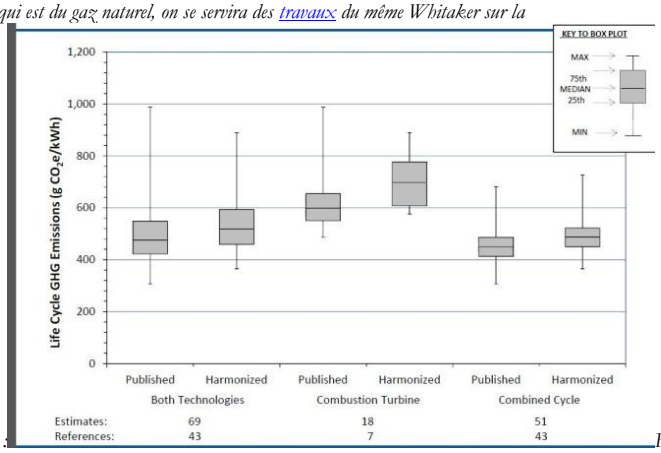

Figure 6 : émissions de GAS le long du cycle de vie d'une centrale au gaz naturel suivant le type de centrale en question.

Là encore, les résultats varient en fonction des études, mais la majorité de la communauté scientifique trouve des valeurs comprises entre 400 et 800 g CO2eq par kWh produit en fonction du type de centrale étudié.

Conclusion

Comme le lecteur perspicace l'aura déjà probablement remarqué, les énergies fossiles carbonées – gaz naturel et charbon – ont des émissions de GAS très largement supérieures aux autres sources d'électricité qui composent le parc de production français.

Mais que ceux qui se soucient du réchauffement climatique se rassurent, le charbon et le gaz naturel ne représentent que 9,5% de la production électrique française, le restant étant principalement assuré par nos centrales nucléaires et hydro-électriques, peu émettrices de GAS comme on l'a vu précédemment. Bref, la production d'électricité française n'émet en réalité quasiment rien en matière de gaz à effet de serre.

Supposons donc, l'espace d'un instant, que la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre soit l'objectif principal guidant notre politique énergétique.

gaz à effet de serre que les barrages et les centrales nucléaires le long de leur cycle de vie

Première observation : les éoliennes ne sont en aucun cas nettement moins émettrices de (les panneaux solaires aussi d'ailleurs, même si le sujet n'a pas été abordé ici). Pire, en utilisant des facteurs de charge réels, mesurés sur le terrain, et non les statistiques douteuses fournies par les fabricants d'éoliennes eux-mêmes, on obtient **des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre supérieurs aux centrales nucléaires ou hydroélectriques**.

***Deuxième observation** : malgré leur rentabilité pathétique, on pourrait cependant s'accrocher à l'idée de développer l'éolien en France pour des raisons écologiques si seulement l'énergie éolienne pouvait nous débarrasser de nos centrales au charbon et au gaz. Seulement voilà, c'est tout le contraire !*

Rappelons que l'existence même de centrales au gaz et au charbon en France ne s'explique que pour des raisons de lissage de la production électrique. Concrètement, nos centrales nucléaires étant incapables de suivre les variations pendulaires de la consommation d'énergie des ménages, EDF utilise l'énergie fossile et hydroélectrique afin de répondre au pic d'utilisation (le matin et le soir pour faire simple).

Or, l'énergie éolienne est par nature complètement imprédictible et donc complètement inutilisable quand il s'agit de fournir un appoint au réseau à un moment bien précis. En fait, partout où l'éolien ou le solaire a pris une place importante dans le mix électrique, on a assisté à une dépendance accrue aux énergies fossiles de manière à contrebalancer la fourniture d'énergie complètement imprévisible de ces sources d'énergie.

Vouloir augmenter la part de l'éolien, ou du solaire d'ailleurs, dans le mix énergétique, c'est vouloir augmenter la part du charbon et du gaz naturel et donc in fine les émissions de gaz à effet de serre, qu'on le veuille ou non.

Par Kevan Saab **Extrait du journal en ligne "Contrepoints"**

Si je rajoute à ce bilan, le désastreux futur que nous réservent les centrales nucléaires, et le désastre environnemental des extractions de métaux rares nécessaires aux panneaux photovoltaïques, je réponds à cette enquête :

NON A CE PARC EOLIEN SUPPLEMENTAIRE

l'ENERGIE **la moins chère** est celle que l'on **ne dépense pas.**

Isolons nos maisons anciennes ! Bâtissons des maisons "basse consommation " Employons la géothermie du SOL

A Lambert Tonnay Boutonne

Observation n°447

Déposée le 14 Octobre 2020 à 17:18
Par Marechal Quentin
2 place Jacques Patissou
44000 Nantes

Observation:
Bonjour,
Je souhaite apporter mon soutien complet aux deux projets éoliens.

Les dernières informations sur le changement climatique sont alarmantes. Après plusieurs mois de travail les 150 citoyens de la Convention Citoyenne pour le Climat confrontés aux données et informations scientifiques les plus récentes arrivent à ce constat :
« Ce que nous avons vécu est une véritable prise de conscience de l'urgence climatique : la Terre peut vivre sans nous, mais nous ne pouvons pas vivre sans elle. (…) Il apparaît inévitable de revoir nos modes de vie, nos manières de consommer, de produire et travailler, de nous déplacer, de nous loger et de nous nourrir afin de réduire de 40 % les émissions de GES d'ici 2030. »
Je suis dans la trentaine, ma génération et les suivantes vont connaitre des changements dramatiques liés aux changements climatiques et à la perte de biodiversité et il est plus que temps de rechercher des solutions.

La réponse à la problématique du changement climatique ne peut évidemment pas être constituée uniquement d'une modification de la production. Des associations, comme l'association Négawatt, ont fait un travail prospectif pour essayer d'imaginer la voie d'un avenir énergétique souhaitable et soutenable en s'appuyant sur 3 piliers : sobriété , efficacité et énergie renouvelable. L'éolien fait partie des solutions retenues avec : « En 205O, le parc terrestre est multiplié par 3,1 par rapport à 2015, pour atteindre un total d'environ 18 000 éoliennes, loin derrière les 29 000 éoliennes déjà implantées en Allemagne fin 2015. ».

Ce choix de retenir l'éolien parmi les solutions n'est pas anodin. L'éolien présente de nombreux avantages que l'Ademe souligne dans ses travaux:
« En tant qu'énergie renouvelable, ses bénéfices sont nombreux. L'énergie éolienne permet de :
- limiter les émissions de gaz à effet de serre
- sécuriser la production d'électricité en contribuant, avec les autres énergies renouvelables, à la diversification du mix de production d'électricité
- diminuer notre dépendance énergétique et stabiliser les prix »

Le but n'est évidemment pas de développer l'éolien n'importe comment. Les projets se doivent d'être de très bonne qualité pour montrer la voie vers une société plus respectueuse de son environnement. Là-dessus, les deux projets éoliens sur Puy-du-Lac sont exemplaires, et les dossiers détaillés montrent l'attention particulières qui a été apportée pour que ces projets produisent une énergie renouvelable tout en s'intégrant dans leur milieu et en étant respectueux de la biodiversité.

Quentin Maréchal

Observation n°448

Déposée le 14 Octobre 2020 à 18:02
Par Deschamps Natacha

Observation:
je donne un avis défavorables à ces deux projets de parcs éoliens inadaptés à Puy-du-Lac
Nous avons besoin de chauves souris pour préserver la biodiversité et éviter la prolifération des moustiques

Observation n°449

Déposée le 14 Octobre 2020 à 18:09
Par Salaün Yann
Logis de Champfleury
17430 Bords

Observation:
Je m'oppose fermement au projet de parc éolien "Puy du Lac Nord", en raison des conséquences catastrophiques qu'aurait un tel projet, notamment sur la biodiversité locale, suivant en cela l'avis déposé sur ce même registre par la LPO.

Cordialement,

Yann Salaün

Observation n°450

Déposée le 14 Octobre 2020 à 18:14
Par solleau françoise

Observation:
JE SUIS CONTRE les parcs éoliens de Puy du Lac, je connais parfaitement cette région ayant de la famille à Puy du Lac et à Tonnay-Boutonne (région déjà polluée par des éoliennes) :
Pollutions visuelles, bruyantes et interférance sur les voies hertziennes,
Dévaluation des biens immobiliers, beaucoup d'habitants se sont endettés pour leur résidence principale pour avoir une bonne qualité de vie et vont voir la valeur de leur bien dévaluer, leur qualité de vie se dégrader et subir de nouveaux inconvénients , stress, trouble du sommeil...
Contrée appréciée des touristes pour son patrimoine riche et varié, son authenticité, sa qualité de vie, sa campagne, son calme, sa faune sauvage, sa flore etc... Ils ne reviendront pas vous avoir une vue panoramique sur des parcs éoliens
Eoliennes incompatibles avec le passage de nombreuses espèces d'oiseaux qui peuvent se reposer dans les marais du coin (zone protégée d'ailleurs)
Monsieur le Commissaire enquêteur, je vous demande donc de donner un AVIS DEFAVORABLE à l'implantation de ce projet de parcs éoliens sur la commune de Puy du Lac
Monsieur le Préfet , je vous demande donc d'ENTERRER DEFINITIVEMENT, ce projet de parcs éoliens sur la commune de Puy-Du-Lac
JE SUIS CONTRE L'IMPLANTATION D'EOLIENNES sur la commune de PUY-DU-LAC

Observation n°451

Déposée le 14 Octobre 2020 à 18:17
Par Touron Philippe

Observation:
Je donne un avis défavorable à ces deux projets de parcs éoliens inadaptés à Puy-du-Lac

Observation n°452

Déposée le 14 Octobre 2020 à 18:24
Par Anonyme

Observation:
avis défavorable pour l'ensemble du projet.

Observation n°453

Déposée le 14 Octobre 2020 à 18:37
Par PITARD veronique
le logis du fresne
17380 puy du lac

Observation:
J'émets un avis défavorable au projet PUY DU LAC NORD. Veuillez prendre en compte le document ci joint.

1 document joint.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dès le début de l'étude d'impact, dès les premières phrases, il n'est pas très difficile de deviner que ces documents sont orientés pour, d'une part, convaincre du bien-fondé de ce projet à grand coup de vérités, de contrevérités, de photomontages minimisant l'impact visuel du projet et, d'autre part, pour décourager le lecteur : 2 volumes d'environ 1650 pages et près de 13 kg chacun. De quoi en avoir lourd sur l'estomac !! Cependant, dotée d'un grand appétit, j'ai poursuivi la lecture de cette étude scientifique, en diagonale, ce qui est déjà pas mal puisque bon nombre d'entre nous ne l'ont pas lue du tout !!! Il faut dire qu'il faut être sacrément disponible pour s'enfiler 3300 pages d'études d'impact, avec prise de notes bien sûr, vérification des données et recherches approfondies sur la véracité des écrits, pour ensuite rédiger une synthèse argumentant un avis favorable ou non sur les projets. Puisque peu peuvent le faire, les remarques que vous trouverez sur le registre sont faites avec le cœur, avec les connaissances ou les ignorances de chacun. Je vais donc faire de même car, pour tout vous dire, je me suis endormie sur l'étude d'impact !!!!

Juste pour cela, je donne un avis défavorable au projet Puy-du-Lac Sud et au projet Puy-du-Lac Nord… C'est quand même insensé de faire une enquête publique en proposant des documents même pas vulgarisés en partant du principe que tout le monde a fait Polytechnique !

Malgré tout, j'ai pu extirper certaines informations. Cela m'a permis de d'argumenter un avis. Je me suis d'abord souciée de savoir à quoi servait une étude d'impact. Et voici ce que dit le dossier :

- L'étude non technique Parc Sud faite par la Société Ater Environnement « Sécurisé juridiquement afin de limiter les recours possibles. Pour cela nous nous appuyons sur notre retour d'expérience ainsi que sur la jurisprudence, (source site internet d'Ater Environnement)

Ça promet !!

- **VOLUME 4.2 : ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE *Chapitre A - Présentation générale - p. 7 «*** L'étude d'impact sur l'environnement et la santé des populations est un instrument essentiel pour la protection de la nature et de l'environnement. Elle consiste en une analyse scientifique et technique **des effets positifs et négatifs** d'un projet sur l'environnement. Cet instrument doit servir à la protection de l'environnement, à l'information des services de l'Etat et du public, et au Maître d'ouvrage en vue de l'amélioration de son projet »

Le cadre est mis

Ci-dessous mes observations :

L'implantation : J'habite au Logis du Fresnes depuis 14 ans. Je suis venue m'installer à Puy-du-Lac avec ma famille pour la tranquillité et pour élever mes chevaux dans un environnement calme. J'ai créé une pension de chevaux familiale qui accueille des cavaliers propriétaires randonneurs et un gîte que les voyageurs apprécient pour son environnement paisible en pleine nature. Nous restaurons le logis, dit Le Fresnes, qui se situe à moins d'1 km du château de la Grève, manoir du 15e siècle et restauré au 19e. Le logis domine les marais de la Boutonne. Les premières traces écrites de la propriété datent de 1350, lorsqu'il était habité par l'écuyer Gérard de Maumont. Depuis, le Logis s'est transformé au fil des années mais il reste cependant quelques vestiges d'époque, comme les deux longères et le sous-terrain. Le site existe depuis le Moyen Âge et un château fort s'y élevait. D'ailleurs dans les années 1960, selon les anciens propriétaires, un pont-levis existait encore, ainsi qu'une chapelle (visible sur

les plans napoléonien). Mieux encore, je l'ai appris dans le dossier d'études que « les Fresnes » aurait des vestiges gallo-romains (source la DRAC).

C'est donc un lieu plein d'histoire que nous rénovons.

Contexte de la mise en place du projet : un projet imposé sans concertation

C'est avec désarroi, qu'en 2017, je reçois dans ma boite au lettre un prospectus m'informant qu'un parc de 11 éoliennes était prévu sur la commune. Je me souviens m'être rendue à la réunion publique organisée par Solvéo et la municipalité, et je me souviens très bien de la tension déjà présente entre un maire déterminé à faire passer son projet et des administrés pas contents du tout. Cette réunion n'avait rien de serein comme vous pouvez le dire dans l'étude d'impact… Ça frôlait le pugilat ! L'ancien maire vociféra « si vous n'êtes pas contents, j'en ai rien à foutre, je passerai en force ».

Le projet de parc éolien fut réduit à 8 éoliennes, ce qui n'a pas réduit le niveau de tension sur la commune. Une majorité des habitants de Puy-du-Lac ne voulait et ne veut pas de ces projets, une minorité tenant le pouvoir voulait les faire passer en force.

Je vais donc être « impactée » par les éoliennes E4 et E3 Parc Sud de Puy-du-Lac et directement par la E6 du parc nord. Elles se situeront respectivement à environ 900m et 1000m de chez moi.

Effet de saturation et d'écrasement, pollution visuelle

Dans la note de présentation non technique du parc Echeveria, P11, il est noté « **La zone urbanisée la plus proche est située sur le territoire communal de Puy-du-Lac, à 585 m de l'éolienne E1, au lieu-dit de la Vacherie. » Les abords du site d'étude se situent dans un contexte très agricole et présentent donc une majorité de parcelles cultivées**. L'étude prend en compte le territoire à 500m des aérogénérateurs. L'étude omet de préciser que Puy Chenin le haut est aussi une zone urbanisée, située à 605 m de E2 soit 20m de plus que E1 et la vacherie. Le lieu-dit Serre se situe à 620m de E3, soit seulement 35m de plus que l'exemple de la Vacherie. E1 E2 E3 et E4 sont entourées respectivement de 8 zones « urbanisées » se situant entre 585m et 870m. Sur le plan, la distance entre le village de la Grollière et E4 est oubliée (pourtant la Grollière se situe à un peu moins de 870m de E4). Sur le plan, certaines maisons nouvellement construites n'apparaissent pas.

P12. Il est noté à propos des villages de la Jarrie et de Saint-Coutant : **Le cœur de ces bourgs ne sera que modérément impacté par le projet, les éoliennes feront irruption au-dessus des toits, tandis que les habitations en périphérie verront les éoliennes dans leur entièreté.** Irruption est le bon terme et les habitations périphériques verront dans leur entièreté E4 et E3, respectivement à 705m et environ 900m. Sachant que de l'autre côté surgira le parc Nord. Un effet d'écrasement certain pour ces habitants et une sensation de paysage dénaturé pour mes cavaliers randonneurs et mes clients voyageurs qui vont se promener aux alentours du logis.

Force est de constater que ceux deux projets vont franchement gâcher le paysage de beaucoup de monde. Un effet de saturation et d'écrasement peut déclencher du stress, de l'angoisse, et par conséquent une dégradation de la santé.

Pour ma part, je verrai E4 et E3 juste en face du coucher de soleil, devant ma maison, et E6 du Parc nord. Sachant que si je tourne la tête à l'ouest, je vois très bien le parc éolien d'Archingeay, 4 éoliennes derrière chez moi, le parc éolien des Nouillers, 5 éoliennes, plus au nord celui de Puyrolland, 7 éoliennes, et au nord-ouest le parc de Saint-Crépin, 6 éoliennes. En tout 21 éoliennes. Et je vais bientôt voir d'autres lumières rouges des 6 éoliennes de Torxé, donc au total 27 éoliennes dans mon champ de vision juste en allant derrière chez moi. Il en manquait devant !!!! On ne peut plus nier l'effet de saturation, le malaise qui se crée lorsqu'on parle d'éolienne. Trop c'est trop ! Vous n'êtes pas sans savoir que les 19 communes aux alentours ont voté contre, la CARO (Rochefort) a voté contre, les chasseurs, via Yves Puyjalon, ont voté contre, et une majorité des communes du Val de Saintonge s'est

prononcée contre. Devant un tel soulèvement de voix défavorables aux deux projets Puylaquois, ce serait une décision antidémocratique de donner un avis favorable.

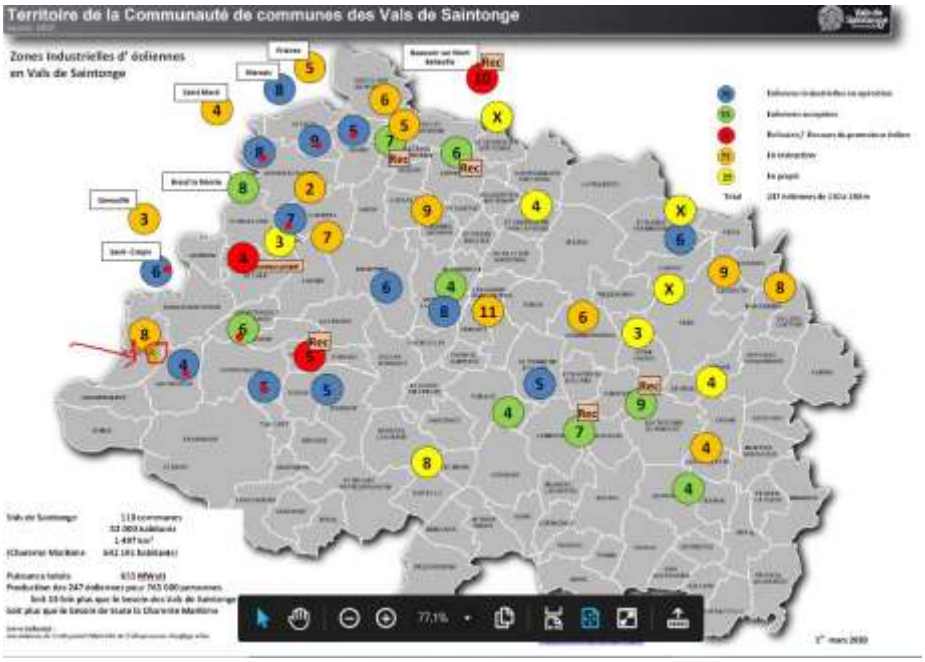

Il est noté page P13 de la présentation non technique : **Le paysage autour de Puy-du-Lac est celui d'une fausse simplicité, d'une fausse banalité,** pour garder ce paysage ni simple ni banal, je m'oppose au projet parc sud et Parc Nord.

Impact sur la Santé

Puy-du-Lac est constitué de 21 hameaux, 12 ne seront pas impactés par ce parc Sud à moins de construire un autre parc de 4 éoliennes au Nord… Ce qui est le cas ! Ainsi les 21 hameaux seront respectivement entre 585 et 900 m des éoliennes. C'est un projet industriel au cœur d'un village rural. Un parc éolien si proche des habitations me fait craindre des nuisances (bruit, infrasons, effet stroboscopique…) pouvant porter atteinte à la santé de ma famille, des habitants de puy du Lac et à celle de mes animaux. Mais aussi nuire à la santé des animaux d'élevage de Puy Chenin et du Gaec La Vacherie. Certains pays imposent une distance de 1000 m. Des cas de troubles sont constater chez les personnes habitant proche des parcs éoliens : acouphène, maux de tête maux de ventre.

L'intérêt d'un parc éolien pour la production électrique et l'écologie.

P17 Toujours dans l'étude non technique : un tableau récapitule la puissance et la productivité du parc. 12 MW au total, durée de fonctionnement moyen 2590h, ce qui fait 3.54 mois par an de fonctionnement. C'est peu, mais il n'y a pas du vent tout le temps. Les mesures de compensation pour protéger les chauves-souris et les oiseaux obligent à arrêter les pales. Tout ça fait qu'elles ne vont pas beaucoup tourner. Alors, quand elles ne tournent pas, les cocottes, on fait quoi puisqu'on ne peut pas encore stocker cette électricité ? Bref, c'est le problème des énergies intermittentes. Énergies renouvelables certes, mais qui nécessitent une énergie constante comme celle produite par le charbon, le gaz ou le nucléaire, qui fabriquent de l'électricité quand monsieur Dupond veut regarder sa télé et qu'il n'y a pas de vent…. Sinon il attend !!

Une démonstration de Mr Jean-Marc Jancovici, ingénieur consultant en énergie climat, lors d'une audition au Sénat en mars 2013.

https://www.youtube.com/watch?v=1aCHN6dytVY

Les deux parcs éoliens sur la commune n'ont aucun intérêt, ni en terme énergétique, ni en terme d'environnement, ni en terme d'intérêts financiers pour les habitants puisque seulement certains verront leur revenu s'élever. La commune va avoir une manne d'argent mais rien à développer.

Donc L'éolien c'est bien… !!!

En effet, commençons par la tentative de convaincre sur les bienfaits de l'éolien. ***Il est noté :***
Chapitre A - Présentation générale - p. 19

« La majorité des Français ne souhaiterait pas vivre près d'une installation à risques. Parmi les diverses installations évoquées, ***le parc éolien est la seule installation à proximité de laquelle la majorité des Français (52 %) accepterait de vivre****. » Chiffre de l'IRSN de 2016*

Chiffre de l'IRSN de 2020 : A la même question « accepteriez-vous d'habiter à côté d'un parc éolien …. 59 % répondent non ! Il y a bien une raison à cette augmentation de mécontents

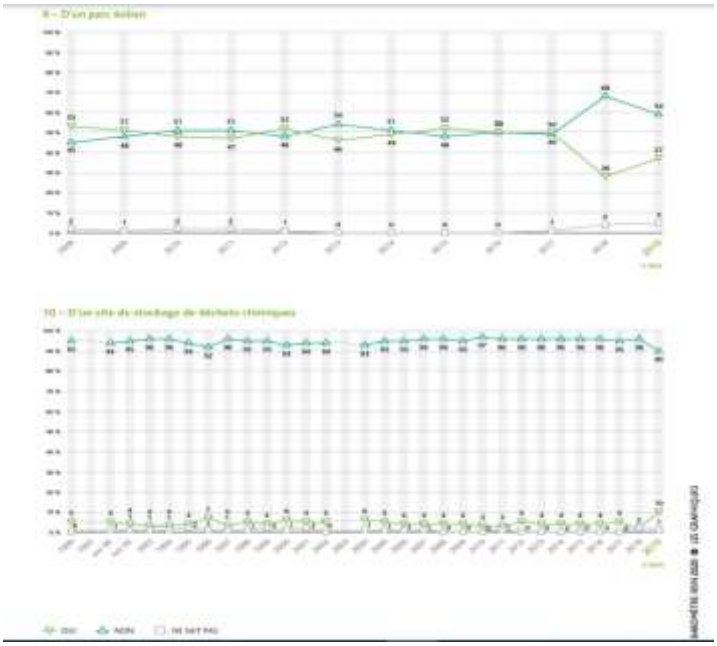

Impact sur la biodiversité

Chapitre A - Présentation générale - p. 23 *Dans le cas du projet éolien puylaquois, la zone de type F correspond aux zones tampons autour des sites Natura 2000, des ZNIEFF, des vallées et des zones de sensibilité autour des territoires emblématiques. Une analyse fine sera donc menée sur ces différentes thématiques afin d'évaluer les enjeux et les impacts du parc.*

Une aberration : il n'y a pas d'analyse fine à faire sur une zone aussi sensible. Implicitement, cela voudrait dire que peu importe le lieu, la sensibilité écologique de la région, l'analyse fine conduit toujours à la réalisation du projet. En effet, l'étude fine rapporte qu'il y a sur la commune bon nombre d'espèces d'oiseaux. L'étude fine dit bien que les éoliennes du parc Sud auront un impact sur la mortalité des oiseaux, mais puisque ce sont des oiseaux communs (busards, hirondelles communes, oies sauvages de passage, cigognes qui nichent, y en a plein !!!) l'étude fine conclut que ce n'est pas bien grave. Rien n'est jamais grave quand on parle de l'impact des avancées technologiques de l'espèce humaine sur la nature.

Article le monde mai 2019

« Jusqu'à un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction, dont une grande partie dans les décennies à venir, selon un rapport alarmant sur la biodiversité publié lundi par un groupe d'experts internationaux.
La nature souffre comme jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité, selon cette étude de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques), qui joue un rôle de vigie scientifique équivalent à celui du Giec pour le climat.

Une espèce sur huit pourrait disparaître à moyen terme si l'humanité ne réagit pas rapidement. Il s'agit de la plus violente crise biologique depuis l'avènement de l'homme moderne, unique responsable de ce phénomène dont il paie, lui aussi, les conséquences. »

Il serait peut-être grand temps de ne plus minimiser les impacts!

Que dire en lisant l'étude fine, qu'elle dénombre 17 espèces différentes de chauves-souris, notamment dans le bois Brandet : les chauves-souris sont préservées grâce à l'article L.411-1 du Code de l'Environnement et au nouvel **arrêté de préservation du 23 avril 2007**.

Ce nouvel arrêté (paru au Journal officiel du 10 mai) protège les **33 espèces de chauves-souris**. Il introduit **la préservation des milieux de vie** en interdisant " ***la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux*** ".

Et c'est là que l'étude fine est maline car, en effet, le parc éolien puylaquois Sud ne détruit pas, n'altère pas et ne dégrade pas le site de reproduction et d'aire de repos qu'est le bois Brandet. Non, le parc Sud l'entoure ! Cependant, il est bien noté en synthèse que les éoliennes sont loin du bois Brandet (une trentaine de mètres tout au plus) et, de ce fait, elles n'impacteront que très peu la population des chiroptères. Soit !

L'étude est basée sur des données émanant de chiffres relevés sur les gigantesques parcs éoliens américains Celui de Buffalo Ridge dans le Minnesota, et le parc éolien de San Gorgonio.

Les voici…

Buffalo Ridge dans le Minnesota :

San Gorgonio

Vous constatez : pas une maison, pas un village, pas une forêt, même pas de marais. Nous sommes loin de la configuration de Puy-du-Lac. L'étude dit aussi que, notamment sur le site de Buffalo, on a constaté 4000 décès

de chiroptères pour 1500 éoliennes soit 2.66 chauves-souris par éoliennes par an. Sur ce site, vous voyez au loin des petits bois, donc les chauves-souris américaines sortent bien dans la plaine pour chasser. Mais peut-être pas les françaises !!

Les éoliennes, même loin d'un bois, tuent les chiroptères par collision ou barotraumatisme, comme c'est le cas aux État-Unis.

De ce fait, l'étude d'impact sur les chiroptères ne s'appuie pas sur des données de sites similaires et ne s'appuie pas non plus sur le mode de vie des chiroptères. En effet, certaines chauves-souris peuvent chasser jusqu'à 30km de leurs sites de repos ou de reproduction. C'est pour cela, figurez-vous, que j'ai ai plein chez moi. Que, consciente de l'utilité de ces mammifères contre la prolifération des moustiques (entre autre), je suis refuge chauves-souris, comme un bon nombre de Puylaquois. Puy-du-Lac est devenu le premier village en nombre de refuges chauve-souris de France. Nous avons organisé pour la 3e fois au Logis du Fresne la Nuit internationale de la chauve-souris. Un projet de construction d'un gîte XXL est en cours avec NE17 au Logis du Fresne, chez moi.

Ceux qui ont réalisé cette étude ont donc supposé que les individus des 17 espèces de chiroptères allaient sagement rester dans le bois Brandet, mais décidément les chauve-souris, qu'elles soient américaines ou françaises, partent chasser la nuit. Celle du bois Brandet vont se retrouver directement impactées par les éoliennes E1 E2 E3 E4 qui entourent le bois. Elles ne mourront peut-être pas de collision mais du barotraumatisme.

Le barotraumatisme, autre cause de mortalité engendrée par les éoliennes, a été mis en évidence plus tardivement. Il s'agit d'un phénomène causé par un changement rapide ou excessif de pression qui se produit à proximité des pales des éoliennes, autour du rotor ou entre la pale et le mât. Ce phénomène engendre des lésions tissulaires internes mortelles dans les structures qui contiennent de l'air. Le barotraumatisme touche donc les poumons et provoque des hémorragies pulmonaires occasionnant des ruptures des tissus alvéolaires ou encore des œdèmes(1). Ainsi la pression, engendrée par le passage d'une pale, est souvent létale pour les chauves-souris(7)

Extrait de « Impact de l'activité éolienne sur les populations de chiroptères : enjeux et solutions » (Etude bibliographique) Céline Heitz & Lise JUNG août 2016, complété mai 2017 Ecosphère.

Pour une étude d'impact sur la biodiversité basée sur des données non comparables, qui ne s'appuie pas sur des sites similaires, qui ne prend pas en compte et qui minimise la biodiversité du site de Puy-du-Lac , qui veut nous faire croire que les chauve-souris du bois Brandet vont rester sagement dans le bois, qui veut nous faire croire qu'une mesure de compensation sera mise en place *(autant vous dire qu'entre le vent intermittent et les arrêts des pales pour laisser passer les oiseaux et les chauves-souris, les aérogénérateurs vont tourner deux jours dans l'année*), pour toutes ces raisons je considère les projets parc Sud et parc Nord de Puy-du-Lac comme une aberration. Je donne un avis défavorable à ces deux projets.

L'activité économique

Il y a dix ans j'ai créé l'écurie du Pas sans fer, écurie de pension de chevaux. J'ai commencé le 5 octobre une formation « Chargé de projet en médiation par l'animal » pour proposer, dans le cadre de ma structure, des séances thérapeutiques avec pour médiateur un animal (cheval, chien) en direction des publics fragilisés : post traumatiques, porteurs de handicaps, développement personnel…

Plm 1 - Que vont voir mes clients à l'entrée du village (route des Loges) soit disant pour rejoindre un site calme et proche de la nature : 4 générateurs industriels. Ils pourront arriver par Saint-Coutant, même vue. Ils pourront arriver par Bords, idem : 4 générateurs autour du bois Brandet. Si proches de la route et des habitations qu'il est certain que la sensation d'écrasement envahira ce public déjà fragilisé.

Plm 2 - Les bruits à 800 m de mon habitation, avec des vents dominants venant du sud-ouest, il est clair que les aérogénérateurs vont générer du bruit. Compenser par du double vitrage est intéressant, mais une grande partie de mon activité est en extérieur. Il est évident que je ne peux

concevoir une séance avec mes animaux et un public fragile avec un bruit de fond quasi constant à moins de bloquer les pales lors de mes séances.

Plm 3 - Pour les séances, je dois avoir des chevaux disponibles, calmes et vivant dans un environnement serein. Je suis très inquiète par l'impact qu'auront les infrasons sur mes animaux. Il est clair que je ne peux développer mon activité si mes animaux rencontrent des problèmes de santé dus aux infrasons ou à toute autre gène causée par les parcs éoliens.

Aucune étude n'a réellement été faite par des organismes indépendants. Juste quelques études vétérinaires et une thèse d'un étudiant portugais constatant mortalité et malformations sur des poulains nés aux abords d'un parc éolien.

Mais en France, les témoignages alarmants d'éleveurs ayant leur exploitation proche d'éoliennes sont de plus en plus nombreux.

https://www.youtube.com/watch?v=swu_gz97lSI

Il est à noter que sur la commune, une autre activité, le Centre équestre du Quart d'Écu, sera directement impactée par E1 et E2. C'est une pension d'équidés accueillant de nombreux chevaux et cavaliers propriétaires adeptes de la randonné. Ce centre pourrait se voir obligé d'arrêter son activité si les propriétaires constatent des problèmes de santé sur les chevaux.

Il est à noter aussi que plusieurs élevages bovins se trouvent à proximité du parc Sud (Puy Chenin, la Vacherie, bovins viandes et laitiers). Ces éleveurs risquent de voir leur production baisser et même de constater un taux de mortalité plus élevé.

Il est à noté aussi que les cavaliers propriétaires indépendants sont nombreux sur la commune et leurs équidés seront directement exposés.

Un parc éolien positionné entre élevage bovin (Puy Chenin), élevage laitier (la Vacherie), centre équestre (Quart d'Écu) et pension d'équidés (le Logis du Fresnes) met en péril l'activité économique du territoire.

Nous, cavaliers, sommes soucieux du bien-être de nos animaux et des personnes que nous accueillons dans nos établissements. Si des événements de ce genre venaient à arriver (maladies soudaines, mortalité, malformations…) il est certain que la solidarité des amoureux des chevaux sera au rendez-vous pour agir.

Par principe de précaution, et pour protéger mes animaux et mes futurs bénéficiaires, je donne un avis défavorable aux projets des deux parcs éoliens.

« L'étude d'impact sur l'environnement et la santé des populations est un instrument essentiel pour la protection de la nature et de l'environnement. Elle consiste en une analyse scientifique et technique **des effets positifs et négatifs** d'un projet sur l'environnement. Cet instrument doit servir à la protection de l'environnement

Cette étude démontre que l'environnement de notre commune n'est pas protégé, cette étude ne donne pas de côté positifs au projet, cette étude est très vague sur l'impact sur la santé des personnes et des animaux. Parce que ce projet n'est pas cohérent, parce que les éoliennes sont une fausse bonne idée de transition énergétique, parce que les éoliennes trop nombreuses sur notre territoire provoquent un effet de saturation, je donne un avis plus que défavorable a l'implantation des deux projets Parc Nord et Parc Sud sur la commune de Puy-du-Lac.

Observation n°454

Déposée le 14 Octobre 2020 à 18:46
Par TEXEREAU florence
4 la grollière
17380 puy du lac

Observation:
Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je voudrais par la présente vous signifier mon désaccord profond aux projets éoliens Nord et SUD envisagés sur la commune de Puy du Lac.

En 1998, nous avons fait le choix de venir habiter à la campagne avec nos deux enfants alors âgés de 6 et 8 ans.
En prenant cette décision, nous avons privilégié une qualité de vie que la ville ne pouvait nous offrir : qualité de l'air, tranquillité, proximité de la nature et des activités qui lui sont associées, absence de pollutions (sonore et visuelle), rythme de vie reposant, maintien d'un habitant traditionnel avec la rénovation de notre maison...
Malheureusement, depuis plusieurs années, de nombreux parcs éoliens sont venus se greffer sur les paysages campagnards qui nous entourent. Cette pollution visuelle devient insupportable !
A Puy du Lac, la vision des éoliennes des Projets SUD et NORD s'imposera à tous les habitants de la commune et des communes environnantes et viendra s'ajouter à celle des parcs d'Archingeay, Péré, Essouvert, Mazeray, Bernay et combien d'autres dans les années à venir ?
La transition écologique doit commencer par une réduction importante de notre consommation électrique. Il ne s'agit pas de produire plus d'électricité (d'ailleurs la France en produit plus qu'elle n'en consomme) mais de maitriser notre consommation.
L'électricité éolienne, quant à elle, cumule de nombreux inconvénients à commencer par une production faible et irrégulière. Des nuisances sonores et des interférences avec les ondes sont également à déplorer.
L'implantation des Projets SUD et NORD à proximité des habitations et des zones naturelles protégées fait peser de sérieuses inquiétudes sur la protection de la biodiversité. Puy-du-Lac, est classée « première commune de France avec 16 conventions refuges chauves-souris ». De nombreuses autres espèces d'oiseaux trouvent sur le territoire communal des abris naturels et de la nourriture. Quelle sera la cohabitation entre oiseaux et pales d'éoliennes ?
Je connais de nombreuses autres familles qui ont également fait le choix de vivre à la campagne. C'est malheureusement sans compter sur la dévalorisation de leur bien immobilier au moment de la revente de celui-ci. Qui voudra acheter une maison construite si près d'une ou plusieurs éoliennes ? Un aérogénérateur de 150 mètres de haut situé à 500/600 mètres d'une habitation ne passe pas inaperçu ! Et pourtant, notre campagne n'en manque pas. Il suffit de se rendre à Saint Jean d'Angély par la route pour se rendre compte combien de ces « moulins à vents » ont poussé aux alentours.
Si la population puylaquoise avait été clairement informée des enjeux encourus, le projet initié par l'ancienne municipalité n'aurait vraisemblablement pas vu le jour. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la dernière élection municipale a vu l'émergence d'une nouvelle équipe qui s'était clairement positionnée contre les deux parcs éoliens envisagés.
Maintenir ces deux projets serait un véritable déni pour la démocratie locale.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon courrier et vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Florence TEXEREAU

Observation n°455

Déposée le 14 Octobre 2020 à 18:50
Par Bernardeau Carole

Observation:
J'émets un AVIS totalement DEFAVORABLE au projet d'implantation d'un parc éolien nord sur la commune de Puy du Lac pour des raisons purement écologiques. Non, les éoliennes ne constituent pas nécessairement un moyen efficace vers une transition énergétique écologique contrairement à ce que toute personne soucieuse de l'environnement pourrait et voudrait espérer. Nous savons aujourd'hui qu'elles constituent une véritable source de nuisances sonores et visuelles (surtout implantées à proximité des habitations ce qui est le cas dans ce projet), qu'elles émettent des infrasons, dégagent des fumées toxiques, éléments qui ont des répercussions néfastes sur la santé des populations humaines et animales locales, ainsi que sur le maintien à moyen terme de la biodiversité. Nous savons également que leur coût de construction, leur fonctionnement et que les matériaux employés à leur fabrication (importés de Chine) ne permettent pas d'affirmer qu'elles contribuent à la décarbonation de notre pays. A l'inverse elles contribuent à l'augmentation des gaz à effet de serre. Pour toutes ces raisons je m'oppose à ce projet.

Observation n°456

Déposée le 14 Octobre 2020 à 18:52
Par Renard Frédéric

Observation:
Bonjour,
Monsieur le Préfet, Monsieur le Commissaire-enquêteur, ainsi que tous les concernés par ce dossier.
Je pense légitime de demander une attention particulière à cette procédure, en effet, rien ne semble être respecté !
Outre les décisions prises hâtivement, il apparait que beaucoup de services de l'état n'aient été consultés. Quid des BDF, ABF, ANABF, Natura2000, SAFER, ADEM, etc.
Malgré les avis nombreux de nos élus, voire des communes éloignées, certaines déjà impactées, il ressort que certains soutiennent ce projet, inadmissible en l'état, ce projet n'est pas viable !!!
Je pense sincèrement que vous devriez tenir compte de tous ces griefs, honnêtement, vous seriez responsable d'une décision dramatique et difficilement réversible ! Il suffit de consulter internet pour constater qu'une telle implantation doit être réfléchie et bien entendu autorisée par toutes les autorités compétentes.
Aussi, comme le projet n'est pas clairement identifié, nord ? Sud ? 4 ou 8 éoliennes ? En tout ?
Pas 2 x 8 quand même… (Humour).
Je soutiens les opposants à cette (Ces) aberration(s), Nord, sud, les deux, et invite les adeptes à revoir leur copie.
Par ces motifs, je vous demande Monsieur le Préfet, Monsieur le Commissaire-enquêteur et à nouveau à toutes les personnes concernées par ce dossier, d'y émettre :
UN AVIS DEFAVORABLE !

Frédéric Renard.

Observation n°457

Déposée le 14 Octobre 2020 à 19:02
Par Parra stephane
3 la grolliere
17380 puy-du-lac

Observation:
Je m'oppose au projet de construction du parc éolien sud sur la commune de puy-du-lac pour les motifs suivant:

-Pollutions visuelles: 150m de haut, à moins d'un kilomètre de mon foyer. Pas besoin de faire un dessin pour savoir que personne n'aurais envie de vivre a coté d'un tel parc industriel.

-Naissances sonores: il est avéré que les éoliennes représentent une pollution sonore non négligeable, perturbant le repos et le sommeil des habitants se situant à moins de 1500 mètres des éoliennes. Me trouvant à moins d'un kilomètre du futur parc industriel éolien sud et au vu du contexte d'engagement opérationnel dans lequel je me trouve de par mon métier (sous-officier mécanicien avionique au sein de l'armé de l'air et de l'espace), mon repos est primordial pour la bonne réalisation de mes missions. Mais aussi à toutes personnes vivant prochainement à proximité d'un parc industriel éolien après une journée de dur labeur.
De plus, le repos et le sommeil sont tout aussi important pour les enfants étudiants, afin de participer aux bonnes conditions de réussites scolaire.

-nuisances infrasons: où est l'étude mentionnant les infrasons et les sons basses fréquences(ISBF)? Au delà des sons perceptibles par l'homme, les ISBF sont encore plus nocifs pour la santé. Allant du simple maux de tête aux vertiges, nausées, crise de tachycardies... (se référer aux travaux actualisés du Pr Claude RENARD dans un article publié en 2005 "Les infrasons, pollution discrète mais pernicieuse" et surtout les travaux du Dr Marjolaine VILLEY-MIGRAINE qui confirme l'aspect dangereux des ISBF d'origine éolienne dans "Eoliennes, sons et infrasons")
Il y a donc mise en danger direct

-Pollutions lumineuses: à puy-du-lac l'éclairage publique s'éteint à minuit pile. Qu'en sera t il des éoliennes de 150m de haut ?
Sans parler de l'effet stroboscopique de l'ombre des pales en rotation sur les habitations, pouvant provoquer dans certains cas des crise d'épilepsies , encore un danger non négligeable.

-Promiscuité: le parc éolien sera à moins d'un kilomètre de mon foyer ce qui va accentuer les points précédents. En France, la limite entre éolienne et habitation est de 500m ce qui est une aberration, surtout si on prend en compte les recommandations des offices de la santé qui préconise au minimum 1500m (se référer au rapport de l'Académie de Médecine de 2006).

-danger pour la faune: - les infrasons ne nous son pas perceptible directement par l'homme(voir précédemment) mais certains animaux les perçoivent directement, ce qui provoquera un déséquilibre chez la faune sauvage et domestique (plusieurs écuries se trouvant proches, sans compter les animaux domestiques chez les particuliers)
-collisions aviaires, De la même manière que les oiseaux, les chauves-souris (ou chiroptères) sont susceptibles d'être impactées par les éoliennes, avant tout par des collisions avec les pales : il s'agit alors de collisions indirectes se traduisant par des barotraumatismes mais aussi de pertes de territoire

-pollution a long terme: une éolienne de 150m pèse environ 1500tonnes et est recyclable a 95% qu'en est il des 75 tonnes restantes ?

Pour conclure, si en 2015 nous avions su qu'un tel parc industriel éolien pourrait voir le jour à moins d'un kilomètre de notre foyer , jamais nous nous serions installé à puy du lac.
Au delà du coté pollution (visuels, sonores, lumineux..) les infrasons sont un réel danger pour les organismes vivants. Pouvant être perçu jusqu'à plus de 5000m.

Je suis contre le parc d'éolienne sud de PUY-DU-LAC.

Observation n°458

Déposée le 14 Octobre 2020 à 19:04
Par Anonyme

Observation:
Natif d'une famille d'agriculteur vivant dans le secteur depuis des décennies pour moi c'est non aux éoliennes. Trop c'est trop !! Il y a assez de ces machines dans la région qui ne produisent à peine 20% de leur capacité et ne tourne jamais à plein régime. Il suffit de regarder dans l'environnement immédiat les éoliennes de St Crépin, Archingeay, Les Nouillers et bientôt Torxé. Pourquoi arrêter les centrales nucléaires qui fournissent du courant à un prix raisonnable 24h/24 alors que ce n'est pas le cas avec l'éolien. Il n'y a-t-il pas d'autres alternatives avec les barrages, les captages d'eau en montagne, les usines marémotrices, les turbines en rivières, les centrales thermiques à l'hydrogène, ect ect .....

Il faut aussi parler des nuisances sonores, visuelles, et de l'incidence sur la santé des humains et des animaux ce qui a été décrit dans beaucoup d'observations .
Et puis il y a le merveilleux spectacle son et lumière de l'association du Quart d'Ecu, que préside le Dr Noel, et qui depuis 14 ans enthousiasme les 1500 spectateurs qui chaque soir pendant plusieurs jours en août se pressent pour s'émerveiller devant cette cinéscénie ou évoluent plus de 200 figurants. Peut -on envisager d'aller implanter des éoliennes à proximité du Puy-Du-Fou??? [Ce qui d'ailleurs fait réagir Mr De Villiers qui parle d'une imposture écologique !!] Il en est de même pour Puy-Du-Lac.
Pour ces raisons, avis défavorable aux projets.
Merci Monsieur le Préfet et Monsieur le Commissaire Enquêteur de prendre en compte mes observations.

Observation n°459

Déposée le 14 Octobre 2020 à 19:05
Par Parra stephane
3 la grolliere
17380 puy-du-lac

Observation:
Je m'oppose au projet de construction du parc éolien nord sur la commune de puy-du-lac pour les mêmes motifs suivant:

-Pollutions visuelles: 150m de haut, à moins d'un kilomètre de mon foyer. Pas besoin de faire un dessin pour savoir que personne n'aurais envie de vivre a coté d'un tel parc industriel.

-Naissances sonore: il est avéré que les éoliennes représentent une pollution sonore non négligeable, perturbant le repos et le sommeil des habitants se situant à moins de 1500 mètres des éoliennes.

De plus, le repos et le sommeil sont tout aussi important pour les enfants étudiants, afin de participer aux bonnes conditions de réussites scolaire. Mais aussi à toutes personnes vivant prochainement à proximité d'un parc industriel éolien après une journée de dur labeur.

-nuisance infrason: où est l'étude mentionnant les infrasons et les sons basses fréquences(ISBF)? Au delà des sons perceptibles par l'homme, les ISBF sont encore plus nocifs pour la santé. Allant du simple maux de tête aux vertiges, nausées, crise de tachycardies... (se référer aux travaux actualisés du Pr Claude RENARD dans un article publié en 2005 "Les infrasons, pollution discrète mais pernicieuse" et surtout les travaux du Dr Marjolaine VILLEY-MIGRAINE qui confirme l'aspect dangereux des ISBF d'origine éolienne dans "Eoliennes, sons et infrasons")
Il y a donc mise en danger direct

-Pollution lumineuse: à puy-du-lac l'éclairage publique s'éteint à minuit pile. Qu'en sera t il des éoliennes de 150m de haut ?
Sans parler de l'effet stroboscopique de l'ombre des pales en rotation sur les habitations, pouvant provoquer dans certains cas des crise d'épilepsies , encore un danger non négligeable.

-Promiscuité: le parc éolien sera à moins d'un kilomètre de mon foyer ce qui va accentuer les points précédents. En France, la limite entre éolienne et habitation est de 500m ce qui est une aberration, surtout si on prend en compte les recommandations des offices de la santé qui préconise au minimum 1500m (se référer au rapport de l'Académie de Médecine de 2006).

-danger pour la faune: - les infrasons ne nous son pas perceptible directement par l'homme(voir précédemment) mais certains animaux les perçoivent directement, ce qui provoquera un déséquilibre chez la faune sauvage et domestique (plusieurs écuries se trouvant proches, sans compter les animaux domestiques chez les particuliers)

-collision aviaire, De la même manière que les oiseaux, les chauves-souris (ou chiroptères) sont susceptibles d'être impactées par les éoliennes, avant tout par des collisions avec les pales : il s'agit alors de collisions indirectes se traduisant par des barotraumatismes mais aussi de pertes de territoire

-pollution a long terme: une éolienne de 150m pèse environ 1500tonnes et est recyclable a 95% qu'en est il des 75 tonnes restantes ?

Pour conclure, si en 2015 nous avions su qu'un tel parc industriel pourrait voir le jour à moins d'un kilomètre de notre foyer , jamais nous nous serions installé à puy du lac.
Au delà du coté pollution (visuels, sonores, lumineux..) les infrasons sont un réel danger pour les organismes vivants. Pouvant être perçu jusqu'à plus de 5000m.

Je suis contre le parc d'éolienne nord de PUY-DU-LAC.

Observation n°460

Déposée le 14 Octobre 2020 à 19:09
Par BAHRI Christine

Observation:
AVIS DEFAVORABLE AU PARC EOLIEN PUY DU LAC NORD

- Les habitants n'ont pas été consultés, Puis lorsque ils ont été avertis de ce projet de parcs éoliens, ils ont été rassurés sur le fait qu'il s'agissait simplement d'une enquête de faisabilité alors que le projet était bien enclenché et les contrats avec les propriétaires des terrains déjà signés en catimini.

- Il est impensable d'avoir ces immenses éoliennes de 150 m de hauteur, si proches des habitations (600 m) qui ne vont apporter que des nuisances visuelles, sonores et des perturbations liées aux ondes magnétiques. Le cauchemar en perspective.

- L'Etat a fait enterrer les câbles électriques pour supprimer les pylônes et poteaux et il n'y aurait pas de contradiction à avoir des géants de 150 m aux abords de chaque hameau ? Non sens total !

- Les animaux sauvages en paieront le prix fort en étant repoussés de leur habitat naturel (notamment du Bois Brandé qui est un refuge important de la commune pour la biodiversité), contrairement à ce qu'affirme de façon mensongère l'étude d'impact qui est impartiale car financée par l'entreprise initiatrice du projet.
Comment peut-on justifier de telles installations alors que plusieurs zones naturelles protégées assurent la biodiversité sur notre petite commune ?

- L'opérateur confie l'exploitation du projet à deux Sarl au capital de 1 000 € chacune, ce qui induit un gros doute sur leur pérennité. Cela peut masquer un transfert futur à n'importe quel opérateur, notamment étranger, qui n'ont rien à faire de l'environnement mais dont le seul but est de faire du profit financier.

- Nous avons un PROJET LIE AU TOURISME RURAL qui sera MIS EN PERIL par la perte de l'attrait et de la quiétude de la campagne et par une atteinte irréversible des paysages transformés en zone industrielle ! Plus aucun touriste n'aura envie de venir ici dans ces conditions.

-Et qu'en est-il du spectacle son et lumière du Quart d'Ecu basé sur l'histoire de la ruralité à Puy du Lac, ridiculisé par ces éoliennes clignotantes juste à côté du spectacle qui ne sera plus possible de produire ? Même chose pour les gîtes ruraux de la commune qui vont se voir désertés.

- De plus, cette affaire prend une mauvaise allure en divisant les gens de la commune et c'est un dégât collatéral supplémentaire, et pas des moindres.

En résumé, j'espère que Monsieur Le Préfet tiendra compte de l'avis de la population, exprimée à 70% contre ce projet dans une pétition.

Observation n°461

Déposée le 14 Octobre 2020 à 19:11
Par BAHRI Philippe

Observation:
AVIS DEFAVORABLE AU PARC EOLIEN PUY DU LAC NORD

- Les habitants n'ont pas été consultés, Puis lorsque ils ont été avertis de ce projet de parcs éoliens, ils ont été rassurés sur le fait qu'il s'agissait simplement d'une enquête de faisabilité alors que le projet était bien enclenché et les contrats avec les propriétaires des terrains déjà signés en catimini.

- Il est impensable d'avoir ces immenses éoliennes de 150 m de hauteur, si proches des habitations (600 m) qui ne vont apporter que des nuisances visuelles, sonores et des perturbations liées aux ondes magnétiques. Le cauchemar en perspective.

- L'Etat a fait enterrer les câbles électriques pour supprimer les pylônes et poteaux et il n'y aurait pas de contradiction à avoir des géants de 150 m aux abords de chaque hameau ? Non sens total !

- Les animaux sauvages en paieront le prix fort en étant repoussés de leur habitat naturel (notamment du Bois Brandé qui est un refuge important de la commune pour la biodiversité), contrairement à ce qu'affirme de façon mensongère l'étude d'impact qui est impartiale car financée par l'entreprise initiatrice du projet.
Comment peut-on justifier de telles installations alors que plusieurs zones naturelles protégées assurent la biodiversité sur notre petite commune ?

- L'opérateur confie l'exploitation du projet à deux Sarl au capital de 1 000 € chacune, ce qui induit un gros doute sur leur pérennité. Cela peut masquer un transfert futur à n'importe quel opérateur, notamment étranger, qui n'ont rien à faire de l'environnement mais dont le seul but est de faire du profit financier.

- Nous avons un PROJET LIE AU TOURISME RURAL qui sera MIS EN PERIL par la perte de l'attrait et de la quiétude de la campagne et par une atteinte irréversible des paysages transformés en zone industrielle ! Plus aucun touriste n'aura envie de venir ici dans ces conditions.

-Et qu'en est-il du spectacle son et lumière du Quart d'Ecu basé sur l'histoire de la ruralité à Puy du Lac, ridiculisé par ces éoliennes clignotantes juste à côté du spectacle qui ne sera plus possible de produire ? Même chose pour les gîtes ruraux de la commune qui vont se voir désertés.

- De plus, cette affaire prend une mauvaise allure en divisant les gens de la commune et c'est un dégât collatéral supplémentaire, et pas des moindres.

En résumé, j'espère que Monsieur Le Préfet tiendra compte de l'avis de la population, exprimée à 70% contre ce projet dans une pétition.

Observation n°462

Déposée le 14 Octobre 2020 à 19:13
Par BAHRI Valentine

Observation:
AVIS DEFAVORABLE AU PARC EOLIEN PUY DU LAC NORD

- Les habitants n'ont pas été consultés, Puis lorsque ils ont été avertis de ce projet de parcs éoliens, ils ont été rassurés sur le fait qu'il s'agissait simplement d'une enquête de faisabilité alors que le projet était bien enclenché et les contrats avec les propriétaires des terrains déjà signés en catimini.

- Il est impensable d'avoir ces immenses éoliennes de 150 m de hauteur, si proches des habitations (600 m) qui ne vont apporter que des nuisances visuelles, sonores et des perturbations liées aux ondes magnétiques. Le cauchemar en perspective.

- L'Etat a fait enterrer les câbles électriques pour supprimer les pylônes et poteaux et il n'y aurait pas de contradiction à avoir des géants de 150 m aux abords de chaque hameau ? Non sens total !

- Les animaux sauvages en paieront le prix fort en étant repoussés de leur habitat naturel (notamment du Bois Brandé qui est un refuge important de la commune pour la biodiversité), contrairement à ce qu'affirme de façon mensongère l'étude d'impact qui est impartiale car financée par l'entreprise initiatrice du projet.
Comment peut-on justifier de telles installations alors que plusieurs zones naturelles protégées assurent la biodiversité sur notre petite commune ?

- L'opérateur confie l'exploitation du projet à deux Sarl au capital de 1 000 € chacune, ce qui induit un gros doute sur leur pérennité. Cela peut masquer un transfert futur à n'importe quel opérateur, notamment étranger, qui n'ont rien à faire de l'environnement mais dont le seul but est de faire du profit financier.

- Nous avons un PROJET LIE AU TOURISME RURAL qui sera MIS EN PERIL par la perte de l'attrait et de la quiétude de la campagne et par une atteinte irréversible des paysages transformés en zone industrielle ! Plus aucun touriste n'aura envie de venir ici dans ces conditions.

-Et qu'en est-il du spectacle son et lumière du Quart d'Ecu basé sur l'histoire de la ruralité à Puy du Lac, ridiculisé par ces éoliennes clignotantes juste à côté du spectacle qui ne sera plus possible de produire ? Même chose pour les gîtes ruraux de la commune qui vont se voir désertés.

- De plus, cette affaire prend une mauvaise allure en divisant les gens de la commune et c'est un dégât collatéral supplémentaire, et pas des moindres.

En résumé, j'espère que Monsieur Le Préfet tiendra compte de l'avis de la population, exprimée à 70% contre ce projet dans une pétition.

Observation n°463

Déposée le 14 Octobre 2020 à 19:22
Par Anonyme

Observation:
bonjour,
Je pense que les personnes qui veulent installer des éoliennes dans ces villages n'habitent pas en ces lieux car comment pourraient-elles accepter d'avoir une éolienne au fond de leur jardin !
Je suis tout à fait pour l'installation de nouvelles énergies, mais n'y aurait-il pas de la place en dehors des villages… Pensez aux habitants!!!

Observation n°464

Déposée le 14 Octobre 2020 à 19:27
Par DESPLANCHES Michel
DESPLANCHES
69100 Villeurbanne

Observation:
Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je vous communique mon opposition à ce projet, la production éolienne étant une très mauvaise réponse au défit climatique, car il s' agit d' une production intermittente et coûteuse qui ne peut en aucun cas permettre la diminution des émissions de GES (CO^2 et autres). Si vous n' en êtes pas convaincu, je vous invite à prendre connaissance, sur le site de l' Assemblée Nationale, de divers rapports parlementaires sur le sujet, en particulier de ceux qui ont été présidés par Monsieur le Député Julien AUBERT.
Je vous invite donc à donner un AVIS DEFAVORABLE au projet sur lequel vous statuez.
Avec mes respectueuses salutations.

M. DESPLANCHES

Observation n°465

Déposée le 14 Octobre 2020 à 20:17
Par Anonyme

Observation:
je donne un avis défavorable au parc éolien nord inadaptés en ce lieu pour les nuisances à la qualité de vie des riverains, ainsi que les impacts négatifs sur la santé (trop proche des habitations).
L'éolien peut aussi avoir une dépréciation immobilière des habitations proches.
Ce site est remarquable pour son calme, sa beauté, la richesse de sa flore et sa faune et l'implantation
d'éoliennes serait une grande erreur préjudiciable à tous.

Observation n°466

Déposée le 14 Octobre 2020 à 20:35
Par BAHRI Benjamin

Observation:
AVIS DEFAVORABLE AUX EOLIENNES PUY DU LAC NORD

- Absence de consultation de la population, Puis lorsque les habitants ont été avertis de ce projet de parcs éoliens, ils ont été rassurés sur le fait qu'il s'agissait simplement d'une enquête de faisabilité alors que le projet était bien enclenché et les contrats avec les propriétaires des terrains déjà signés en catimini.

- Il est impensable d'avoir ces immenses éoliennes de 150 m de hauteur, si proches des habitations (600 m) qui ne vont apporter que des nuisances visuelles, sonores et des perturbations liées aux ondes magnétiques. Le cauchemar en perspective.

- L'Etat a fait enterrer les câbles électriques pour supprimer les pylônes et poteaux et il n'y aurait pas de contradiction à avoir des géants de 150 m aux abords de chaque hameau ? Non sens total !

- Les animaux sauvages en paieront le prix fort en étant repoussés de leur habitat naturel (notamment du Bois Brandé qui est un refuge important de la commune pour la biodiversité), contrairement à ce qu'affirme de façon mensongère l'étude d'impact qui est impartiale car financée par l'entreprise initiatrice du projet.
Comment peut-on justifier de telles installations alors que plusieurs zones naturelles protégées assurent la biodiversité sur notre petite commune ?

- L'opérateur confie l'exploitation du projet à deux Sarl au capital de 1 000 € chacune, ce qui induit un gros doute sur leur pérennité. Cela peut masquer un transfert futur à n'importe quel opérateur, notamment étranger, qui n'ont rien à faire de l'environnement mais dont le seul but est de faire du profit financier.

- Nous avons un PROJET LIE AU TOURISME RURAL qui sera MIS EN PERIL par la perte de l'attrait et de la quiétude de la campagne et par une atteinte irréversible des paysages transformés en zone industrielle ! Plus aucun touriste n'aura envie de venir ici dans ces conditions.

-Et qu'en est-il du spectacle son et lumière du Quart d'Ecu basé sur l'histoire de la ruralité à Puy du Lac, ridiculisé par ces éoliennes clignotantes juste à côté du spectacle qui ne sera plus possible de produire ? Même chose pour les gîtes ruraux de la commune qui vont se voir désertés.

- De plus, cette affaire prend une mauvaise allure en divisant les gens de la commune et c'est un dégât collatéral supplémentaire, et pas des moindres.

En résumé, j'espère que Monsieur Le Préfet tiendra compte de l'avis de la population, exprimée à 70% contre ce projet dans une pétition.

Observation n°467 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 09:04
Par CHARPENTEAU Cindy

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mme Charpenteau Cindy

1 rue de l'église

17430 saint coutant le grand

Le 06 octobre 2020, à saint coutant le grand

Monsieur le commissaire enquêteur, je vous demande d'émettre un avis défavorable au projet éolien Puy Laquois Nord,

Monsieur le préfet je vous demande d'enterrer ce projet pour les raisons suivantes :

- ***Les éoliennes sont néfastes pour nos types d'oiseaux dont les cigognes et également pour nos chauve-souris ou Puy-du Lacs et ses alentours y constituent une réserve.***
- ***Bruits incessants.***
- ***Chute jusqu'à 30% sur la valeur immobilière et vente difficile.***
- ***La campagne est mon choix de vie, je n'ai pas choisi de vivre dans un site industriel.***
- ***Cette énergie soit disante verte doit être rachetée 2 fois plus chère par le fournisseur d'énergie qui se traduira par une flambée des factures électriques pour tous.***
- ***Pollution à vie des sols.***

Veuillez agréer monsieur mes salutations distinguées

Mme Charpenteau Cindy

Observation n°468 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 09:07
Par ROULLAIN Philippe

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mr Roullain Philippe

1 rue de l'église

17430 saint coutant le grand

Le 06 Octobre 2020, à Saint Coutant Le Grand

Monsieur le commissaire enquêteur, je vous demande d'émettre un avis défavorable au projet du parc éolien Puy Laquois Nord,

Monsieur le préfet je vous demande d'enterrer ce projet pour les raisons suivantes :

- *La campagne est un choix de vie, je n'ai pas choisi de vivre dans un site industriel*
- *Pollution à vie des sols*
- *Bruits incessants*
- *Cette énergie n est rien écologique quand on sait de quoi elle est fabriquée et du problème de démantèlement qui s'en suit*
- *Chute jusqu'à 30% sur la valeur immobilière et vente difficile.*

Veuillez agréer monsieur mes salutations distinguées

MR ROULLAIN PHILIPPE

Observation n°469 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 09:08
Par GIBEAU Malika

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mr Gibeau Patrick
6 rue du Vallon
17430 St Coutant le Grand

le 3 octobre 2020

Monsieur le commissaire enquêteur, je vous demande d'emettre un avis defavorable au projet du parc éolien Puy Lacquans (Nord)
Monsieur le prefet je vous demande d'enterer ce projet pour les raisons suivantes :

- la campagne est un choix de vie, je n'ai pas choisi de vivre dans un site industriel
- les bruits incessants.
- des effets nefastes sur les animaux déjà contatés sur d'autres parcs éoliens
- les eoliennes sont nefastes pour nos type d'oiseaux dont les cigognes et egalement pour nos chauves souris ou Puy du lac et ses alentours y constituent une reserve

Respectons nos campagnes et nos terres!

Veuillez agreer monsieur mes salutations distinguées

Observation n°470 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 09:08
Par FAUX Olivier

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Beurlay le 28 septembre 2020

Mr FAUX Olivier
34 route de Bordo
17250 Beurlay

Monsieur le Commissaire enquêteur,
Je vous demande d'émettre un avis défavorable au projet éolien PUYLAQUOIS NORD.
Monsieur le Préfet je vous demande d'enterrer ce projet pour la raison suivante :
L'energie éolienne étant rachetée deux fois plus chère par notre fournisseur d'energie nos factures ne cessent de s'envoler. Qu'il lui du mal à accepter que des producteurs privés étrangers profitent de cette aubaine.
Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur mes salutations distinguées.

Faux

Observation n°471 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 09:09
Par COQUET Johan

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

M. COQUET Johan
Résidence Louis de Broglie
Appt B216
Avenue Robert Schuman
35 170 Bruz

Le 4 octobre 2020,

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous demande d'émettre un avis défavorable au projet du parc éolien Puy Laquois Nord.

Monsieur le préfet, je vous demande d'enterrer ce projet pour les raisons suivantes :

Le bruit incessant devient insupportable à la longue et provoque des problèmes de sommeil.

D'autre part, cette énergie n'a rien d'écologique quand on sait de quoi elle est fabriquée et du problème de démantèlement qui s'en suivra obligatoirement un jour ou l'autre.

Mes sincères salutations.

Johan Coquet

Observation n°472 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 09:09
Par AUDUBERTEAU Cindy

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

AUDUBERTEAU Cindy
26 rue du vallon
17430 SAINT COUTANT LE GRAND

05/10/2020

A l'attention de Mr Bordron

Monsieur le commissaire enquêteur, je vous demande d'émettre un avis défavorable au projet du parc éolien puy laquais Nord

Monsieur le préfet je vous demande d'enterrer ce projet pour les raisons suivantes :

- trop d'éoliennes autour de nous
- je suis sensible aux infrasons et je crains pour ma santé
- je ne conçois pas qu'un projet privé puisse impacter autant de personnes qui n'obtiennent que les inconvénients et aucun avantages
- 4 éoliennes de 150m au cœur d'une faune, d'une flore, d'un patrimoine, n'est pas envisageable,
- effets néfastes sur les animaux déjà constatés sur d'autres parcs éoliens
- effet visuel dévastateur
- bruits incessants
- chute jusqu'à 30% sur la valeur immobilière et vente difficile
- pollution à vie des sols
- cette énergie n'a rien d'écologique de part sa fabrication et démantèlement
- cette énergie soit disant verte doit être rachetée deux fois plus chère par le fournisseur d'énergie qui se traduira par une flambée des factures électriques pour tous
- la campagne est un choix de vie, je ne souhaite pas vivre sur un site industriel
- les éoliennes sont néfastes pour nos types d'oiseaux comme les cigognes et pour nos chauves souris où Puy du Lac et ses alentours y constituent une réserve.

Veuillez agréer Monsieur, mes salutations distinguées

Observation n°473 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 09:10
Par RONDINEAU Patrice

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Monsieur Randineau - Patrice
RSD 2e Val Soli
11 Rue de la Grenadie
ST Sébastien Sèvre

Propriétaire d'une Maison
à St Cantant le Grand -

Monsieur le Commissaire Enquêteur je vous demande d'émettre un avis défavorable au Projet du Parc éolien Puy Laquais Nord
Monsieur le Préfet. je vous demande d'enterrer ce Projet. pour les raisons suivantes.

- Je suis sensible aux impressions et je crains pour ma santé
- Je ne consens pas un Projet Privé puisse impacter autant les gens qui n'ont rien demandé et qui n'obtiennent que les inconvénients et aucun avantage -
- Bruit incessants
- Cette énergie n'a rien d'écologique quand on sait de quoi elle est fabriquée et du Problème de démantèlement qui s'en suit -
- La campagne est un choix de vie, je n'ai pas choisi de vivre dans un site industriel.

Veuillez agréer Monsieur

M. Randineau
Patrice

Observation n°474

Déposée le 14 Octobre 2020 à 21:10
Par COLLARD Alexandra

Observation:
Monsieur le Commissaire, veuillez prendre connaissance du courrier de Nature Environnement 17 : observations quant aux chiroptères

1 document joint.

NATURE ENVIRONNEMENT 17
2 avenue Saint-Pierre
17700 Surgères

Tél. 05 46 41 39 04

n.environnement17@wanadoo.fr
www.nature-environnement17.org

Monsieur Jean-Pierre BORDRON
Commissaire-Enquêteur
La Jarrie
17380 Puy-du-Lac

Surgères, le 14 octobre 2020

Objet : Déposition à l'enquête publique concernant le projet d'implantation d'un parc éolien à Puy-du-Lac (17380)

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Par la présente, Nature Environnement 17 souhaite apporter sa contribution à l'enquête publique concernant le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Puy-du-Lac (17380) dénommé « Projet éolien Puy Laquois » scindé en 2 tranches « Parc éolien Puy Laquois Nord » et « Parc éolien Puy Laquois Sud » pour un total de 8 éoliennes.

Nos observations portent sur la prise en compte du patrimoine naturel et des enjeux afférant dans l'étude d'impact. Malheureusement, cette dernière ne présente pas la complétude et la qualité attendues dans ce genre de dossier.

En effet, comme le reprend la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) dans son avis du 21/04/2020, *« L'état initial de l'environnement ne présente pas, comme il le devrait, un inventaire des zones humides selon les deux critères pédologique et floristique »* ou encore *« L'analyse des effets cumulés est restée trop superficielle dans un contexte qui nécessitait une approche fine. De ce fait, la MRAe estime globalement que le dossier qui lui est présenté ne décline pas une séquence complète d'évitement, de réduction et à défaut de compensation des impacts, qui fonde l'évaluation environnementale, tant dans le choix du site d'implantation, que dans la prise en compte du milieu naturel (corridors et déplacements) et du milieu humain (bruit et paysage) ».*

- **Consultation des données naturalistes existantes insuffisante**

On relève p.12 du volet concernant les milieux naturels que seuls les sites internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine et de l'INPN ont été consultés pour obtenir des informations sur les zonages du patrimoine naturel local.
Nous insistons sur le fait que cette simple recherche internet est notoirement insuffisante. En effet, comme le préconise la SFEPM (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères) dans ses documents de cadrage élaborés en 2016, la prise de contact avec les associations locales de protection de la nature et animateurs des sites Natura 2000, est primordiale. Ces associations (la LPO France et Nature Environnement 17 pour la Charente-Maritime), possèdent ainsi une très solide connaissance du territoire, fruit de plus de plusieurs dizaines d'années d'expertise naturaliste nourrie par un réseau de plusieurs

centaines de bénévoles actifs. Nos associations sont en effet détentrices à ce jour de près de 4 000 000 de données naturalistes pour le seul département de la Charente-Maritime et assurent l'animation de la plupart des sites Natura 2000 mais aussi la plupart des suivis naturalistes menés sur le département, que ce soit sur l'avifaune, les chiroptères, mais aussi sur de nombreux autres groupes taxonomiques.

La carte ci-dessous illustre l'ensemble des données de chiroptères issues de la base de données Faune Charente-Maritime (www.faune-charente-maritime.org), administrée par la LPO et à laquelle collabore Nature-Environnement 17. On note ainsi, **simplement concernant l'exemple des chiroptères, que nos associations détiennent près de 7 500 données dans le périmètre des 20 km autour du projet.**

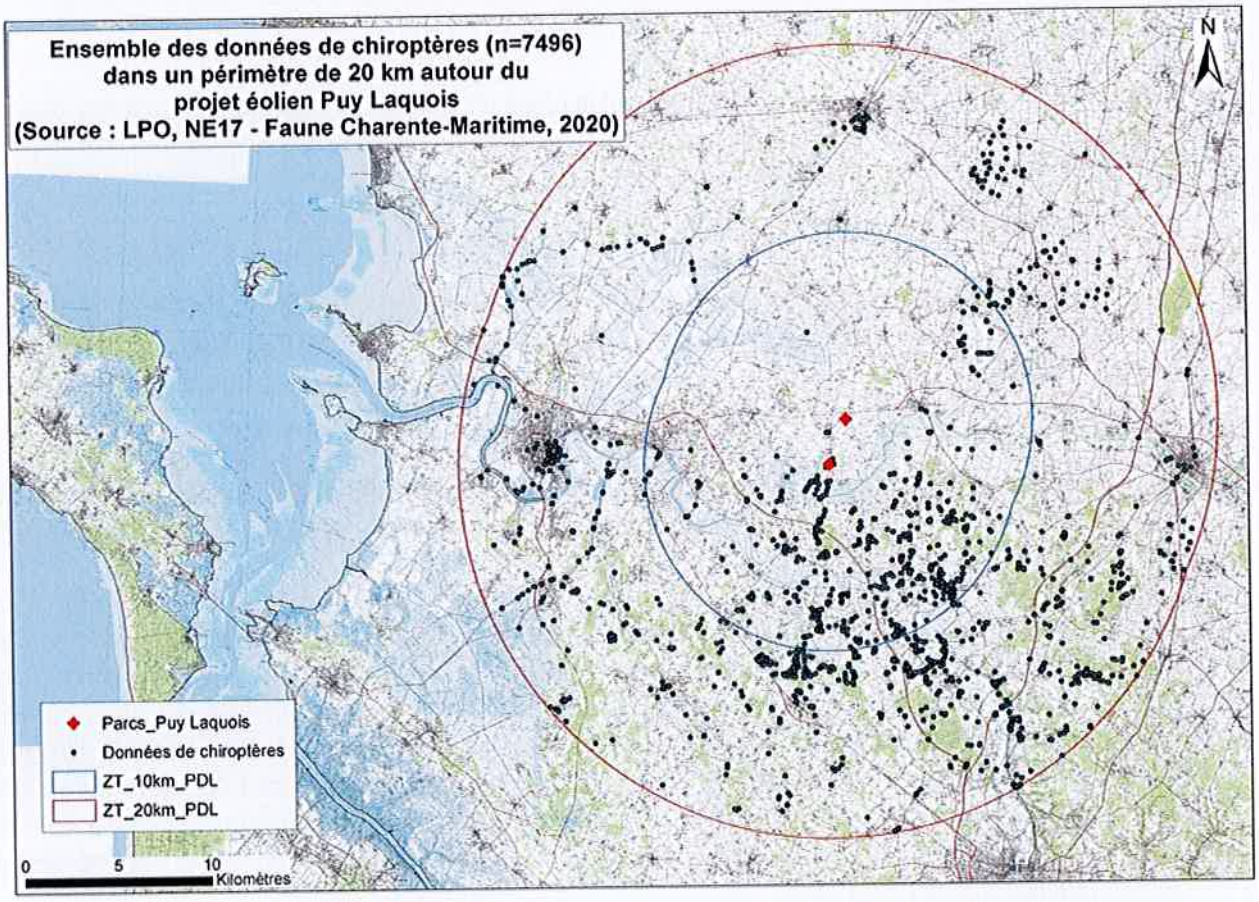

Il est tout à fait regrettable que nos structures n'aient été à aucun moment consultées par le développeur ou son bureau d'étude, pour ce dernier, malheureusement coutumier du fait…

Ainsi, très consciemment**, la prise en compte du patrimoine naturel local, est dès le début de l'étude, sous-évaluée.**

NATURE ENVIRONNEMENT 17
2 avenue Saint-Pierre – 17700 Surgères
Tél. 05 46 41 39 04
n.environnement17@wanadoo.fr
www.nature-environnement17.org

- **Définition des aires d'étude contraire aux préconisations du guide de l'étude d'impact des parcs éolien terrestres (MEEM, 2016)**

Le guide de l'étude d'impact des parcs éolien terrestres (MEEM, 2016), précise p.20, concernant les aires d'étude à prendre en compte que :

- La zone d'implantation potentielle (ZIP) est la zone du projet de parc éolien où pourront être envisagées plusieurs variantes ; elle est déterminée par des critères techniques et règlementaires (...).
- L'aire d'étude immédiate **inclut cette ZIP et une zone tampon de plusieurs centaines de mètres** ; **c'est la zone où sont menées notamment les investigations environnementales les plus poussées** et l'analyse acoustique en vue d'optimiser le projet retenu. A l'intérieur de cette aire, les installations auront une influence souvent directe et permanente (emprise physique et impacts fonctionnels).
- L'aire d'étude rapprochée correspond, sur le plan paysager, à la zone de composition, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. **Sur le plan de la biodiversité, elle correspond à la zone principale des possibles atteintes fonctionnelles aux populations d'espèces de faune volante. Elle doit être étendue de 6 à 10 km autour de la ZIP.**
- L'aire d'étude éloignée est la zone qui englobe tous les impacts potentiels (...).

Hors, citant pourtant ce guide, on peut lire p.15 de l'étude d'impact, que l'aire d'étude immédiate correspond à la zone d'implantation potentielle et que c'est donc sur celle-ci que l'essentiel des études naturalistes ont été menées. L'aire d'étude rapprochée n'est étendue que d'1 km autour de la ZIP en précisant que *« les inventaires y sont menés de façon moins exhaustive »*.
Ainsi, relevons que toute l'étude naturaliste, pour un projet d'une telle ampleur, et impactant potentiellement des espèces de faune volante ayant de grands rayons d'action (oiseaux et chauves-souris), ne s'est cantonnée presque exclusivement qu'au sein de la ZIP et *« de façon moins exhaustive »* sur un rayon d'1km autour de celle-ci... !
Là encore, il s'agit de **manquements graves et délibérés visant à minimiser les enjeux et impacts environnementaux du projet**. Relevons également **que les recommandations nationales du MEEM en la matière n'ont pas été respectées.**

- **Evaluation des zonages environnementaux proches**

Bien que situé dans un secteur de cultures céréalières intensives, le projet se situe également à proximité immédiate de la vallée de la Boutonne, principal affluent du fleuve Charente, où les enjeux concernant la biodiversité sont majeurs. En attestent ainsi les très nombreux zonages règlementaires ou d'inventaire relevés dans l'étude.
On ne compte pas moins de 11 sites Natura 2000 au sein de l'aire d'étude éloignée de 20 km, dont 2 au sein de l'aire d'étude rapprochée d'1 km, 6 entre 1 et 10 km et 3 de 10 à 20 km. Ceci démontre les enjeux biologiques très importants du secteur.
Parmi ces sites Natura 2000, la plupart ont été créé pour la conservation des oiseaux (vallée de la Charente, Marais de Rochefort, de Brouage, Anse de Fouras / Baie d'Yves), dont certains sont reconnus d'importance internationale pour **la conservation des oiseaux et principalement pour les oiseaux migrateurs** (Anatidés, limicoles, etc.). Les échanges entre les sites côtiers, marais arrières littoraux et les marais intérieurs comme ceux de la Boutonne sont réguliers et ont été démontrés par plusieurs études menées par

la LPO et l'Université de La Rochelle, notamment pour certaines espèces de limicoles aujourd'hui menacées comme la Barge à queue noire par exemple.

Les autres sites Natura 2000 concernent la conservation des chauves-souris avec la présence **d'un site d'importance internationale** (Carrières de Saint-Savinien, à 8 km du projet...), et les carrières de Fief de Foye à Saint-Sulpice-d'Arnoult, **site d'importance nationale**.

Étonnement, **notons qu'aucun inventaire de terrain n'a été réalisé au sein des marais de la Boutonne pourtant très proches** (moins de 100m de la ZIP !). Etant donné les zonages règlementaires et d'inventaires très importants notés au sein de l'AEE, l'aire d'étude immédiate où les investigations environnementales doivent être les plus poussées, comme le précise le guide de l'étude d'impact, aurait dû être définie au regard de ces enjeux et élargie à plusieurs kilomètres autour de la ZIP.

- **Insuffisance des outils de bio évaluation utilisés dans l'étude**

Page 39 de l'étude d'impact, le cabinet d'étude nous détaille les outils de bio évaluation utilisés.
Concernant l'avifaune, **notons que la Liste Rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes, publiée en 2018 (validée par le Conseil Scientifique Rérional du Patrimoine Naturel le 13/04/2018) n'a pas été utilisée.**

Concernant les chiroptères, **aucune allusion n'est faite au Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères de Nouvelle-Aquitaine**, pourtant déclinaison régionale du Plan National d'Actions, validé par le CSRPN en décembre 2018...
Ce Plan Régional d'Actions constitue pourtant le document « cadre » pour la conservation des chiroptères en Nouvelle-Aquitaine dont l'action 7 concerne précisément l'éolien.
Il dresse également la liste des espèces prioritaires de chiroptères en Nouvelle-Aquitaine ainsi que les sites majeurs pour les chauves-souris.

Ces éléments constituent là encore des manquements graves pour une bio évaluation sérieuse des enjeux concernant les oiseaux et les chauves-souris, principaux groupes impactés par les éoliennes... !

NATURE ENVIRONNEMENT 17
2 avenue Saint-Pierre – 17700 Surgères
Tél. 05 46 41 39 04
n.environnement17@wanadoo.fr
www.nature-environnement17.org

- **Insuffisances des études de terrain**

Malgré le nombre de sorties de terrain, l'insuffisance principale, on l'a vu, réside dans la définition même de l'aire d'étude, nettement trop restreinte pour évaluer de façon objective les enjeux et les impacts.
On note également le nombre de points d'écoute pour l'avifaune et les chiroptères, par conséquent trop peu nombreux pour une étude sérieuse (15 pour les oiseaux et 10 pour les chauves-souris).

Chiroptères

On relève également la mise en place d'un protocole pour évaluer « l'effet lisière » sur les chauves-souris. Ce protocole permet d'établir la distance à partir de laquelle l'activité des chauves-souris diminue par rapport à une lisière boisée. Ceci pour éventuellement justifier la construction d'éolienne proche d'une lisière boisée et ainsi ne pas tenir compte des recommandations internationales formulées par EUROBATS (groupe de travail de l'UE sur les chauves-souris) et reprises par la SFEPM dans ses documents de cadrage de 2016 **qui demandent de s'éloigner d'au moins 200m en bout de pale de toute lisière boisée** et de minimiser ainsi les risques d'impact sur les chiroptères.

On peut ainsi lire p.62 que ce protocole a été mis en œuvre sur un seul transect perpendiculaire au « Bois Brandet » et composé de seulement 4 points d'écoute (sur la haie, à 50, 100 et 200m de celle-ci), **constituant un échantillon plus que faible.**
De plus, sur la base d'une bibliographie citée (Delprat, 2017), plus que douteuse car jamais publiée dans la littérature scientifique et qui plus est, émanant de l'auteur lui-même de l'étude (!), ces points d'écoute n'ont été fait qu'à l'automne, sur une seule nuit, en arguant que l'activité des chauves-souris ne subit pas de modifications saisonnières !
De très nombreuses publications scientifiques attestent du contraire. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les études sur les chiroptères sont généralement conduites lors des 3 phases principales du cycle biologique des chiroptères à savoir : le printemps (déplacements vers les sites estivaux), l'été (mise bas / élevage des jeunes), et l'automne (accouplements / migration automnale).

De plus, la portée des ultrasons des chauves-souris et la sensibilité des micros utilisés pour les étudier limitent la distance de détection des espèces.
C'est la raison principale pour laquelle il sera presque impossible de détecter depuis le sol certaines espèces qui évoluent en altitude et donc dans la future zone à risque de collision (zone balayée par les pales des éoliennes).
C'est pourquoi, évaluer une distance d'éloignement par rapport à une lisière pour caractériser un risque vis à vis d'une éolienne en se basant sur des écoutes réalisées au sol n'a aucun sens.

On peut lire plus loin que des écoutes en altitude grâce à une perche dépassant de 3m la canopée des arbres ont été mises en œuvre pour évaluer l'activité des chauves-souris en altitude. Là encore, dans la plupart des études réalisées, les écoutes en altitude sont réalisées sur un mât de mesure avec un micro à hauteur des futures nacelles (environ 80m) et comparées à des données provenant d'un autre micro disposé généralement en limite basse des futures pales (environ 30 à 40m).
Bien qu'intéressante, cette étude en « altitude » à un peu plus de 10m de hauteur (hauteur non précisée dans l'étude), apparaît bien insuffisante...

De plus, différentes études citées par EUROBATS (2014), ont montré que les comportements des chauves-souris en altitude devenaient très différents lorsque les structures verticales étaient présentes (mâts de mesure ou éoliennes), qu'en leur absence...
Page 72, l'auteur reprend d'ailleurs cette publication d'EUROBATS (2014) en indiquant que les données d'activité des chauves-souris enregistrées au sol peuvent être utilisées pour évaluer l'activité à hauteur de nacelle parce que plusieurs études montrent une corrélation. **Il omet cependant de citer la suite de ce document qui précise que *« toutefois, dans plusieurs cas, aucune corrélation ne fut trouvée. Par conséquent, des inventaires devraient être menés en hauteur, au moins dans la partie basse de l'aire balayée par le rotor... ».***

Dans ses documents de cadrage, la SFEPM, reprenant EUROBATS, préconise les éléments suivants, indispensables à la réalisation d'un diagnostic sérieux :

- **La recherche des données de gîtes** doit être réalisée dans un rayon minimal de 10 km. Lorsque des gîtes importants sont pressentis, la zone doit être portée à 25 km. Cette étape, bibliographique, doit normalement être réalisée lors d'un pré diagnostic et en prenant contact avec les associations naturalistes locales qui détiennent ces informations.
- **La recherche complémentaire de gîtes sur le terrain** doit être réalisée (recommandation EUROBATS et SFEPM), dans un rayon de 2 km du projet.

Dans notre cas, aucune demande ne nous est parvenue. Hormis les données tirées des zonages d'inventaire et de protection (ZNIEFF, Natura 2000, etc.), aucune donnée bibliographique n'apparaît. Ce préalable indispensable à toute étude n'a donc été réalisé que très partiellement.
On lit dans l'étude que « les bois, le bâti et les ouvrages d'art (ponts notamment) de la ZIP et de l'aire d'étude rapprochée ont été inspectés dans la mesure du possible », sans qu'aucun tableau ou cartographie ne renseigne véritablement sur les sites prospectés. Puis on lit plus loin que « les prospections concernant la recherche de gîtes n'ont pas permis de trouver des gîtes avérés de chauves-souris ». Ceci pour aboutir à une classification de gîtes « potentiels » !

La carte ci-dessous établie par nos soins illustre la seule présence des sites d'hibernation connus et suivis (certains depuis plus de 40 ans !) au sein des aires de 10 et 20 km. Au sein de l'AEE de 20 km, on comptabilise 51 sites d'hibernation de chiroptères dont un site majeur, d'importance internationale, situé à 8 km seulement du projet et cité dans l'étude : les carrières de Saint-Savinien.
Cette carte ne représente que les sites d'hibernation connus, n'y figurent pas les colonies de mise bas utilisées l'été.

Là encore, la prise en compte des gîtes pour les chiroptères, élément crucial lors de l'évaluation environnementale, a très largement été bâclée. Le bureau d'étude nous expose pourtant avec le plus grand cynisme p.138, la « robustesse » de ses données !

Ceci dénote un manque de sérieux et de professionnalisme flagrant de la part du Bureau d'Etude Calidris.

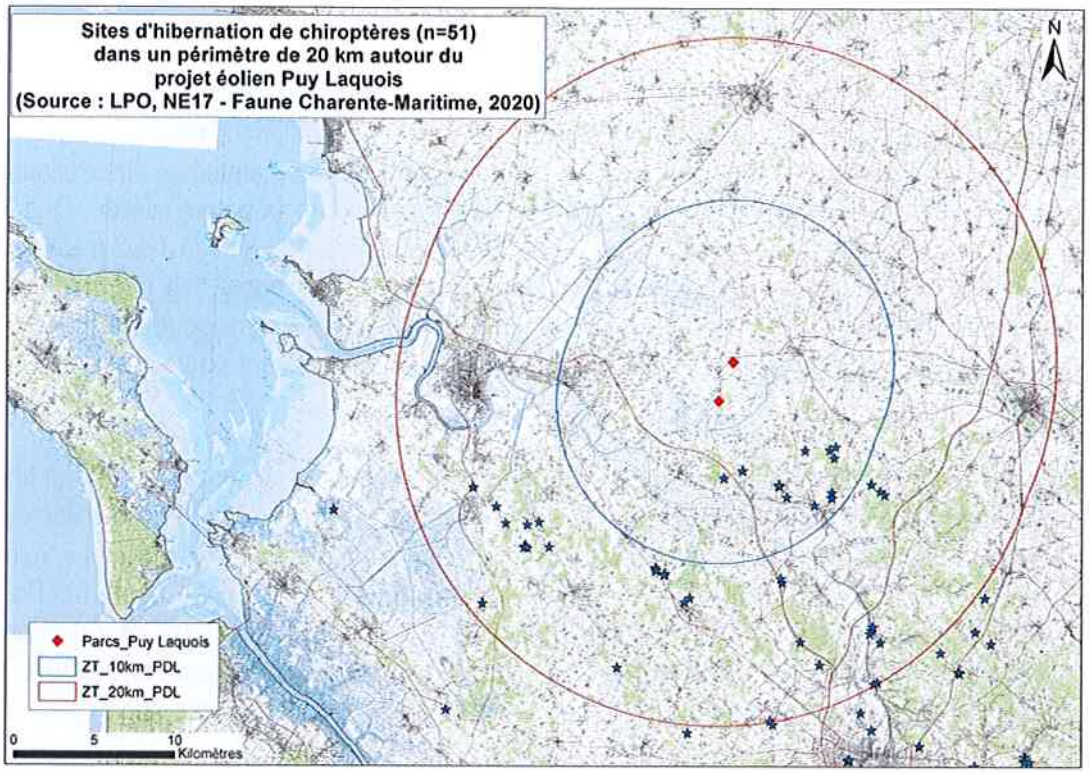

Lorsque l'on rentre dans le détail des espèces rencontrées, l'étude révèle 17 espèces de chiroptères (seulement 16 citées p.140... ?). On notera toutefois p.155, l'apparition du Grand rhinolophe, constituant probablement la 17ème espèce...
Avec près de 60% des espèces présentes en Nouvelle-Aquitaine (29 espèces et non 26 comme indiqué), 65 % des espèces présentes en ex Poitou-Charentes (26 espèces) et près de 70 % des espèces présentes en Charente-Maritime (25 espèces), le cabinet d'étude juge cette diversité « moyenne » ... !

En compilant les données dont nous disposons, 6 espèces ont été oublié, il s'agit du Murin de Daubenton (classé « en Danger » en Poitou-Charentes et prioritaire en Nouvelle-Aquitaine), le Murin de Bechstein (Vulnérable en Europe et inscrit en annexe II de la DHFF), le Petit murin (Annexe II également), le Rhinolophe euryale (Vulnérable en Europe, en danger en Poitou-Charentes, et inscrit en Annexe II de la DHFF), l'Oreillard roux, et **la Grande Noctule (vulnérable en France), par ailleurs une des espèces les plus sensibles à l'éolien**...

Ceci porte donc la diversité connue des chiroptères dans un périmètre de 10 km à 23 espèces, soit près de 80 % des espèces de Nouvelle-Aquitaine, 88 % des espèces du Poitou-Charentes et 92 % des espèces présentes en Charente-Maritime !!!

Toutefois, on notera l'identification du Murin de Brandt, pour lequel, seules 4 données ont été validées pour l'ensemble du Poitou-Charentes (1 seule en Charente-Maritime), alors qu'ici, le cabinet d'étude mentionne 11 données...
Ces oublis et approximations, par négligence, d'espèces protégées et menacées telles que celles-ci sont inacceptables dans un tel dossier.

NATURE ENVIRONNEMENT 17
2 avenue Saint-Pierre – 17700 Surgères
Tél. 05 46 41 39 04
n.environnement17@wanadoo.fr
www.nature-environnement17.org

- **Analyse et interprétation des résultats**

Page 143, la méthode d'évaluation de la patrimonialité des espèces est présentée en précisant qu'elle prend en compte le statut de conservation européen et le statut de conservation national.
Cependant, on note dans le tableau 44 p.143, que la liste rouge des mammifères de Poitou-Charentes est aussi présentée, sans savoir si elle a ou non servi à l'évaluation de la patrimonialité...Quant au statut de conservation à l'échelle européenne, seule la Directive Habitats-Faune-Flore de 1992 a été utilisée. **Aucune justification ne précise ici la non prise en compte de la liste rouge des mammifères en Europe**, élément pourtant essentiel à cette évaluation. De même, rien ne justifie **l'absence de prise en compte du Plan National et du Plan Régional d'Actions** qui tous deux, précisent pourtant les espèces prioritaires concernées par ces Plans...

A titre d'exemple, **la Barbastelle d'Europe** est considérée comme quasi menacée (NT) sur les listes rouges nationale et régionale et ressort ainsi comme ayant un enjeu « modéré ». Or, il s'agit d'une des trois seules espèces de Nouvelle-Aquitaine étant inscrite sur la liste rouge européenne comme « Vulnérable », tout comme le Murin de Bechstein et le Rhinolophe euryale (oubliés dans cette étude...). De plus, le Plan Régional d'Actions précise que **la Nouvelle-Aquitaine accueille une des plus importantes populations nationales de l'espèce et possède ainsi une responsabilité majeure pour la conservation de cette espèce**, jugée prioritaire. La Barbastelle d'Europe devrait ainsi ressortir comme une espèce à enjeu « fort » et non « modéré ».

Notons aussi **une grave erreur d'appréciation concernant le Minioptère de Schreibers**, **classé « quasi menacé » au niveau mondial et européen, « vulnérable » en France** (et non CR comme mentionné dans le tableau 44 p.143), et **« en danger critique d'extinction »** en Poitou-Charentes » (et non VU comme indiqué dans le tableau 44 p.143).

Cette espèce a ainsi vu ses effectifs chuter de 72 % en Poitou-Charentes entre 1995 et 2019 et est aujourd'hui au bord de l'extinction. La dernière colonie connue de l'espèce en Charente-Maritime se trouve dans le site Natura 2000 des Carrières de Saint-Savinien, à 8 km du projet. **Cette espèce est considérée comme étant de « sensibilité forte » à l'éolien** car pratiquant régulièrement des vols à altitude élevée. Cette espèce est aussi connue pour se déplacer parfois à plus de 50 km de ses gîtes pour gagner ses terrains de chasse. Elle est donc particulièrement exposée vis-à-vis d'un projet comme celui-là. Pourtant, le cabinet d'étude conclu à un enjeu faible pour cette espèce !

Il en est de même pour **le Grand murin**, espèce qui a vu **ses effectifs chuter de 38 %** en Poitou-Charentes entre 1995 et 2019, jugée prioritaire en Nouvelle-Aquitaine et dont la seule colonie départementale se trouve également dans les carrières de Saint-Savinien à 8 km du projet. Pourtant, là encore, le cabinet d'étude conclut à un enjeu très faible pour cette espèce...

Enfin, concernant **le Grand rhinolophe**, qui n'a semble-t-il été contacté uniquement lors des écoutes en canopée, nous avons choisi de produire également une cartographie, ci-dessous, sur les aires étudiées...

Pour cette espèce, avec la présence de nombreux sites proches pour l'espèce dont un site qui accueille entre 600 et 900 individus en hiver, difficile de croire en la véracité des données produites.

Cette carte reprend également les données relatives aux effectifs de Grand rhinolophe en hiver, espèce emblématique et prioritaire en Nouvelle-Aquitaine. On voit que de très nombreux sites n'ont pas été pris en compte dans cette étude, élément pourtant majeur pour l'analyse des enjeux liés au Grand rhinolophe.

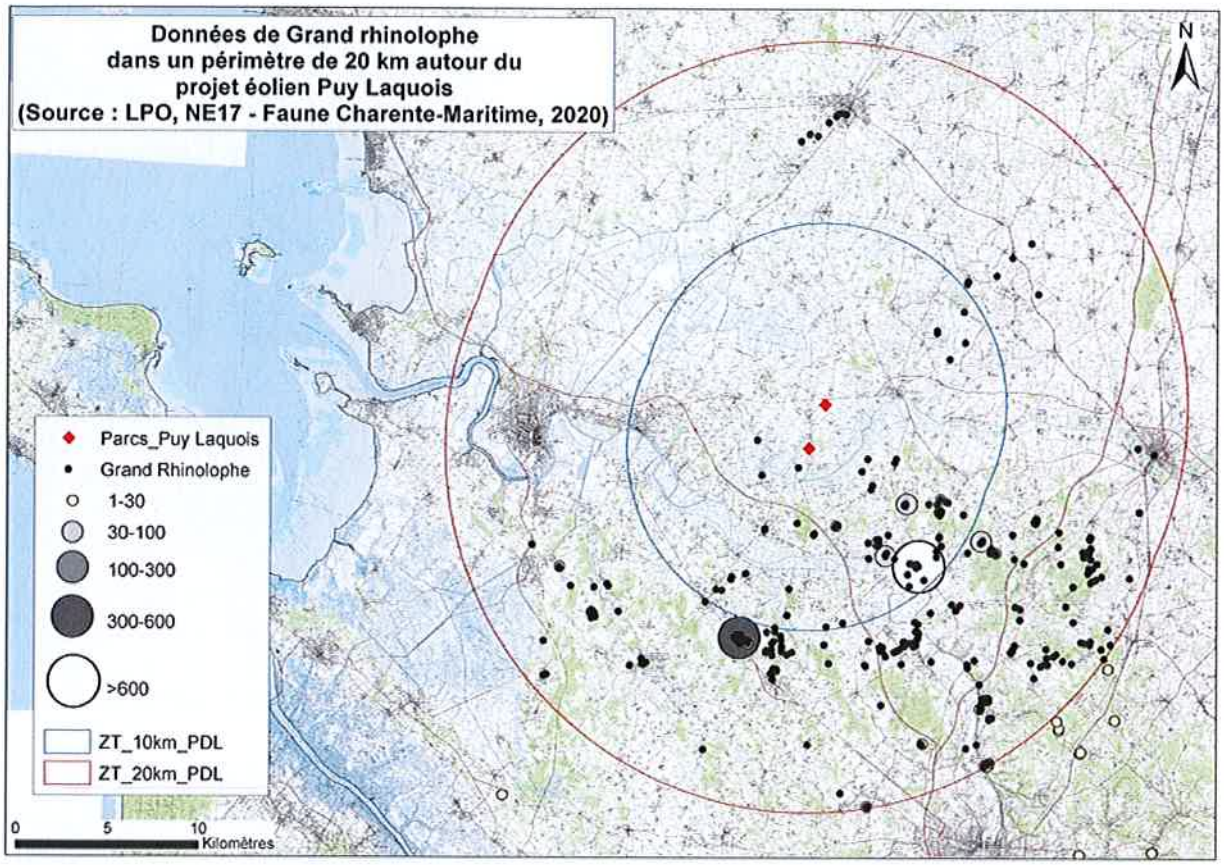

La carte ci-dessous présente les échanges entre sites à grande échelle pour le Grand rhinolophe, basés sur une étude menée depuis 2015 sur l'espèce en Nouvelle-Aquitaine, Pays-de-la-Loire et Auvergne où près de 7 000 individus ont été marqués à l'aide de puces RFID.

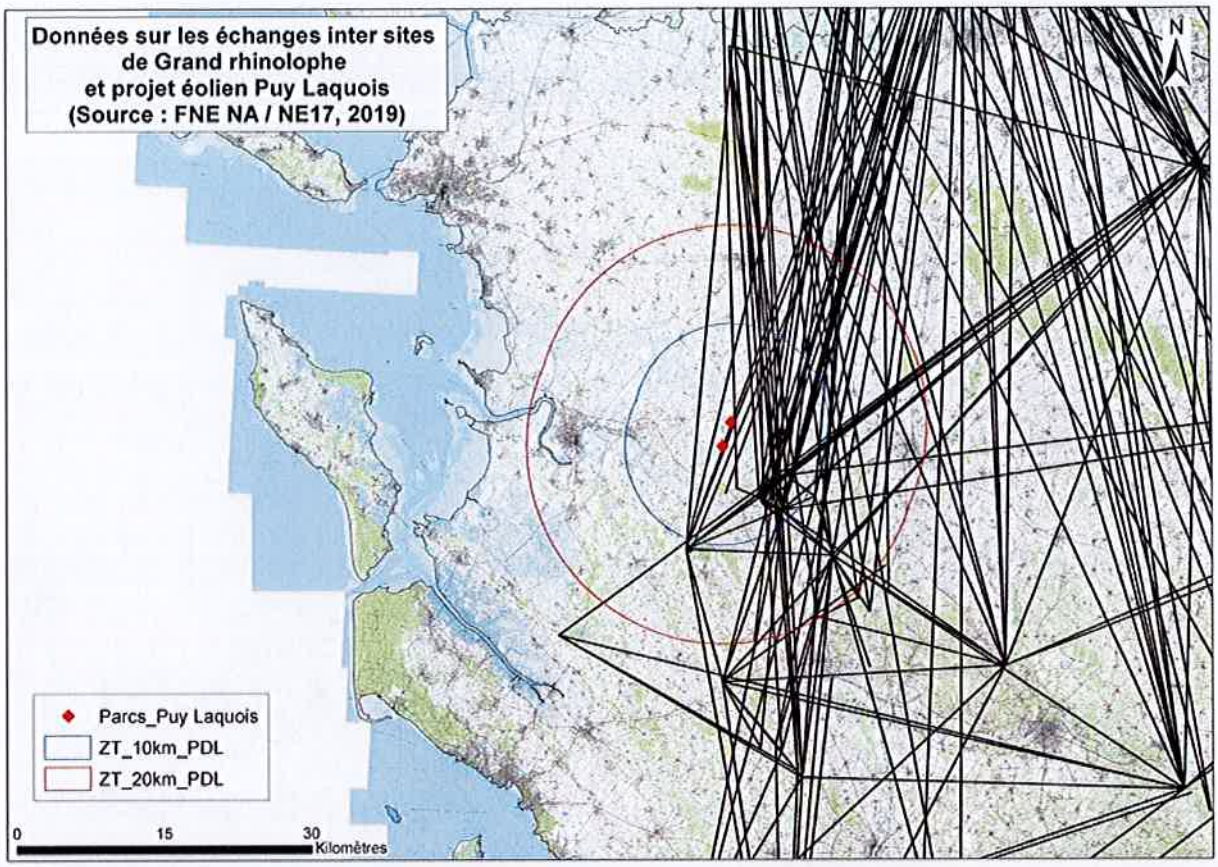

On le voit, de nombreux échanges nord-sud ont lieu, reliant les colonies de mises bas situées dans les Deux-Sèvres aux sites d'hibernation de Charente-Maritime. De très nombreux trajets concernent des distances de plus de 80 km. Le record entre colonie de mise bas et sites d'hibernation est aujourd'hui de 250 km pour une jeune femelle qui a rejoint une cavité d'hibernation du Lot après être née en Gironde. Malgré cela, le cabinet d'étude cite que *« le Grand rhinolophe est sédentaire. Il parcourt généralement de 10 à 60 km entre ses gîtes d'hibernation et de mise bas. Au niveau de la zone d'étude, sa fréquentation est anecdotique. Les habitats présents sur la ZIP ne sont pas fonctionnels pour cette espèce. Les enjeux pour le Grand rhinolophe sont donc très faibles. »*

Pour cette espèce, les échanges et déplacements se produisent essentiellement le long des lisières boisées et vallées alluviales dont la vallée de la Boutonne qui constitue un des axes majeurs de déplacement.

La présence d'un des plus importants sites français pour l'hibernation de l'espèce avec 600 à 900 individus, à moins de 10 km du projet (site Natura 2000 des Carrières de Saint-Savinien, par ailleurs site d'importance INTERNATIONALE pour les chiroptères), doit amener à considérer les enjeux pour cette espèce comme FORTS !

NATURE ENVIRONNEMENT 17
2 avenue Saint-Pierre - 17700 Surgères
Tél. 05 46 41 39 04
n.environnement17@wanadoo.fr
www.nature-environnement17.org

Enfin, suite à l'évaluation de la patrimonialité des espèces déterminée en croisant les statuts de protection et conservation selon plusieurs échelles géographiques, qui, nous venons de le voir, a été réalisé avec peu de sérieux, l'élément indispensable à prendre en compte pour un projet de parc éolien est bien **la sensibilité des différentes espèces au risque de mortalité lié à l'éolien** (Cf. EUROBATS, 2015 et SFEPM, 2016).
Or, **pour évaluer cette sensibilité, le cabinet d'étude utilise dans son tableau 78 p.237, des notes par espèces indiquées dans la première version du protocole de suivi des parcs éolien publié par le MEDDE en 2015, protocole obsolète, remplacé par sa nouvelle version de 2018 (MTES, 2018).**

De plus, dans son analyse de la sensibilité environnementale et des impacts sur les chiroptères (p.232), **le cabinet d'étude, comme à son habitude, cite de nombreuses références scientifiques, dont 1 seule date de moins de 10 ans** (Dürr, 2014). **Toutes les autres références sont aujourd'hui très anciennes, sans parler des références suivantes : Saunders, 1930 ou Van Gelder, 1956) !** Précisons que la citation de Dürr, 2014 concerne justement la mortalité annuelle constatée des oiseaux et des chiroptères en Europe, mise à jour annuellement donc par Tobbias Dürr ici :
http://www.lfu.brandenburg.de/cms/detail.php/bb1.c.312579.de
Difficile de comprendre alors pourquoi la citation est si ancienne…

Le tableau ci-dessous compile ainsi les différents cas de mortalité observés sous les parcs éoliens en Europe et mis à jour au 7 janvier 2019. La colonne pour la France est indiquée FR.

Daten aus der zentralen Fundkartei der Staatlichen Vogelschutzwarte im Landesamt für Umwelt Brandenburg
Stand: 07. Januar 2019, Tobias Dürr - E-Mail: tobias.duerr@lfu.brandenburg.de
Internet: http://www.lfu.brandenburg.de/cms/detail.php/bb1.c.312579.de

Art		A	BE	CH	CR	CZ	D	E	EST	FI	FR	GR	IT	LV	NL	N	P	PL	RO	S	UK	ges.
Nyctalus noctula	**Großer Abendsegler**	46	1			31	1185	1			104	10					1	16	70	14	11	**1490**
N. lasiopterus	**Riesenabendsegler**							21			10	1					9					**41**
N. leisleri	**Kleiner Abendsegler**			1	4	3	180	15			153	58	2				262	5	10			**693**
Nyctalus spec.							2	2			1						17					**22**
Eptesicus serotinus	**Breitflügelfledermaus**	1				11	63	2			29	1			2		0	3	1			**113**
E. isabellinus	**Isabellfledermaus**							117									2					**119**
E. serotinus / isabellinus								98									16					**114**
E. nilssonii	**Nordfledermaus**	1				1	6		2	6				13		1		1		13		**44**
Vespertilio murinus	**Zweifarbfledermaus**	2			17	6	145				11	1		1				8	15	2		**208**
Myotis myotis	**Großes Mausohr**						2	2			3											**7**
M. blythii	**Kleines Mausohr**							6			1											**7**
M. dasycneme	**Teichfledermaus**						3															**3**
M. daubentonii	**Wasserfledermaus**						7										2					**9**
M. bechsteini	**Bechsteinfledermaus**										1											**1**
M. nattereri	**Fransenfledermaus**						1														1	**2**
M. emarginatus	**Wimperfledermaus**							1			3											**4**
M. brandtii	**Große Bartfledermaus**						2															**2**
M. mystacinus	**Kleine Bartfledermaus**						3				1	1										**5**
Myotis spec.							2	3			1								1			**7**
Pipistrellus pipistrellus	**Zwergfledermaus**	2	28	6	5	16	700	211			979	0	1		15		289	3	6	1	46	**2308**
P. nathusii	**Rauhautfledermaus**	13	6	6	17	7	1057				260	35	1	23	8			16	90	5	1	**1545**
P. pygmaeus	**Mückenfledermaus**	4			1	2	134				176	0		1			38	1	5	18	52	**432**
P. pipistrellus / pygmaeus		1		2			3	271			40	54					37	1	2			**411**
P. kuhlii	**Weißrandfledermaus**				144			44			219	1					45		10			**463**
Pipistrellus spec.	*Pipistrellus spec.*	8	2		102	9	88	25			303	1		2			120	2	35		12	**709**
Hypsugo savii	**Alpenfledermaus**	1			137		1	50			57	28	12				49		2			**337**
Barbastella barbastellus	**Mopsfledermaus**						1	1			4											**6**
Plecotus austriacus	**Graues Langohr**	1					8															**9**
P. auritus	**Braunes Langohr**						7														1	**8**
Tadarida teniotis	**Bulldoggfledermaus**				7			23			2						28					**60**
Miniopterus schreibersi	**Langflügelfledermaus**							2			7						4					**13**
Rhinolophus ferrumequinum	**Große Hufeisennase**							1														**1**
R. mehelyi	**Mehely-Hufeisennase**							1														**1**
Rhinolophus spec.	Hufeisennase unbest.							1														**1**
Chiroptera spec.	*Fledermaus spec.*	1	11		60	1	75	320	1		435	8	1				113	3	15	30	9	**1083**
gesamt:		**81**	**48**	**15**	**494**	**87**	**3675**	**1218**	**3**	**6**	**2800**	**199**	**17**	**40**	**25**	**1**	**1032**	**59**	**262**	**83**	**133**	**10278**

A = Österreich, BE = Belgien, CH = Schweiz, CR = Kroatien, CZ = Tschechien, D = Deutschland, E = Spanien, EST = Estland, FI = Finnland, FR = Frankreich, GR = Griechenland, IT = Italien, LV = Lettland, NL = Niederlande, N = Norwegen, P = Portugal, PL = Polen, RO = Romania, S = Schweden, UK = Großbritannien

NATURE ENVIRONNEMENT 17
2 avenue Saint-Pierre – 17700 Surgères
Tél. 05 46 41 39 04
n.environnement17@wanadoo.fr
www.nature-environnement17.org

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des statuts de protection et de conservation des espèces de chiroptères présentes en Nouvelle-Aquitaine aux différentes échelles géographiques (monde, Europe, France, Nouvelle-Aquitaine, ex Poitou-Charentes) et les niveaux de sensibilité à l'éolien selon EUROBATS (2015) et SFEPM (2016).

Nom vernaculaire	PN	DHFF An.II	DHFF An.IV	Statut LRM	Statut LRE	Statut LRN	Statut LRR PC	Espèce déterminante ZNIEFF NA		Espèce prioritaire PRAC NA	Sensibilité à l'éolien
								PC	17		
Sérotine bicolore	X		X	LC	LC	DD	NA				Fort
Minioptère de Schreibers	X	X	X	NT	NT	VU	CR	X	X	X	Fort
Grande Noctule	X		X	NT	DD	VU	DD	X	X	X	Fort
Noctule de Leisler	X		X	LC	LC	NT	NT	X	X	X	Fort
Noctule commune	X		X	LC	LC	VU	VU	X	X	X	Fort
Vespère de Savi	X		X	LC	LC	LC	LC				Fort
Pipistrelle de Kuhl	X		X	LC	LC	LC	NT				Fort
Pipistrelle de Nathusius	X		X	LC	LC	NT	NT			X	Fort
Pipistrelle commune	X		X	LC	LC	LC	NT			X	Fort
Pipistrelle pygmée	X		X	LC	LC	LC	DD				Fort
Molosse de Cestoni	X		X	LC	LC	LC	NA	NA	NA		Fort
Barbastelle d'Europe	X	X	X	NT	VU	LC	LC	X	X	X	Moyen
Sérotine commune	X		X	LC	LC	LC	NT			X	Moyen
Rhinolophe euryale	X	X	X	NT	VU	NT	EN	X	X	X	Faible
Grand Rhinolophe	X	X	X	LC	NT	NT	VU	X	X	X	Faible
Petit Rhinolophe	X	X	X	LC	NT	LC	NT	X	X	X	Faible
Murin d'Alcathoe	X		X	DD	DD	LC	LC				Faible
Murin de Bechstein	X	X	X	NT	VU	NT	NT	X	X	X	Faible
Petit Murin	X	X	X	LC	NT	NT	DD	X	X	X	Faible
Murin de Daubenton	X		X	LC	LC	LC	EN	X	X	X	Faible
Murin à oreilles échancrées	X	X	X	LC	LC	LC	LC	X	X	X	Faible
Murin de Brandt	X		X	LC	LC	LC	DD				Faible
Grand Murin	X	X	X	LC	LC	LC	LC	X	X	X	Faible
Murin à moustaches	X		X	LC	LC	LC	LC				Faible
Murin de Natterer	X		X	LC	LC	LC	LC				Faible
Oreillard roux	X		X	LC	LC	LC	LC				Faible
Oreillard gris	X		X	LC	LC	LC	LC				Faible
Oreillard montagnard	X		X	LC	NT	DD	NA	NA	NA	X	Faible
*Myotis cripticus**											

En vert, figurent les espèces présentes à moins de 10 km du projet Puy-Laquois.

On note ainsi que 7 espèces présentent une sensibilité FORTE à l'éolien, 2 une sensibilité MOYENNE, et 14 une sensibilité FAIBLE.

Parmi les espèces de sensibilité FORTE et MOYENNE, certaines comme les Pipistrelles (non inscrites sur les Listes Rouges), ont vu leurs statuts de conservation se dégrader selon différentes échelles géographiques (espèces classées comme « quasi menacées ») et doivent donc à ce titre retenir notre attention.

Parmi elles, on retrouve les trois espèces de Pipistrelles (Pipistrelle commune, de Kuhl et de Nathusius), particulièrement sensible au risque de collision éolien.

Les évolutions des effectifs de ces espèces deviennent en effet très préoccupant à en juger par les récentes publications du MNHN qui mentionnent une baisse de 46 % des effectifs des espèces communes en 2006 et 2014 (MNHN-CESCO, 2016) et -38 % entre 2006 et 2016 (MNHN / AFB, 2018), comme l'indiquent les deux graphiques ci-après.

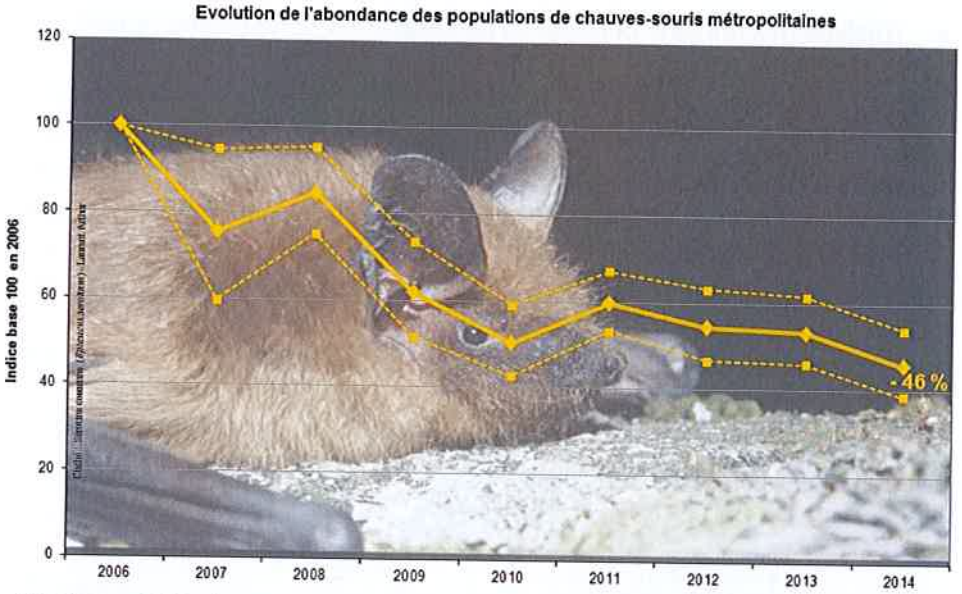

Note : Prise en compte de 7 espèces ou groupes d'espèces : groupe des *P. nathusi* & *P. kuhlii*, groupe des *Myotis*, *P. pipistrellus*, *P. pygmaeus*, *N. leisleri*, *E. serotinus* et *N. noctula*.
Source : MNHN - CESCO, 2016

État des populations de chauves-souris

38 % des chauves-souris ont disparu en métropole entre 2006 et 2016.

ÉVOLUTION DE L'ABONDANCE DES POPULATIONS DE CHAUVES-SOURIS MÉTROPOLITAINES

En indice base 100 en 2006

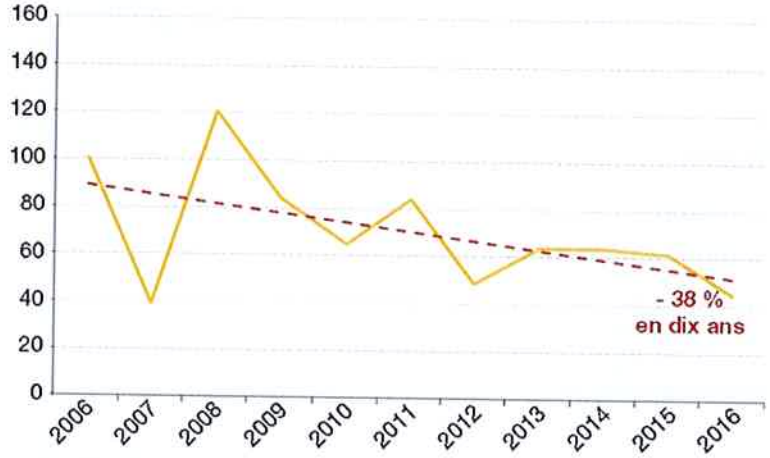

Notes : prise en compte de sept espèces ou groupes d'espèces (groupe des Myotis, P. kuhlii, P. pipistrellus, P. pygmaeus, E. seronitus, N. leisleri *et* N. noctule) *; la valeur indiquée sur le graphique correspond à la tendance observée sur la période 2006-2016 (calculée à partir de la pente de la droite de régression linéaire, matérialisée en pointillés sur le graphique).*
***Source :** programme Vigie-Chiro de Vigie-Nature. Traitements : CESCO - UMS PatriNat (AFB-CNRS-MNHN), 2017*

On le voit encore, la malhonnêteté intellectuelle et l'approximation scientifique constituent malheureusement le socle de cette étude d'impact…

NATURE ENVIRONNEMENT 17

2 avenue Saint-Pierre – 17700 Surgères
Tél. 05 46 41 39 04
n.environnement17@wanadoo.fr
www.nature-environnement17.org

- **Analyse des impacts cumulés et mesures ERC (Eviter-Réduire-Compenser)**

Comme le reprend dans son rapport la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) dans son avis du 21/04/2020, *« L'analyse des effets cumulés est restée trop superficielle dans un contexte qui nécessitait une approche fine. De ce fait, la MRAe estime globalement que le dossier qui lui est présenté ne décline pas une séquence complète d'évitement, de réduction et à défaut de compensation des impacts, qui fonde l'évaluation environnementale, tant dans le choix du site d'implantation, que dans la prise en compte du milieu naturel (corridors et déplacements) et du milieu humain (bruit et paysage) ».*

La carte ci-dessous que nous avons produits, montre ainsi que ce projet s'inscrit dans un contexte géographique où le développement éolien est massif dans les 20 km alentours.
Il existe en effet de nombreux parcs déjà en exploitation, dont certains depuis plus de 15 ans comme le parc de Saint-Crépin mis en service en 2004.

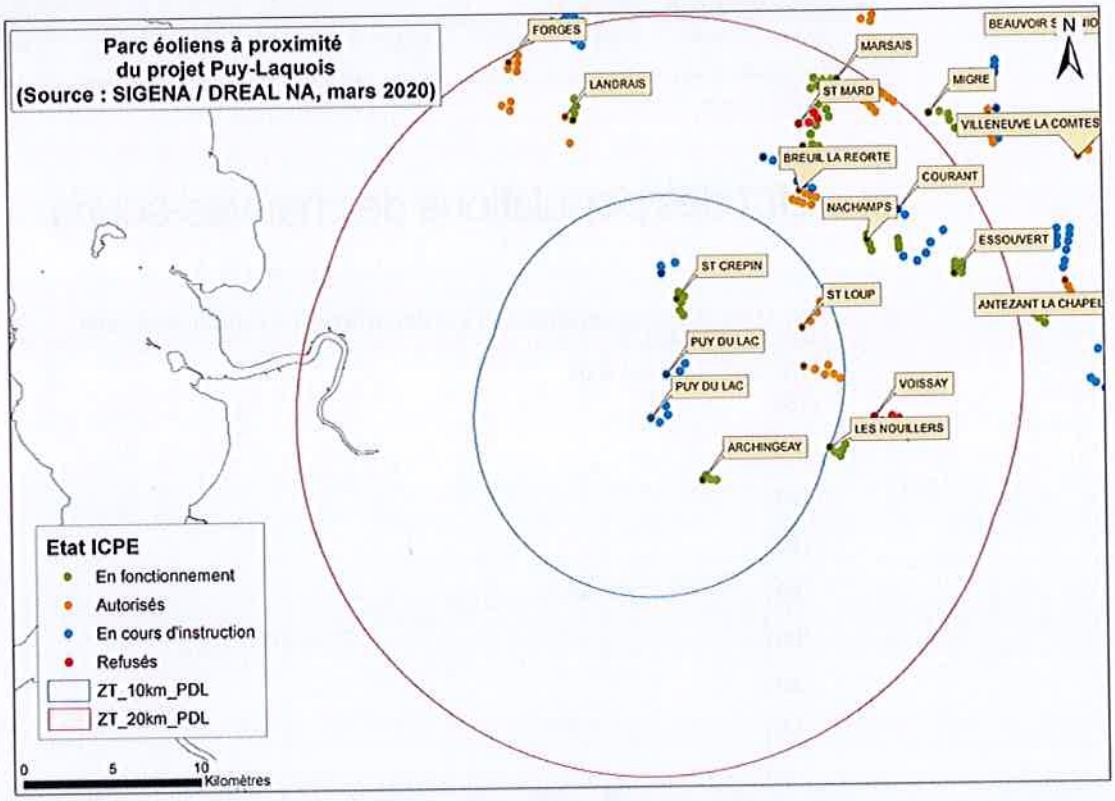

A notre connaissance, et conformément à la règlementation ICPE en vigueur, tous ces parcs ont fait l'objet, au moins une fois, d'un suivi de la mortalité. **Il est déplorable que ces résultats ne soient pas présentés dans cette étude, ce qui permettrait d'évaluer les impacts déjà connus sur les parcs éoliens proches et, le cas échéant, les mesures correctives qui y ont été mises en œuvre…**

Les suivis de la mortalité menés par Nature-Environnement 17 sur les parcs éoliens proches de Saint-Crépin (2008 et 2011), et de Courant-Nachamps (2018, 2019, 2020), attestent de la découverte de plusieurs cadavres de chiroptères (Pipistrelle de Nathusius, Barbastelle d'Europe, Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl et Sérotine commune), mais aussi d'oiseaux (Milan noir, Faucon crécerelle, Buse variable, Roitelet à triple bandeau, Rougegorge, etc.).

Ces espèces sont principalement impactées durant la période de migration automnale (août à novembre) où des milliers d'individus migrent depuis l'Europe du Nord et de l'Est pour gagner l'Europe occidentale. Les principales voies de migration, comme pour les oiseaux, se concentrent le long de la façade maritime, et le long des vallées alluviales (Cf. carte ci-après illustrant la migration de la Pipistrelle de Nathusius).

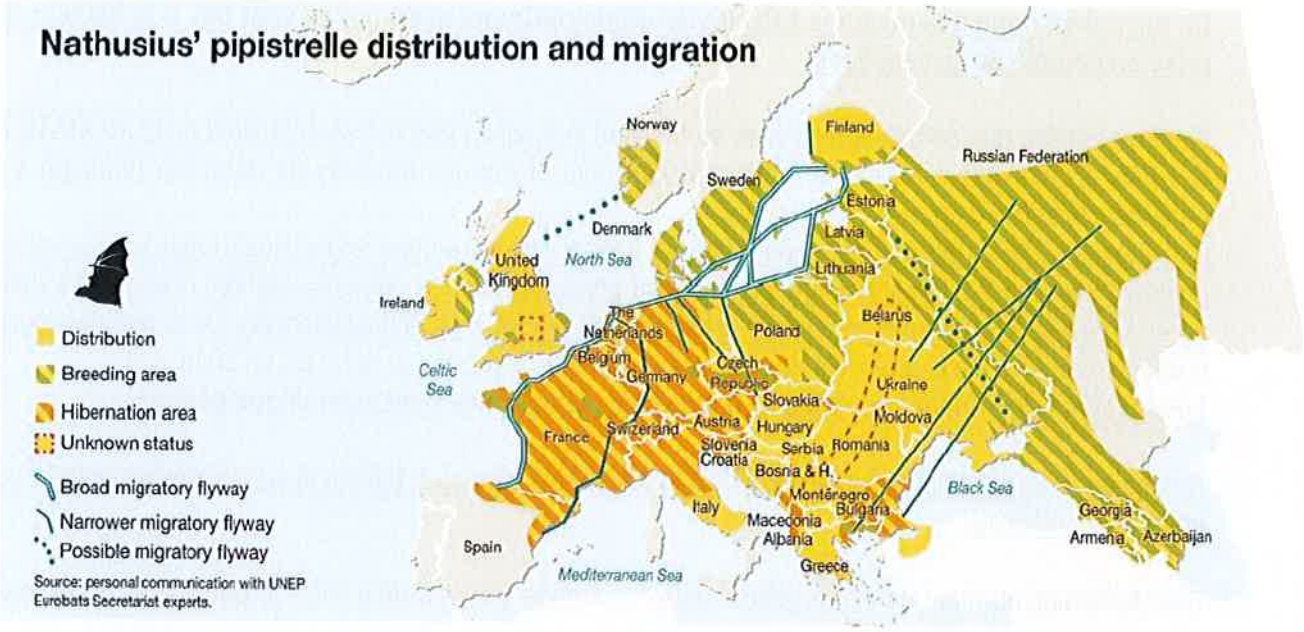

Comme cela a été présenté plus haut, une grande partie des sources bibliographiques, notamment concernant l'impact des éoliennes sur la faune volante, sont anciennes et délibérément sélectionnées pour démontrer un impact faible. L'étude s'attache également à démontrer que la faune volante est plus impactée par d'autres causes (lignes THT, routes, etc.), que d'évaluer objectivement les enjeux et les risques.

L'impact de l'éolien sur les chiroptères est connu et étudié depuis maintenant plus de 20 ans en France mais aussi ailleurs en Europe (Allemagne notamment) et outre Atlantique (Etats-Unis principalement).
De nombreuses recherches se développent pour tenter de mieux comprendre le phénomène et plusieurs **démontrent l'impact parfois important de l'éolien sur les chauves-souris avec par exemple l'estimation de 200 000 chauves-souris tuées par an en Allemagne (Voigt, 2012) et en moyenne 276 000 chauves-souris tuées en 2015 en France (ADEME, 2017)**. Ces chiffres rejoignent les chiffres avancés pour les USA... Une étude établit un bilan par continent de l'impact de l'éolien dans le monde (Cf. Arnett et al., 2016). Ces mortalités ont un effet considérable sur ces espèces qui ne produisent qu'un jeune par an au mieux.

Les causes de mortalité se produisent par collision ou par barotraumatisme (Arnett et al., 2008 ; Baerwald et al., 2008). Selon leurs comportement et habitudes de vol, les espèces de chauves-souris sont affectées différemment par les éoliennes (Rydell et al., 2010 ; Santos et al., 2013). Les espèces dites « chasseuses aériennes », qui utilisent les milieux ouverts pour chasser et se déplacer, ainsi que les espèces migratrices à longue distance (par ex. N. noctula, N. Leislerii, P. nathusii), sont exposées à un risque de collision très élevé avec les éoliennes (Bas et al.,2014). Au contraire, le risque de collision est moindre pour les espèces glaneuses qui ont tendance à voler près de la végétation (Rodrigues et al., 2015).

Pour ces dernières, il semble toutefois qu'il y ait un impact non négligeable lié à l'effarouchement et la perte d'habitats de chasse, souvent supérieur à 1km des machines (Barré K., 2017).

Devant ces constats, une étude si faible sur ces enjeux pourtant essentiels, est consternant.

En découlent donc des mesures ERC (Eviter-Réduire-Compenser) qui ne sont pas à la hauteur de la prise en compte de ces espèces.

Il est regrettable que certaines machines se trouvent si proches des boisements alors qu'EUROBATS et la SFEPM recommandent au moins 200m d'éloignement et que les mesures de réduction (bridage) soient nettement insuffisantes).
Ces mesures de bridage, présentées p.256 se basent sur les études acoustiques réalisées au sol et en canopée alors qu'il est désormais communément admis et reconnu que ces mesures doivent être définies après la réalisation d'écoute en altitude, à hauteur de rotor et sans échantillonnage. Cette méthodologie est d'ailleurs reprise dans le protocole de suivi des parcs éoliens publié par le MTES en 2018.
Les mesures de bridage proposée ici n'ont donc aucun fondement scientifique sérieux.

Notons aussi qu'il est prévu l'arasement de 115 ml de haie arbustive, difficile là encore de démontrer que les impacts ont été évité...

Bien évidemment, étant donné la piètre qualité de l'étude visant à démontrer le peu d'enjeux sur la zone d'étude, les impacts résiduels sont par conséquents considérés *« évités ou suffisamment réduits »* et de ce fait, ne nécessitent aucune compensation (p.264). Il est simplement demandé de replanter un linéaire de haie au moins équivalent à celui détruit.

Concernant les mesures de suivis, celles présentées ne sont plus conformes aux mesures en vigueur, mises à jour dans le protocole publié en 2018 par le MTES.

Enfin, et pour les mêmes raisons, le cabinet d'étude juge qu'il ne sera pas nécessaire de réaliser un dossier CNPN au titre de la dérogation à la destruction d'espèces protégées. Dans sa justification, on peut lire p.270 pour les chiroptères : *« collision/barautromatisme en phase d'exploitation => implantation en zone agricole hors zone à enjeu pour les chiroptères. Destruction de gîte/d'individus : aucun gîte avéré ou potentiel détruit ou altéré par la réalisation du projet »*.

Bien évidemment, nous contestons vivement ces affirmations et considérant la présence d'un gîte d'importance INTERNATIONALE à moins de 10 km du projet et la présence de nombreux sites Natura 2000, favorables aux chiroptères dans un périmètre proche du projet, que ce projet est de nature à impacter fortement et sur le long terme les populations d'espèces de chiroptères dépendantes de ces milieux et de ces gîtes. Par conséquent, nous demandons que le pétitionnaire dépose une demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées auprès du CNPN.

NATURE ENVIRONNEMENT 17
2 avenue Saint-Pierre – 17700 Surgères
Tél. 05 46 41 39 04
n.environnement17@wanadoo.fr
www.nature-environnement17.org

Conclusion

Les principales remarques formulées ici concernent les chauves-souris. Cependant, les oiseaux n'en sont pas mieux traités dans cette étude et nous nous remettons à l'expertise de la LPO en la matière.

Au vu des remarques formulées, et notamment des insuffisances manifestes de l'étude d'impact par rapport aux attendus réglementaires, Nature Environnement 17 émet **un avis défavorable** au projet et vous invite à en faire de même.

En effet, ce projet est de nature à porter atteinte au fonctionnement écologique de nombreux sites naturels remarquables pour la Charente-Maritime, et aurait, selon nous, un impact significatif sur les populations d'oiseaux et de chauves-souris présentes.

Nonobstant, si ce projet devait être autorisé, **nous demandons la mise en œuvre préventive du plan de bridage suivant :**

Arrêt des machines sur toute la nuit (à partir d'1h avant le coucher du soleil jusqu'à 1h après le lever du soleil) pour des vitesses de vent < ou = à 7.5m/s du 1er mars au 30 juin et pour des températures > ou = à 10 °C ;

Arrêt des machines sur toute la nuit (à partir d'1h avant le coucher du soleil jusqu'à 1h après le lever du soleil) pour des vitesses de vent < ou = à 7.5m/s du 1er juillet au 30 novembre pour des températures > ou = à 8 °C ;

Ce bridage devrait alors s'accompagner d'un suivi acoustique au sol et d'un suivi continu en altitude pour les chiroptères, à hauteur de rotor (à l'aide d'enregistreurs automatiques) **et d'un suivi de mortalité** sous chacune des machines afin d'évaluer son efficacité, conformément au protocole de suivis validé par le MTES en 2018. En fonction des résultats de ces trois mesures, les conditions de bridages pourraient être réévaluées.

Enfin, aucune mesure de compensation efficace n'est mentionnée dans l'étude, **ainsi un certain nombre de surfaces agricoles et de cavités souterraines devraient être acquises ou conventionnées afin de mettre en œuvre des cahiers de charges favorables à la biodiversité.**

De plus, nous insistons sur la nécessité, étant donné les enjeux biologiques, à ce que le pétitionnaire fasse la demande d'une autorisation portant dérogation à la protection stricte des espèces qui seront impactées (avifaune et chiroptères).

Restant à votre disposition, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.

Gérard FRIGAUX,
Président de Nature Environnement 17

13

NATURE 17
2 avenue Saint-Pierre – 17700 Surgères
Tél. 05 46 41 39 04
n.environnement17@wanadoo.fr

Observation n°475 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 09:10
Par FAUX Liliane

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mme Faux Liliane 34 Rte de Bords Beulay

Monsieur le commisaire enquêteur, je vous demande d'emettre un avis défavorable au projet du parc éolien Puy Laquais nord
Monsieur le préfet je vous demande d'enterrer ce projet pour ces raisons

- 4 eoliennes de 150 mètres au coeur d'une faune d'une flore n'est pas envisageable
Effets néfastes sur les animaux (qui eux ne peuvent pas donner leurs avis)
- Effet visuel dévastateur
- Bruits incessants surtout la nuit
- Pollution des sols
- Cette énergie soit disant "écologique" quand on sait de quoi elle est fabriquée
- La campagne est un choix de vie et personne ne souhaite vivre dans un site industriel
- Donc les éoliennes sont néfastes pour beaucoup de choses sachant que leurs implatations couteront certainement plus chères que cela rapportera

Veuillez agréer Monsieur le commisaire enquêteur mes salutations

Madame Faux Liliane

le 3.10.2020

Observation n°476 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 09:12
Par FORTINON Colette

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mme Fortinon Cosette
12 rue la Forge
St Coutant le grd.
17430

Monsieur le commissaire enquêteur, je vous demande d'emettre un avis defavorable au projet du parc eolien puy laquois (Nord)
Monsieur le Prefet je vous demande d'enterer ce projet pour les raisons suivantes.

- Trop d'eoliennes autour de nous
- effets nefastes sur les Animaux deja constatés sur d'autres parcs eoliens
- effet visuel devastateur

Ma compagne est un choix de vie je n'ai pas choisi de vivre dans un site industriel
les Eoliennes sont nefastes pour nos type d'oiseaux dont les cigognes et egalement pour nos chauves souris au Puy du lac et ses alentours y constituant une reserve

Veuillez agreer Monsieur
mes Salutations.

Fortinon

Observation n°477 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 09:15
Par GIMONNEAU Geoffrey

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mr GIMONNEAU Geoffrey
02 Les Loges
17380 Puy du Lac

le 05/10/2020

A l'attention de Mr Jean-Pierre BORDRON,
Commissaire-enquêteur

Objet : CONTRE les parcs éoliens Puy-laquois nord et sud

Mr le Commissaire-enquêteur,

Je souhaite faire part de mon opposition aux deux parcs éoliens prévus sur la commune de Puy du lac.

En effet le parc Nord impliquera l'implantation de trois éoliennes toutes situées à moins de 650 mètres du hameau « Les Loges » où nous résidons. Ces deux parcs confondus impacteront pas moins de 20 hameaux tous situés à proximité de ces tours sonores et visuelles de 150 mètres de haut. L'impact sera donc significatif sur la vie des habitants au quotidien mais également d'un point de vu touristique dans la région. De plus, ces deux projets auront un impact financier considérable sur tous les habitants des hameaux concernés puisque la dévaluation du marché immobilier sera irréversible.

De plus, ces parcs éoliens seront implantés à proximité ddes zones naturelles protégés telles que les zones Natura 2000, ZNIEFF et ZICO. Ces zones sont continuellement mises sous pression à travers notamment l'utilisation des pesticides. N'ajoutons pas une pression supplémentaire à travers l'implantation de ces huit éoliennes qui impactera des populations de vertébrés jusque-là relativement épargnés (chauve-souris, oiseaux...). De plus, plusieurs espèces d'oiseaux rares et pour certains en voie de disparition tels que la caille des blés et l'outarde canepetière seront impactées. Il est évident que ces deux projets auront un impact significatif sur leur population. La Boutonne et son marée associé, site incontournable de notre commune pour ces paysages, sa quiétude et sa biodiversité sera lui aussi impacté d'un point de vue environnemental et touristique.

Pour finir, il est inadmissible que ces deux projets avec des impacts d'une telles ampleur sur la vie des citoyens, l'environnement et l'économie n'aient fait l'objet d'aucune concertation et consultation publique. De plus, le conseil précédent a rejeté l'utilisation des voies communales, et là encore les décisions ne sont pas respectées. Ces graves manquements laissent le doute sur de possibles conflits d'intérêts au sein de ces projets ?

Veuillez Mr le commissaire enquêteur de dire NON à ces deux projets, et recevoir mes salutations respectueuses.

Observation n°478 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 09:20
Par DUVERNET Antoine

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Antoine Douvernet
22 rue de l'Eglise
17430 St Cybrat le Grand.

le 30/9/20

Monsieur le Commissaire enquêteur, je vous demande d'emettre un avis defavorable au projet du parc eolien de Puy laquais (Nord),
Monsieur le prefet je vous demande d'enterver ce projet pour les raisons suivantes
- chute jusqua 30% sur la valeur immobilier
- la campagne est un choix de vie, je n'ai pas choisi de vivre en un site industriel.
- les Eoliennes sont nefastes pour la faune (chauve souris, ajoncs)
Notre Région est une reserve naturelle

Veuillez agreer Monsieur l'expression de mes sentiments distingués

A D V

Observation n°479 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 09:20
Par GILLET Hubert

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

St LÉGER le 23/09/2020

Mr GILLET Herbert
13 Rue des Pêcheurs
11800 St LÉGER

Monsieur le Commissaire enquêteur, je vous demande d'émettre un avis défavorable au projet du parc éolien puy laquois Nord

Monsieur le Préfet je vous demande d'arrêter ce projet pour les raisons suivantes :

- Trop d'éoliennes autour de nous.
- Je suis sensible aux infrasons et je crains pour ma santé.
- Je ne conçois pas qu'un projet privé puisse impacter autant les gens qui n'ont rien demandé et qui obtiennent que les inconvénients et aucun avantage.
- 4 éoliennes de 150 m au cœur d'une faune, d'une flore, d'un patrimoine n'est pas envisageable.
- Effets néfastes sur les animaux déjà constaté sur d'autres parcs éoliens
- Effet visuel dévastateur
- Bruits incessants.
- Chute jusqu'à 30% sur la valeur immobilière et vente difficile.
- Pollution à vie des sols
- Cette énergie n'a rien d'écologique quand on sait de quoi elle est fabriquée et du problème de démantèlement qui en suit.
- Cette énergie soit disant verte doit être rachetée 2 fois plus chère par le fournisseur d'énergie qui se traduira par une flambée des factures électriques
- La campagne est un choix de vie, je n'ai pas vocation à vivre dans un site industriel.
- Les éoliennes sont néfastes pour nos type d'oiseaux dont les cigognes et également pour nos chauves-souris où Puy-du-Lac constitue une réserve.

Veuillez agréer Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués

Mr GILLET

Observation n°480

Déposée le 14 Octobre 2020 à 21:15
Par Collard Alexandra

Observation:
Monsieur le Commissaire, veuillez prendre connaissance du courrier de l'Association Nature Environnement 17 : Opération Refuges pour les chauves-souris

1 document joint.

NATURE ENVIRONNEMENT 17
2 avenue Saint-Pierre
17700 Surgères

Tél. 05 46 41 39 04

n.environnement17@wanadoo.fr
www.nature-environnement17.org

Monsieur Jean-Pierre BORDRON
Commissaire-Enquêteur
La Jarrie
17380 Puy-du-Lac

Surgères, le 14 octobre 2020

Objet : Déposition à l'enquête publique concernant le projet d'implantation d'un parc éolien à Puy-du-Lac (17380) – Complément au titre de l'Opération Refuge Chauve-souris sur le département de la Charente Maritime
Pièce jointe : Attestation SFEPM PUY DU LAC, première commune de France en conventionnement refuge chauves-souris

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Par la présente, Nature Environnement 17 souhaite compléter sa contribution à l'enquête publique concernant le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Puy-du-Lac (17380), dénommé « Projet éolien Puy Laquois » scindé en 2 tranches « Parc éolien Puy Laquois Nord » et « Parc éolien Puy Laquois Sud » pour un total de 8 éoliennes, **au titre des refuges pour les chauves-souris conventionnés**, en lien avec la Société Nationale pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM).

SFEPM
SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES

Refuge pour les chauves-souris

A l'heure actuelle, pratiquement toutes les espèces de chauves-souris européennes ont régressé. Protégés, ces fragiles petits mammifères sont pourtant rarement pris en compte lors des travaux de rénovation des bâtiments et d'entretien des jardins. La présence de ces animaux très discrets étant souvent ignorée, leurs gîtes peuvent être involontairement détruits.

L'Opération Refuges a pour but de promouvoir des initiatives pour créer un gite pour chauve-souris ou le développer, de délivrer des conseils techniques adaptés à la biologie des chauves-souris et de saluer les bonnes volontés qui souhaitent s'engager dans cette voie. L'Opération Refuges se présente comme un système de conventionnement, qui associe la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (ainsi que l'association déléguée) et un propriétaire : particulier, collectivité ou entreprise.

Ainsi, si le propriétaire s'engage à limiter les dérangements aux animaux présents et à ne pas boucher les accès qui peuvent mener à sa cave ou son grenier, il lui est également possible d'installer des gîtes artificiels, ou d'adopter des pratiques d'entretien et de jardinage qui favoriseront les chauves-souris dans toute sa propriété. En cas de travaux, les experts régionaux seront là pour le conseiller et limiter les impacts sur les animaux.

Une fois la convention signée, le propriétaire se voit attribuer le label « Refuge pour les chauves-souris » et dispose des différents outils de communication pour mener au mieux cet engagement en faveur de la biodiversité : plaquette, guide technique, autocollant longue durée, et panneau à fixer.

A l'origine, en 2006, l'opération "Refuge pour les chauves-souris" a été créée et conduite par le Groupe Mammalogique Breton (GMB). Cette opération, transcrite aujourd'hui à l'échelle nationale, est menée par la SFEPM avec l'appui en région des associations locales ou des groupes chiroptères existants.

Ci-dessous, la carte française des refuges, ainsi que les derniers chiffres en matière de conventions :

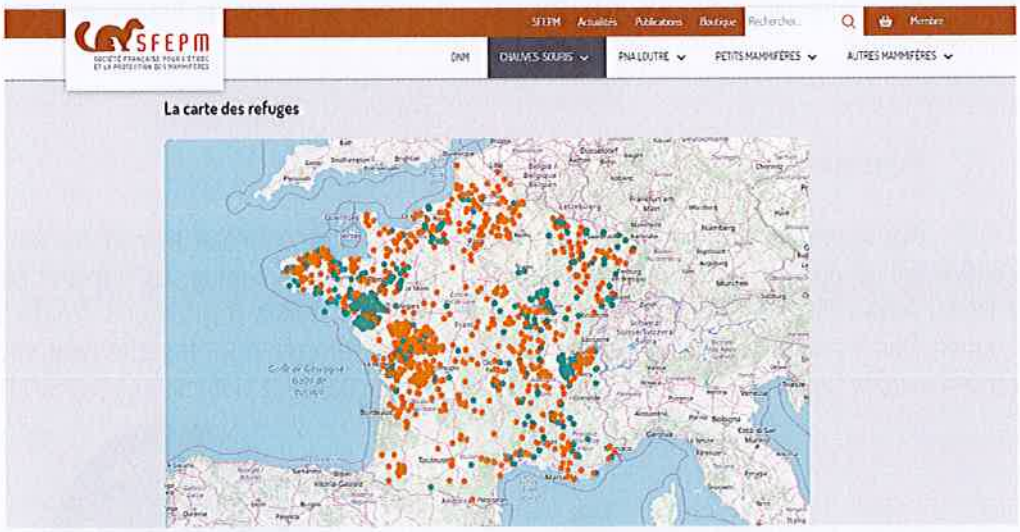

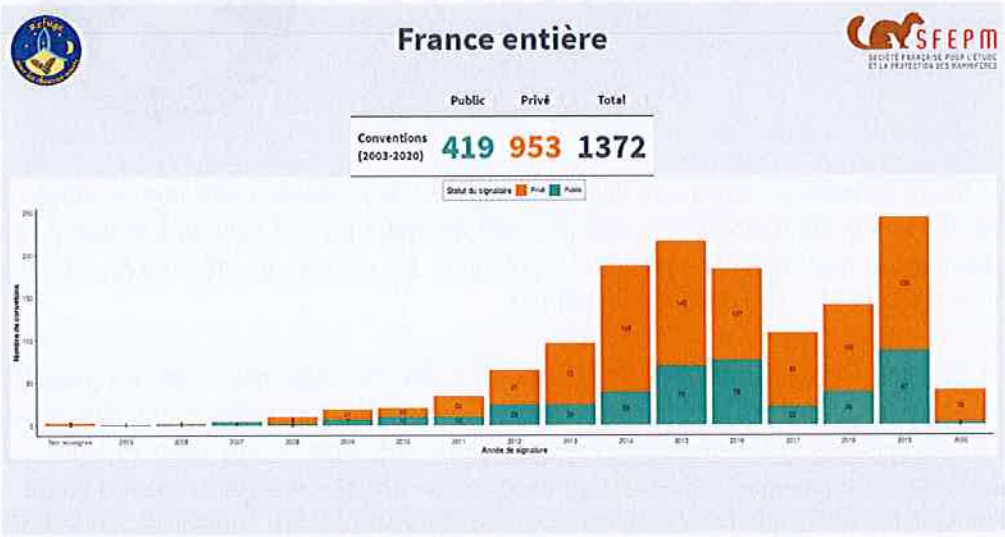

NATURE ENVIRONNEMENT 17
2 avenue Saint-Pierre – 17700 Surgères
Tél. 05 46 41 39 04
n.environnement17@wanadoo.fr
www.nature-environnement17.org

Nouvelle-Aquitaine

	Public	Privé	Total
Conventions (2003-2020)	48	362	410

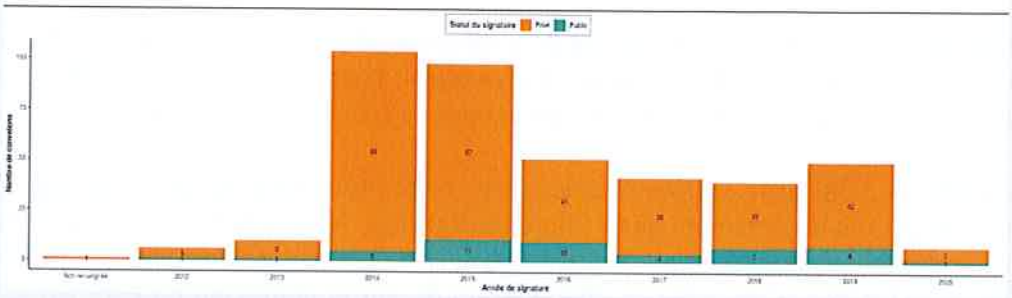

A terme, les différents Refuges ainsi créés pourraient constituer un maillage dense de gîtes et de jardins favorables aux chauves-souris, et contribuer à l'amélioration de l'état des populations de certaines espèces rares.

Ainsi, dans le Plan National d'Action en faveur des chiroptères en France métropolitaine (2016-2025) porté par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la Mer, il est prévu parmi les 10 actions prioritaires : soutenir davantage les réseaux, de promouvoir les échanger et sensibiliser notamment au travers de l'**Opération refuges pour les chauves-souris**.

PLAN NATIONAL D'ACTIONS | CHIROPTÈRES 2016-2025

Opération « refuges »

L'opération « Refuges pour les chauves-souris », lancée par le Groupe Mammalogique Breton, a été déclinée au niveau national par la SFEPM en 2011, dans le cadre du PNA 2009-2013. En 2016, ce sont 523 refuges qui ont été comptabilisés. Au cours des 10 prochaines années, la communication sera développée, permettant d'étendre ce réseau de préservation de gîtes et d'habitats de chasse pour les chauves-souris.

Action 10

Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser

Le fort dynamisme du réseau engagé lors du PNA Chiroptères 2009-2013 a permis d'impliquer une multiplicité d'acteurs d'horizons variés qui ont tous contribué à l'étude et à la conservation des Chiroptères. Ainsi, les échanges et la diffusion des expériences au sein de ce réseau permettent de mutualiser les actions et d'amplifier l'efficacité des projets. Il est donc primordial de continuer à soutenir et à animer ce réseau d'acteurs pour maintenir les actions en cours et en construire de nouvelles.

De plus, pour une meilleure protection des populations de Chiroptères, il est essentiel de maintenir les actions de sensibilisation du grand public à la biologie et à la conservation de ces espèces.

NATURE ENVIRONNEMENT 17
2 avenue Saint-Pierre – 17700 Surgères
Tél. 05 46 41 39 04
n.environnement17@wanadoo.fr
www.nature-environnement17.org

Pour la Charente-Maritime, Nature-Environnement 17 s'est positionnée pour développer cette action majeure en termes de préservation des populations de chauves-souris. Les personnes référentes sont Naïs Aubouin (Salariée de l'association) et Alexandra Collard (Bénévole active).

Par des manifestations comme la nuit de la Chauves-souris, des sensibilisations dans les écoles, dans les collèges et avec l'Opération Refuge Chauve-souris, notre association a sensibilisé un grand nombre de personnes à ce petit mammifère méconnu et nous en sommes très satisfaits.

Au titre de l'Opération refuges chauve-souris, notre association compte à ce jour **66 refuges chauves-souris pour le département de la Charente-Maritime**. Nous avons assisté à une nette augmentation des conventionnements sur les Vals de Saintonge et sur une commune en particulier. En effet, nous recensons à ce jour **21 conventions refuges chauves–souris sur la commune de PUY DU LAC**. Comme l'indique l'attestation de la SFEPM, nous ne pouvons que saluer la grande mobilisation des habitants de ce village mais également de la mairie de PUY DU LAC, qui soutient cette mobilisation.

Mais, avec 8 éoliennes prévues sur PUY DU LAC, il est évident que ces refuges pour chauves-souris (à proximité) ne joueront plus leur rôle premier, censé garantir « la pérennité des espèces de chauves-souris », comme indiqué dans l'objet de la convention « Refuge pour les chauves-souris » !!

Opération Refuge pour les chauves-souris

SFEPM — FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT — Plan National d'Actions Chiroptères 2016-2025

Convention

Créer chez vous un paradis pour ces petits mammifères volants

Cette opération est pilotée nationalement par la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM)

Convention pour l'établissement d'un Refuge pour les chauves-souris dans une propriété privée, associative ou collective

France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine (FNE NA) anime le Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères en Nouvelle-Aquitaine. L'opération "Refuge pour les chauves-souris" est déployée dans le cadre de ce plan par différentes associations, relais locales, sur les territoires : Nature-Environnement 17 (NE17), Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE), Vienne Nature (VN), Charente Nature (CN), la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA), le Groupe Chiroptères Aquitaine (GCA) et le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL).

L'établissement d'un Refuge pour les chauves-souris est gratuit et n'implique pas de dépense pour le propriétaire.

L'opération "Refuge pour les chauves-souris" repose sur les engagements et propositions listés dans les encadrés ci-dessous et détaillés dans le guide technique « Accueillir des chauves-souris dans le bâti et les jardins ». Ce guide présente comment et pourquoi protéger les chauves-souris et donne des informations utiles pour les rechercher et les identifier. Un exemplaire papier peut vous être fourni par votre structure locale.

Objet de la convention

Le rôle du Refuge pour les chauves-souris est de garantir la pérennité des chauves-souris (toutes les espèces sont légalement protégées) occupant ou fréquentant ces zones, et d'accroître la disponibilité d'espaces favorables dans des espaces non encore occupés. Pour cela, certaines pratiques devront être évitées et diverses actions pour favoriser les chauves-souris pourront être engagées (paragraphe "Propositions"). Cette convention a également pour but l'application, lors de la réalisation des travaux d'entretien des espaces concernés par la convention, des mesures qui sont détaillées dans le paragraphe "Engagements".

Pour que cette action de communication et de préservation des chauves-souris conserve sa pertinence et sa crédibilité, il est important que ces conventionnements – ces engagements moraux - qui ont été passés entre nos associations et les propriétaires ne soient pas méprisés.

NATURE ENVIRONNEMENT 17

2 avenue Saint-Pierre – 17700 Surgères
Tél. 05 46 41 39 04
n.environnement17@wanadoo.fr
www.nature-environnement17.org

Aussi je vous demande Monsieur le Commissaire enquêteur de tenir compte, dans votre réflexion, des conventions Refuge pour les chauves-souris qui ont été signées par les habitants de PUY DU LAC et des alentours (notamment le collège de Tonnay-Boutonne et dont l'ambition est de tapisser la façade de Refuges chauves-souris en bois, fabriqués par des élèves).

Ci-dessous la cartographie des gites pour une plus grande prise en compte de cette problématique.

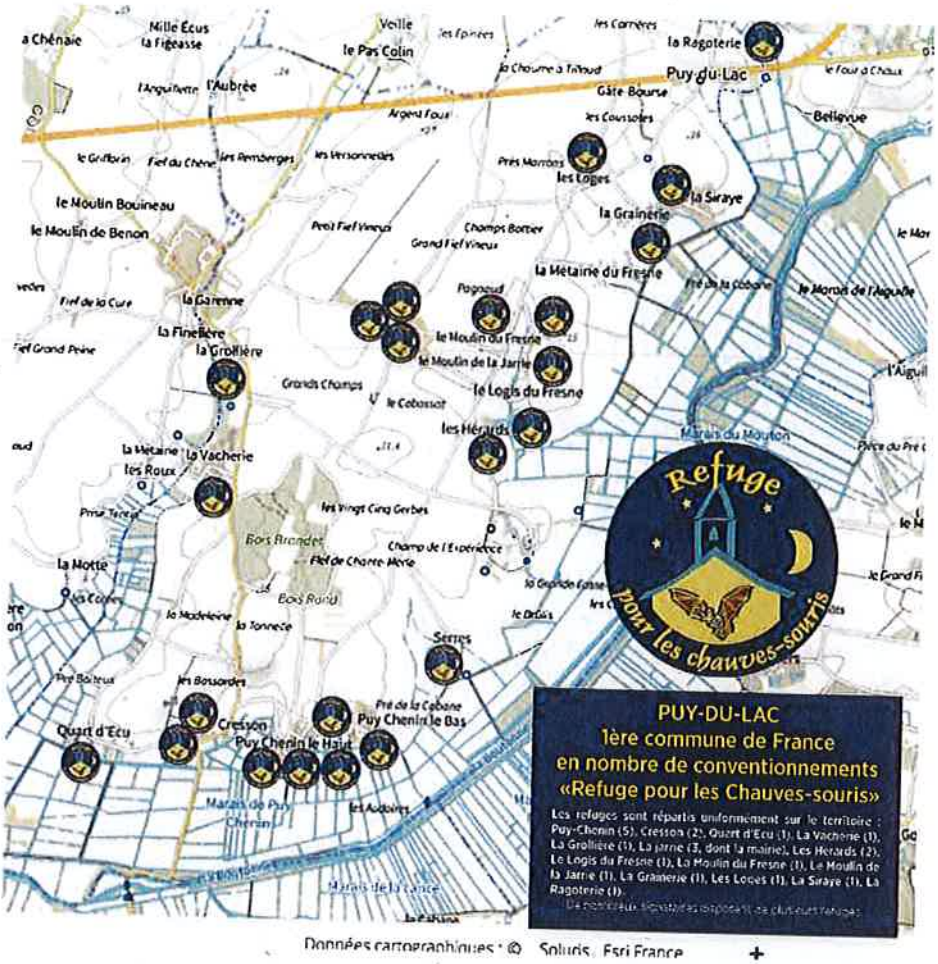

Conclusion

Nous insistons sur la nécessité, étant donné les enjeux biologiques, à ce que soient pris en compte les conventionnements au titre de l'opération Refuges Chauves-Souris afin que cette opération pour la préservation des chauves-souris, dont nous sommes le garant, conserve toute sa crédibilité auprès du grand public et des acteurs publics.

Restant à votre disposition, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.

Gérard FRIGAUX,
Président de Nature Environnement 17

NATURE 17
2 avenue Saint-Pierre - 17700 Surgères
Tél. 05 46 41 39 04
n.environnement17@wanadoo.fr

Observation n°481

Déposée le 14 Octobre 2020 à 21:23
Par Collard Alexandra

Observation:
Monsieur le Commissaire, veuillez prendre connaissance de l'Attestation de l'Association "Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères" (SFEPM) : Opération refuges chauves-souris PUY DU LAC 1er village de France en conventions chauves-souris.

1 document joint.

SFEPM
19 allée René Ménard
18000 BOURGES
Tél : 06.19.99.75.02
Courriel : contact@sfepm.org
Site Internet : www.sfepm.org

à Bourg-en-Bresse, le 11 août 2020

Objet : Opération Refuge pour les Chauves-souris à Puy-du-Lac

Je soussignée Fanny Paperin, chargée de mission Chiroptères à la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères et responsable de l'opération nationale « Refuge pour les chauves-souris », confirme que la commune de Puy-du-Lac située en Charente-Maritimes est la première commune de France en nombre de particuliers et collectivités engagés en « Refuges pour les chauves-souris ».

Cet engouement massif sur un même territoire est une première dans le cadre de notre opération « Refuge pour les chauves-souris » et est le fruit d'un formidable travail local de sensibilisation de la part de Mme Alexandra Collard et de l'association référente Nature Environnement 17.

Cordialement,

Fanny PAPERIN
Chargée de mission SFEPM

Observation n°482

Déposée le 14 Octobre 2020 à 21:27
Par VIVIER WILFRIED
7 les loges
17380 PUY-DU-LAC

Observation:
Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint deux textes et deux annexes.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement

1 document joint.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je me suis installée avec ma famille sur la commue de PUY DU LAC courant 2016.
Nous avons choisi de vivre sur cette commune, pour être au cœur de la nature, et loin de toutes les activités nuisibles que peuvent accueillir une commune de plus grande importance,
Nous avons choisi de nous éloigner des commodités pour privilégier notre cadre de vie.

Plusieurs points dans l'étude du projet du parc éolien Puy Laquois nous laisse sans réponse.

Je m'inquiète quand aux impacts directs sur notre biodiversité sur la commune de PUY DU LAC.

Je vous précise que nous avons signé une convention en tant que refuge chauve souris, il y a déjà plus d'un an car les chauve souris ont un fort intérêt pour notre biodiversité.
Leur milieu de vie se réduit de plus en plus suite aux infrastructures ne leur permettant plus de se nourrir et se reproduire paisiblement. Je n'ai jamais vu une chauve souris se réfugier sur une éolienne, quand bien même faudrait -il qu'elles arrivent jusqu'à elle sans mourir.

Vous trouverez en pièces jointe deux photos représentant des cigognes blanches (43 individus en vols), passant au dessus de notre maison située aux loges et partant en direction du sud de la Commune .
Ainsi vous remarquerez qu'elles traversent le parc Nord et Sud.
Qu'est-il prévu pour leur migration ? les lieux où elles nichent ?
Car Puy du lac est pour cette espèce et pleins d'autres encore une réserve alimentaire importante compte tenu de l'étendue des zones humides.
Suite à ce cortège de cigogne, mon fils a pris conscience et compris les nuisances que les éoliennes allaient engendré sur son lieu vie et son environnement.
Il a donc communiqué à sa façon en dessinant ce qui représenté pour lui une éolienne (dessin joint).

Nous sommes déjà entourés de nombreux parcs éoliens autour de la commune de PUY DU LAC.
Ce projet est la mort de la commune.

Monsieur le Commissaire enquêteur je vous informe être DÉFAVORABLE au projet des parcs éolien nord et sud PUY LAQUOIS et vous demande expressément d'émettre un avis défavorable à ces deux parcs éoliens.

Madame Elodie ANDRIETZ
7 Les Loges PUY DU LAC

Photo prise le 20/09/2020

Long vivier!

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je me suis installé avec ma famille sur la commue de PUY DU LAC aux Loges courant 2016. J'ai créé mon entreprise individuelle de menuiserie courant 2017, ma résidence principale étant également mon siège social.

La E7 et la E8 vont se retrouver dans notre champs de vision depuis notre fenêtre panoramique du séjour et notre fenêtre de chambre. Nous voyons déjà les balises lumineuses du parc de SAINT CREPIN qui se trouve à plusieurs kilomètres alors imaginez la même nuisance à environ 500 m de notre habitation. Nous avons déjà connu l'expérience du mat de mesure que la société avait mis en place lors de leur étude. Le signal lumineux clignotant reflétait dans notre séjour et notre chambre. Je ne conçois pas vivre dans mon séjour et ma chambre volets fermés jour et nuit.

L'étude indique je cite « *le constructeur est tenu de faire réaliser à ses frais, sous le contrôle de l'établissement public de diffusion, une installation de réception ou de réémission propre à assurer des conditions de réception satisfaisantes dans le voisinage de la construction projetée* ».
Quand est -il des réceptions satellites telles que la 4G.
Je vous précise que la plupart des habitants du hameau des loges n'est pas raccordé à France Télécom, car au moment de la construction cela s'avérait impossible. Nous avons donc souscrit à un abonnement internet en 4G pour le bon développement de mon entreprise. L'étude n'évoque pas les réceptions par satellites. J'émets un doute quand au bon fonctionnement de la réception satellite dans le parc éolien nord.
Le préjudice impactera directement mon entreprise individuelle et l'emploi de mon épouse étant partiellement en télétravail.

Monsieur le Commissaire enquêteur je vous informe être DÉFAVORABLE au projet du parc éolien nord PUY LAQUOIS.

Monsieur Wilfried VIVIER
WILFRIED VIVIER MENUISERIE
7 Les Loges PUY DU LAC

Vivier

Observation n°483

Déposée le 14 Octobre 2020 à 21:55
Par Anonyme

Observation:
Bonjour, je donne un avis défavorable contre le projet éolien nord et sud
C'est inadmissible que un ancien élu est abusé de ses pouvoir et trompé les habitants de sa commune.
MAIS LE PEUPLE LE VAINQUEURA CET IMBÉCILE INFINI!!!

Observation n°484 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 09:58
Par AUDUBERTEAU Kévin

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

AUDUBERTEAU Kévin
26 rue du vallon
17430 SAINT COUTANT LE GRAND

05/10/2020

A l'attention de Mr Bordron

Monsieur le commissaire enquêteur, je vous demande d'émettre un avis défavorable au projet du parc éolien puy laquais Nord.

Monsieur le préfet je vous demande d'enterrer ce projet pour les raisons suivantes :

- trop d'éoliennes autour de nous
- je suis sensible aux infrasons et je crains pour ma santé
- je ne conçois pas qu'un projet privé puisse impacter autant de personnes qui n'obtiennent que les inconvénients et aucun avantages
- 4 éoliennes de 150m au cœur d'une faune, d'une flore, d'un patrimoine, n'est pas envisageable,
- effets néfastes sur les animaux déjà constatés sur d'autres parcs éoliens
- effet visuel dévastateur
- bruits incessants
- chute jusqu'à 30% sur la valeur immobilière et vente difficile
- pollution à vie des sols
- cette énergie n'a rien d'écologique de part sa fabrication et démantèlement
- cette énergie soit disant verte doit être rachetée deux fois plus chère par le fournisseur d'énergie qui se traduira par une flambée des factures électriques pour tous
- la campagne est un choix de vie, je ne souhaite pas vivre sur un site industriel
- les éoliennes sont néfastes pour nos types d'oiseaux comme les cigognes et pour nos chauves souris où Puy du Lac et ses alentours y constituent une réserve.

Veuillez agréer Monsieur, mes salutations distinguées

Observation n°485 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:00
Par Mme ROUVIER

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mme ROUVIER
7 Impasse des fiolles
17800 St LEGER

le 08/10/2020

Monsieur le commissaire enquêteur, je vous demande d'emettre un avis défavorable au projet du parc éolien Puy Laquais Nord.
Monsieur le préfet je vous demande d'enterrer ce projet pour les raisons suivantes.
Je me bats depuis des années contre toutes portes de maltraitance à la nature.
La mise en place de ces éoliennes, sur une campagne qui n'a absolument pas besoin de cette soi disant énergie verte, ne respecte absolument pas la vie, néfaste pour d'innombrables raisons : bruit incessant, infrasons néfaste pour la santé, pour nos oiseaux, nos chauve souris, cimetière forcé de tous ces animaux et le comble, installer ces pylones horribles visuellement et écologiquement, sur une réserve, sans parler des matériaux utilisés pour la fabrication et le problème du démantèlement qui n'en finit.
Ne pas oublier que nous sommes responsables de notre planète, il serait de bonne conscience, à notre échelle, de réfléchir aux conséquences de nos actes et qui sont, dans le cas du projet Eolien du Puy Laquais Nord, une aberration, étant donné les destructions que cela va engendrer et qui n'ont rien d'écologique.

Veuillez agréer, monsieur le commisseure enquêteur, monsieur le préfet, l'expression de mes sincère salutations.

Mme ROUVIER

Observation n°486 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 09:00
Par ROUVIER Bernard

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mr Rouvier Bernard
97 chemin de la Vignasse
06 550 La Roquette sur Siagne

Le 1er octobre 2020

Monsieur le Commissaire enquêteur, je vous demande d'émettre un avis défavorable au projet du parc éolien puy laquas Nord

Monsieur le préfet je vous demande d'enterrer ce projet pour la raison suivante:

Depuis quelques années je constate une détérioration dans le paysage de la Charente Maritime, où j'aime venir en vacances m'y ressourcer, à cause de la prolifération des éoliennes.

Ce si beau paysage commence à être entaché par ces éoliennes. Le village de Saint Coutant le Grand en proximité de Luy du Lac constitue pour moi un lieu de résidence vacancuaire. Si des éoliennes y voient le jour je n'aurai plus coeur à venir ici ni même dans ce département.

Veuillez agreer Monsieur mes salutations

Rouvier

Observation n°487 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:00
Par GIMONNEAU Flora

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mr GIMONNEAU Flora (10 ans)
02 Les Loges
17380 Puy du Lac

le 05/10/2020

A l'attention de Mr Jean-Pierre BORDRON,
Commissaire-enquêteur

Objet : CONTRE le parcs éoliens Puy-laquois nord et sud

Mr le Commissaire-enquêteur,

Je vous écris pour dire que je suis contre la construction des éoliennes autour de ma maison située au lieu-dit « les loges ». Les éoliennes ne sont pas belles et font beaucoup de bruit. Quand je suis allé voir celles de Saint-Crépin avec mon fère, j'ai vu un oiseau mort. Je ne veux pas que des animaux soient tués ou dérangés. Il y a déjà beaucoup d'éolienne autour de la maison. Pourquoi on ne nous demande pas si on est d'accord avant de venir mettre les éoliennes à côté de la maison ? Elles peuvent être mise ailleurs, en mer par exemple. Il y a aussi des alternatives comme les hydroliennes, la géothermie... D'autres solutions sont possibles !

Veuillez Mr le commissaire enquêteur de dire NON à ces deux projets, et recevoir mes salutations respectueuses.

Observation n°488 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:01
Par QUILICHINI Laëtitia

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Laëtitia QUILICHINI
3 chemin de la pairie Claireau
17430 LUSSANT
06.31.54.08.54

Lussant, le 8 octobre 2020

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par la présente, je donne un AVIS DEFAVORABLE aux deux projets éoliens sur la commune de Puy-Du-Lac.

Effectivement, je réside sur la commune de Lussant d'où je vois déjà de nombreuses éoliennes, à l'activité contestable. Le paysage étant déjà saturé, il serait vraiment regrettable de le voir se détériorer plus.

Je pense bien sûr à mes enfants, à notre cadre de vie, mais aussi à mes amis domiciliés sur la commune de Puy-Du-Lac, et je ne souhaite pas nous avoir infliger les effets néfastes des éoliennes sur notre santé tels que les migraines, les troubles du sommeil ou du comportement, les acouphènes…

Je m'inquiète également pour la nature, les différentes espèces d'oiseaux (cigognes…) et de chauves-souris étant nombreux à avoir élu domicile à Puy-Du-Lac.

Les habitants du territoire ne souhaitent pas, à juste titre, voir sortir du sol de nouvelles éoliennes, c'est pour cela que je vous signifie mon désaccord total face aux deux projets éoliens de Puy-Du-Lac. Noad

Laëtitia QUILICHINI

Observation n°489 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:02
Par DERISSON Mickael

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mickaël DERISSON
17 La siraye
17380 PUY-DU-LAC
06.12.68.15.82

Puy-Du-Lac, le 12 octobre 2020

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par la présente, je donne un AVIS DEFAVORABLE aux deux projets éoliens sur la commune de Puy-Du-Lac.

Nous sommes déjà envahis par ces engins qui produisent plus de nuisances que d'électricité.

Je ne pourrais pas vous citer tous les problèmes que les éoliennes génèrent, mais les maux de tête, les nuisances sonores et visuelles, les troubles du comportement et du sommeil, les effets stroboscopiques ne coïncident ni avec mon choix de vie, ni avec la sérénité à laquelle nous aspirons pour nos enfants.

Nous sommes déjà bien assez entourées par ces éoliennes, notre territoire ne doit pas être sacrifié davantage.

Nous souhaitons avoir la possibilité de voir les empruntes laissées par les cigognes dans les sentiers de Puy-Du-Lac, les voir planer au dessus de notre maison et se poser sur le champs en face de notre maison. Nous souhaitons également que les refuges pour les chauves-souris que nous avons fabriqué avec mes enfants continuent de les abriter…

Je ne souhaite pas non plus voir mon bien immobilier perdre de sa valeur, ce bien pour lequel je me suis endetté, dans lequel je travaille tous les week-end avec ma famille, pour lequel nous avons le projet de faire un gîte, et faire ainsi découvrir notre belle région et non un parc éolien.

Alors s'il vous plaît, je vous demande de tenir compte de mon avis DEFAVORABLE concernant les deux projets éoliens sur la commune de Puy-Du-Lac. Nord

Mickaël DERISSON

Observation n°490 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:03
Par CARLIER Agnès

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Agnès CARLIER
17800 BOUGNEAU

Tonnay-Boutonne, le 10 octobre 2020

Monsieur Le Commissaire enquêteur,

Par la présente, je tiens à vous informer que je m'oppose aux deux projets éoliens concernant la commune de Puy-Du-Lac.
Je m'inquiète des répercutions sur la santé; les effets néfastes étant connus et nombreux : troubles du sommeil, migraines, acouphènes car j'ai un couple d'amis qui réside dans cette commune et je travaille à Tonnay-Boutonne.

D'autre part, l'implantation de ces éoliennes aura inévitablement des conséquences sur l'environnement et la biodiversité notamment sur les nombreuses espèces d'oiseaux et de chauves-souris du territoire.
Le paysage de ce secteur est déjà saturé par un nombre d'éoliennes très important.

Pour toutes ces raisons, je vous fais part de mon opposition aux deux projets éoliens de Puy-Du-Lac. (projet Nord)

Agnès CARLIER

Observation n°491 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:05
Par SUIRE Lydie

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mme SUIRE Lydie
17430 LUSSANT

Le mercredi 14 octobre 2020

Monsieur Le Commissaire enquêteur,

Je vous fais parvenir cette letter afin de vous signifier que je m'oppose aux deux projets éoliens concernant la commune de Puy-Du-Lac. (projet Nord Puy du Lac)

En effet, mon amie et collègue de travail ainsi que sa famille et plusieurs de mes connaissances resident sur cette commune. Moi-même, je travaille à proximité, sur la commune de Tonnay-Boutonne. Pour cela, je me sens concernée par la mise en place de ces projets et m'y oppose car je ne suis pas sans savoir que l'implantation d'éoliennes n'est pas sans risques et sans effets indésirables.

Il est à mon avis inquiétant que l'on laisse s'implanter ces éoliennes à cet endroit puisqu'elles provoquent des nuisances (sonores, visuelles, environnementales et médicales principalement). Nous habitons un département déjà très investi par les éoliennes. Aussi, il existe d'autres endroits plus appropriés je pense où les implanter (plus loin des habitations notamment puisque ces éoliennes avec les années sont construites de plus en plus haute sans que jamais ne soit redéfinie la distance avec les habitations).

Je sais également que les éoliennes ne sont pas sans dangers pour certaines espèces animales (notamment volantes) telles que les chauve-souris (qui ont des habitats dans plusieurs endroits de Puy-du-Lac) ou encore les cigognes (présentes aussi en nombre dans nos campagnes).

Enfin, c'est aussi pour notre santé que je m'inquiète puisqu'il est avéré que les éoliennes peuvent engendrer migraines, troubles de l'oreille interne ou du sommeil, acouphènes et j'en passe). Je ne comprends pas que l'on persiste donc à vouloir implanter ces constructions proche des habitations alors que nous avons tout de même des coins de campagne très calmes et reculés pour cela. Je vous remercie pour votre attention et vous prie de croire en l'expression de mes sincères salutations.

Mme SUIRE Lydie.

Observation n°492 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:06
Par BOUCHENOIRE Michelle

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Michelle bouchenoire
16 avenue de Saumur
49160 LONGUE-JUMELLES
06.16.43.65.04

Longué-Jumelles le 8 octobre 2020

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par la présente, je donne un AVIS DEFAVORABLE aux deux projets éoliens sur la commune de Puy-Du-Lac.

Ma fille, son époux et mes deux-petits enfants résident sur la commune de Puy-Du-Lac, et je compte bien pouvoir y revenir quand ma chimiothérapie sera terminée.

Mais je suis très inquiète concernant les répercutions plus que dévastatrices de ces deux projets éoliens. Les effets néfastes sont nombreux et connus pour sur notre santé. Ma fille a choisi la campagne pour le cadre de vie, mais elle se retrouve menacée avec sa famille. Les maux de tête, les acouphènes, les troubles du comportement et du sommeil sont les seules promesses que les éoliennes peuvent tenir.

Ils se sont également endettés pour acheter leur maison, ce bien qui leur est si cher (dans les deux sens) et qui va se voir inexorablement perdre de sa valeur si ces projets monstrueux venaient à voir le jour.

Bien évidement, je pense également à la nature, aux cigognes que j'ai découvert dans le pré, face à la maison de ma fille, aux chauves-souris pour lesquelles mes petits-enfants ont construis des refuges en bois avec leur papa, à cette formidable biodiversité que leur offre ce territoire. Je ne souhaite pas que tout cela soit gâché par le projet d'un investisseur et pour le profit de quelques personnes n'étant même pas habitants de Puy-Du-Lac.

Alors pour toutes ces raisons non exhaustives, j'émets mon avis DEFAVORABLE au projet des éoliennes sur Puy-Du-Lac Nord et un avis DEFAVORABLE au projet des éoliennes sur Puy-Du-Lac Sud.

Sachant pouvoir compter sur votre bienveillance et votre bon-sens, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Michelle BOUCHENOIRE

Observation n°493 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:06
Par DERISSON Titia

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Bonjour,

- Aujourd'hui je vous écrit, car je suis au courant que vous voulez installer des éoliennes à côté de chez moi. Et je ne suis pas d'accord car depuis que j'ai démamenagé dans le 17 et j'ai remmarquer qu'il y avait des cigognes et qu'il avait des chauves-souris, alors j'ai fabriquer avec mon papa des nichoirs pour chauves-souris en bois il y a quelques mois. Et je sais ce que provoque les éoliennes comme :
- les cigognes qui ne peuvent pas voler comme il le souhaite,
- les chauves-souris qui vont s'éloigner d'ici...
Et puis c'est moche !
Alors je vous l'écrit aujourd'hui, je ne veux pas d'éolinnes.
J'émets donc un avis défavorable, pour les 2 projets.

Tilia. Derisson.

Observation n°494 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:10
Par LORETTE Robert

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Monsieur Lorette Robert
3 rue de la greinerie
17380 Puy du lac

à Puy du lac le
12 octobre 2020

Monsieur le commissaire enquêteur.

Juste ces quelques lignes pour vous signalé que je suis contre les deux progets éoliens Nord et sud à Puy du lac
Les éoliennes nuisent à la santé de la Biodiversité à la santé Humaine et animal oiseaux chauvesouris du Bois Brandet. nuisance sonore.
dénaluation du Bien imobilier détruit le patrimoine de notre petit vilage de puy du lac le tourisme ect
en europe la distance entre les Habitations et de 1000 metre en France 500 metres alors cherchons l'erreur. Beaucoup d'argent en jeu pour rien.
alors non aux eoliennes de puy du lac nord comme sud.
stop aux éoliennes dans le val de saintonge.
trop ces trop.

Recevez Monsieur Mes salutations.

Fait à puy du lac le 12 octobre 2020

Lorette

Observation n°495 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:15
Par BENARD PITET Emilie

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mme BERNARD-PITET Emilie
17400 St Jean d'Angely

Le 13 octobre 2020

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par cette lettre, je souhaite vous mettre au courant de mon opposition aux deux projets éoliens concernant la commune de Puy-du-Lac.

J'ai en effet dans cette commune une amie, qui a une famille ; je suis moi-même salariée sur la commune voisine de Tonnay-Boutonne et m'inquiète fortement des répercutions négatives de ces deux projets sur ces personnes et moi-même tant d'un point de vue médical (migraines, troubles du sommeil, acouphènes...) ; qu'environnemental (impact sur les espèces animales présentes sur le territoire telles que les chauve-souris, cigognes...).

Je me questionne sur le bien-fondé de ces deux projets ; sur le respect vis à vis du contribuable, puisque celles-ci sont construites proches des habitations compte

Observation n°496

Déposée le 14 Octobre 2020 à 22:06
Par Charles-Nicolas Lucie
6 serres
17380 Puy du lac

Observation:
Je suis contre ce projet éolien.

Observation n°497

Déposée le 14 Octobre 2020 à 22:08
Par Cirotteau Sylvia
9 le petit breuil
17430 Tonnay Charente

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.Sylvia Cirotteau
Les loges
17380 PUY DU LAC

Propriétaire
- D'un gîte rural
- D'une maison d'habitation
- de bâtiments agricoles et terres agricoles

Monsieur le commissaire Enquêteur.

Puy du lac le 02 10 2020

Je suis formellement opposé au projet d'implantation d'Eoliennes NORD sur la commune de Puy du lac pour les raisons suivantes :

Raisons citoyennes de respect de la démocratie locale
- les dernières élections municipales ont montré, sans ambiguité, que la grande majorité des habitants étaient contre cette implantation.

Raisons environnementales
- destruction des paysages de la France rurale traditionnelle (de plus au profit d'intérêts privés)
- perturbations sur la faune
- Impact du son hors sol et dans le sol (infra son)
- Impact sur la santé des personnes qui vivent à proximité, nocivité les ondes émises par les éoliennes.
- Bruit permanent ayant une incidence sur la santé.
- Positionnement des éoliennes à proximité d'habitations Distance inconcevable pour le bien être d'une population

Raisons économiques

- impact direct sur le tourisme (baisse de fréquentation pour les gîtes et chambres d'Hôtes etc.)
- prix de revient du KW très élevé et de plus subventionné par nos impôts !
- rendement dérisoire de production de l'éolien car intermittente et fonction de la force du vent
- Nécessité de stocker temporairement à terme l'électricité produite d'ou pollutions énormes (batteries, barrages…)
- Démantellement à terme : qui paiera ? (les Sociétés d'exploitations n'auront pas les fonds nécessaires ou auront disparues par liquidation…)
- Contrairement aux aprioris les éoliennes ne sont pas écologiques.

Vue d'une éolienne de mon salon, gîte de France
Massacre de notre beau paysage rural sans se préoccuper réellement des conséquences d'un tel projet.
Massacre de notre beau paysage rural sans se préoccuper des conséquences engendrées par ce projet.

1 document joint.

Observation n°498 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:20
Par BOUCHENOIRE Michelle

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Michelle bouchenoire
16 avenue de Saumur
49160 LONGUE-JUMELLES
06.16.43.65.04

Longué-Jumelles le 8 octobre 2020

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par la présente, je donne un AVIS DEFAVORABLE aux deux projets éoliens sur la commune de Puy-Du-Lac.

Ma fille, son époux et mes deux-petits enfants résident sur la commune de Puy-Du-Lac, et je compte bien pouvoir y revenir quand ma chimiothérapie sera terminée.

Mais je suis très inquiète concernant les répercutions plus que dévastatrices de ces deux projets éoliens. Les effets néfastes sont nombreux et connus pour sur notre santé. Ma fille a choisi la campagne pour le cadre de vie, mais elle se retrouve menacée avec sa famille. Les maux de tête, les acouphènes, les troubles du comportement et du sommeil sont les seules promesses que les éoliennes peuvent tenir.

Ils se sont également endettés pour acheter leur maison, ce bien qui leur est si cher (dans les deux sens) et qui va se voir inexorablement perdre de sa valeur si ces projets monstrueux venaient à voir le jour.

Bien évidement, je pense également à la nature, aux cigognes que j'ai découvert dans le pré, face à la maison de ma fille, aux chauves-souris pour lesquelles mes petits-enfants ont construis des refuges en bois avec leur papa, à cette formidable biodiversité que leur offre ce territoire. Je ne souhaite pas que tout cela soit gâché par le projet d'un investisseur et pour le profit de quelques personnes n'étant même pas habitants de Puy-Du-Lac.

Alors pour toutes ces raisons non exhaustives, j'émets mon avis DEFAVORABLE au projet des éoliennes sur Puy-Du-Lac Nord et un avis DEFAVORABLE au projet des éoliennes sur Puy-Du-Lac Sud.

Sachant pouvoir compter sur votre bienveillance et votre bon-sens, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Michelle BOUCHENOIRE

Bouchenoire

Observation n°499 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:21
Par Stiven Leonard

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Stiven Léonard
13, lieu-dit la Vacherie
17380 Puy-du-lac

Monsieur J. P Bardon
Commissaire enquêteur

Monsieur,

J'habite Puy du lac au lieu-dit la Vacherie et ma chambre est orientée au sud. J'ai 18 ans et je fais des études après avoir eu mon bac cette année. Je rentre chez moi tous les week-ends et je veux me reposer et profiter de la campagne autour de moi. Depuis peu de temps, j'ai appris qu'un parc éolien tout près de chez moi (Parc Sud) et un autre (Parc Nord) était en projet. Je voudrais continuer à pouvoir dormir au calme la nuit et ne pas être gêné par des spots lumineux. Je profite depuis 2008 d'un écrin de verdure pour faire du vélo, promener mon chien, je ne veux pas voir de tels machines vers chez moi.

Merci de bien vouloir entendre mon témoignage.

Stiven

Fait à Puy-du-lac, le 20 Octobre 2020.

Observation n°500 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:25
Par LEONARD Valérie

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Madame Valérie Léonard
13, lieu-dit La Vacherie
17380 Puy du lac

Le 10 Octobre 2020

A l'attention de Monsieur Jean-Pierre Badron, commissaire-enquêteur

Objet : avis défavorable pour les 2 projets éoliens Nord et Sud à Puy-du-Lac.

Ayant eu par hasard connaissance d'une réunion publique organisée en Mai 2017 par l'ancien maire de la commune et son conseil municipal, nous nous y sommes rendus et avons ainsi pris connaissance du projet éolien.

Cependant les contrats étaient déjà signés avec le promoteur.

D'un point de vue démocratique, c'est irrecevable, cette prise de décision sans concertation des habitants, directement impactés au quotidien, est un vice de forme.

Il ne s'agit pas seulement de l'avis d'un élu ou de quelques personnes qui y trouvent un intérêt personnel non négligeable par un appat financier (rente) ; ce projet concerne des personnes qui ont investi dans un petit patrimoine familial, maisons d'habitation, souvent bâties sur des parcelles vendues par les mêmes propriétaires terriens.

J'ai signé en 2017 la pétition présentée par l'association constituée "Bien Vivre à Puy-du-Lac" pour exprimer ma colère face à cette injustice.

Ce projet a bien été mené sans que nous soyons informés.

Un nouveau conseil municipal a été élu en Mars 2020, dont je fais partie.

Pendant la campagne électorale, de nombreux habitants ont

exprimé leur mécontentement et leur sentiment d'avoir été trompés par le maire sortant et certains conseillers municipaux.
Le vote de contestation fatement exprimé pendant les dernières élections municipales indique clairement l'irrecevabilité du projet éolien.
Moi-même comme d'autres habitants tenons à conserver notre cadre de vie, celui pour lequel nous avons investi pour nous même et nos enfants.

Le cadre de vie ne se résume pas à une étude sur l'environnement menée par une société d'expertise localisée en Loire Atlantique, c'est une observation au quotidien, jours après jours, saisons après saisons de ce qui nous entoure.
Pour ma part, je vis à quelque mètres du bois Brandet, soit directement concernée par l'impact des quatre éoliennes du parc Sud (E_1, E_2, E_3 et E_4).
Pendant la période du confinement national pour raison sanitaire, j'ai observé de nombreux oiseaux, petits et grands mamifères, insectes.
Ce petit bois situé entre une zone ZNIEFF, Zico est un vivier d'espèces animales et végétales et je déplore que l'étude réalisée par la société CALIDRIS soit si peu approfondie.
La zone d'étude ZIP est d'ailleurs très minimaliste alors que la faune sauvage aussi bien terrestre que volante ne considère pas ces limites pour évoluer.
J'ai signé une convention "refuge chauves-souris" afin de participer à leur protection ; tout comme les hirondelles très présentes dans notre hameau "La Vacherie", ce petit mammifère nocturne participe grandement à la régularisation de la prolifération des insectes nuisibles et dangereux.
Difficile de croire comme il est annoncé dans l'étude d'impact sur l'environnement que l'implantation d'éoliennes

lumineuses et créant des trous d'air et des ondes électro-magnétiques n'auront pas de conséquences sur les colonies rares et fragiles de chiroptères.
Je ne suis pas une experte de l'étude environnementale cependant il est essentiel que j'exprime mon inquiétude.
Les effets sur les petits mammifères seront les mêmes sur les plus grands, dont nous faisons aussi partie : nuisances sonores, visuelles de jour comme de nuit, perception des ondes électro-magnétiques, risques non négligeables pour les promeneurs, riverains, adultes et enfants qui se balladent par ici, empruntent les départementales et routes communales concernées par les deux projets.
Un parcours cycliste traverse notre commune depuis le "Quart d'écu" (lieu-dit), il passe sur la D215 le long du bois Brandet et passe dans le lieu-dit "La Vacherie" pour rejoindre les lieux-dits "des Roux" et de "la Motte" sur la commune de Saint-Coutant le Grand ; ce parcours nommé "Rives de Boutonne" est labelisé par le Conseil Général de la Charente Maritime, 121 km de Dampierre-sur-Boutonne à Cabariot ; le tracé de ce circuit serait directement impacté par l'implantation des éoliennes E_1, E_2, E_3 et E_4.
L'étude de dangers ne tient pas compte objectivement des risques sur les cyclistes, le comptage semble être assez aléatoire.

Le projet prévoit des retombées financières pour la commune cependant il n'évoque pas les pertes financières dûes aux renonciations de potentiels nouveaux acquéreurs immobiliers.
Je suis également, comme beaucoup, inquiète des dévalorisations de l'immobilier.
Une autre observation faite par voix dématérialisée le 6/10/20 n° 166 est une interrogation sur l'installation de haies afin de compenser l'impact visuel que nous aurions.

Beaucoup d'autres habitants seraient comme moi directement concernés par un impact visuel de jour et de nuit avec les flashs lumineux.
Une haie seule ne peut suffire à dissimuler un mât de 150 m de haut (y compris les pâles).
L'impact environnemental est beaucoup plus important qu'il n'y paraît.
Les photographies de l'étude nous montrent des éoliennes floues, dissimulées ; pourtant la netteté visuelle des parcs éoliens alentours est bien réelle.

Pour conclure, Monsieur le Commissaire enquêteur, je demande au nom du bien-être de chacun, la préservation de notre environnement quotidien.
Même si ce projet s'inscrit dans la phase de transition écologique voulue par le Gouvernement, il ne tient pas compte de l'avis de la majorité des habitants de Puy-du-Lac. Il impacte beaucoup trop et de trop près nos lieux de vie, il dénaturalise des écosystèmes déjà fragiles à la seule cause de l'intérêt financier.
Ne pouvons-nous pas opérer autrement ?
Je réitère un avis défavorable pour les deux projets éoliens Nord et Sud à Puy-du-Lac.
Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes respectueuses salutations.

Madame Valérie Léonard

PJ : copie convention refuge "chauves-souris"

Observation n°501 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:27
Par M et V DESBRIERES

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mr V. DESBRIERES
44, Rte de Tonnay-Boutonne
17380 St CREPIN

Mr le Commissaire Enqueteur
Mairie de Puy du Lac
17380 Puy du Lac

NORD + SUD

Monsieur

Le projet éolien nous a été vendu comme étant source de progrès ~~~

Dans la réalité nous constatons depuis de nombreuses années, outre les nuisances sonores et visuelles indéniables en hiver, que les éoliennes ne constituent qu'une source d'énergie d'appoint.

En effet sur le parc de St CREPIN (le plus ancien du département) il est extrêmement rare de voir l'ensemble des éoliennes fonctionner en même temps.

Plutôt que de continuer à implanter des éoliennes de ci-de là au seul profit de quelques agriculteurs il serait plus judicieux d'investir dans le stockage des énergies déjà produites.

En conséquence nous nous opposons au projet de Puy du Lac.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations

M DESBRIERES V.

Observation n°502 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:30
Par ROLLIER Michel

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

MR Rolhei Michel
20 Rue de Veille
17380 Tonnay Bte

à Monsieur le commissaire enquêteur

En ce qui concerne le parc nord il n'est pas concevable, autoriser un tel projet qui va défigurer le patrimoine environnementale avec la vallée de la Bautonne à proximité. Les nuisances seront les mêmes au Nord et au Sud pour les riverains. Le promoteur avait bien fait les choses en proposant deux projet bien distinct pour mieux noyer le poisson. Mais les problèmes seront les mêmes au Nord que celui du Sud. La société Crédon au capital sociale de 20000 "Mille euros" encaissera les dépenses sur des projets comme ceux-ci puis disparaitra à plus ou moins longue échéance. Puis il y aura l'après comment des dégénérées. Qui paye : comment les recycleront. Nombreuses questions sont sans réponse. Aussi Monsieur le commissaire enquêteur je vous demanderai d'émettre un avis défavorable aux projets parc sud et parc Nord Puy Pacquau.

Je vous remercie de bien vouloir porter ces remarques à Monsieur le Préfet

Observation n°503

Déposée le 14 Octobre 2020 à 22:11
Par Mullon Pierrette
1 les loges Puy du Lac
17380 Tonnay Boutonne

Observation:
MULLON PIERRETTE
Les loges
17380 PUY DU LAC

Propriétaire
- D'une maison d'habitation
- De terres agricoles

Monsieur le commissaire Enquêteur.

Puy du lac le 02 10 2020

Je suis formellement opposé au projet d'implantation d'Eoliennes NORD sur la commune de Puy du lac pour les raisons suivantes :

Raisons citoyennes de respect de la démocratie locale
- les dernières élections municipales ont montré, sans ambiguité, que la grande majorité des habitants étaient contre cette implantation.

Raisons environnementales
- destruction des paysages de la France rurale traditionnelle (de plus au profit d'intérêts privés)
- perturbations sur la faune
- Impact du son hors sol et dans le sol (infra son)
- Impact sur la santé des personnes qui vivent à proximité, nocivité les ondes émises par les éoliennes.
- Bruit permanent ayant une incidence sur la santé.
- Positionnement des éoliennes à proximité d'habitations Distance inconcevable pour le bien être d'une population

Raisons économiques

- impact direct sur le tourisme (baisse de fréquentation pour les gîtes et chambres d'Hôtes etc.)
- prix de revient du KW très élevé et de plus subventionné par nos impôts !
- rendement dérisoire de production de l'éolien car intermittente et fonction de la force du vent
- Nécessité de stocker temporairement à terme l'électricité produite d'ou pollutions énormes (batteries, barrages…)
- Démantellement à terme : qui paiera ? (les Sociétés d'exploitations n'auront pas les fonds nécessaires ou auront disparues par liquidation…)
- Contrairement aux aprioris les éoliennes ne sont pas écologiques.

Observation n°504 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:32
Par MARCHAIS Catherine

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mme Marchais Catherine
6 Imp du Vieux Moulins
AZAY
17380 St Crépin

Je suis contre le projet Nord et Sud des éoliennes de Puy du Lac.

En effet je suis à 750 mètres des éoliennes de St Crépin et depuis nous avons toujours des problèmes de réception de télévision malgré une parabole, et elles sont très bruyantes.

Cela dérange également les oiseaux.

Mme Marchais

Observation n°505 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:35
Par RAGUENES Roger

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mr Raguénès Roger
2 La Garenne
Puy du Lac
Parc éolien Puy-laquois Nord

Mr Jean Pierre Bordron

Propriétaire d'une maison sur la commune de Puy du Lac depuis 1 an, j'aime me promener dans la campagne, mais si ce projet aboutit, cette campagne sera à tout jamais transformée.

Les impacts seront importants :

- sur notre santé, nos conditions de vie, nuisances sonores, nuisances visuelles ; les effets stroboscopiques (pouvant provoquer des nausées et des vertiges)
- sur la biodiversité, les oiseaux de différentes espèces sont nombreux dans la campagne et les jardins ; les merles les grives, les rouges-gorges paient déjà un lourd tribu.
- sur le patrimoine historique de Puy du Lac l'église du XIIe siècle mélange de style roman et gothique
- dévalorisation de l'habitat (4 éoliennes de 150m de haut à quelques centaines de mètres des maisons)
- création d'interférences
- saturation (nombreux parcs éoliens dans la région dont plusieurs sont visibles de Puy du Lac)

Pour ces raisons j'émets un avis défavorable sur le projet du parc éolien Puy-laquois Nord

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées

le 12 octobre 2020

Raguénès

Observation n°506

Déposée le 14 Octobre 2020 à 22:12
Par BAHRI Karim
16 Cresson
17380 Puy Du Lac

Observation:
REJET DES PROJETS EOLIENS NORD ET SUD A PUY DU LAC

- Sur ce sujet, la population a été prise en traître, sans aucune consultation. Puis lorsque nous avons été avertis de ce projet de parcs éoliens, on nous a rassurés en nous disant qu'il s'agissait simplement d'une enquête de faisabilité alors que le projet était bien enclenché car les contrats avec les propriétaires des terrains avaient déjà été signés en catimini.

- Il est impensable d'avoir ces immenses éoliennes de 150 m de hauteur, si proches des habitations (600 m) qui ne vont apporter que des nuisances visuelles, sonores et des perturbations liées aux ondes magnétiques. Le cauchemar en perspective.

- L'Etat a fait enterrer les câbles électriques pour supprimer les pylônes et poteaux et il n'y aurait pas de contradiction à avoir des géants de 150 m aux abords de chaque hameau ? Non sens total !

- Les animaux sauvages en paieront le prix fort en étant repoussés de leur habitat naturel (notamment du Bois Brandé qui est un refuge important de la commune pour la biodiversité), contrairement à ce qu'affirme de façon mensongère l'étude d'impact qui est impartiale car financée par l'entreprise initiatrice du projet.
Comment peut-on justifier de telles installations alors que plusieurs zones naturelles protégées assurent la biodiversité sur notre petite commune ?

- L'opérateur confie l'exploitation du projet à deux Sarl au capital de 1 000 € chacune, ce qui induit un gros doute sur leur pérennité. Cela peut masquer un transfert futur à n'importe quel opérateur, notamment étranger, qui n'ont rien à faire de l'environnement mais dont le seul but est de faire du profit financier.

- Nous avons un PROJET LIE AU TOURISME RURAL qui sera MIS EN PERIL par la perte de l'attrait et de la quiétude de la campagne et par une atteinte irréversible des paysages transformés en zone industrielle ! Plus aucun touriste n'aura envie de venir ici dans ces conditions.

-Et qu'en est-il du spectacle son et lumière du Quart d'Ecu basé sur l'histoire de la ruralité à Puy du Lac, ridiculisé par ces éoliennes clignotantes juste à côté du spectacle qui ne sera plus possible de produire ? Même chose pour les gîtes ruraux de la commune qui vont se voir désertés.

- De plus, cette affaire prend une mauvaise allure en divisant les gens de la commune et c'est un dégât collatéral supplémentaire, et pas des moindres.

En résumé, j'espère que Monsieur Le Préfet tiendra compte de l'avis de la population, exprimée à 70% contre ce projet dans une pétition.

Observation n°507 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:36
Par RAGUENES Catherine

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Madame Raguénès Catherine
2 La Garenne
Puy du Lac

Projet éolien parc nord

Monsieur Jean Pierre Bordron,

Propriétaire d'une maison sur la commune de Puy du Lac depuis 1 an, j'apprécie, cette vie à la campagne, de découvrir au bout de la route, le bois (Brandet); d'écouter les oiseaux, apercevoir les hérons, les busards, le vol des cigognes et à la tombée de la nuit voir les chauves-souris. Que restera-t-il de tout ça, lorsque 4 éoliennes (plutôt 8) vont se dresser, au centre de Puy du Lac, visibles de pratiquement tous les hameaux.

Cette implantation, de 4 éoliennes, qui est beaucoup trop proche des habitations (plusieurs maisons sont à moins de 700m d'une éolienne) - aura un impact sur nos conditions de vie, nuisances auditives et visuelles (effets stroboscopiques)

- générera des désordres au niveau de la biodiversité
- impactera aussi le patrimoine historique de notre région (l'église du XIIe siècle, le château de la Grève)
- créera des interférences (radio, télévision)
- dévalorisera nos maisons (qui voudrait acheter un bien à 565m d'une éolienne ou même à 700m)
- la région est déjà saturée d'éoliennes.

Pour toutes ces raisons, j'émets un avis défavorable sur le projet du parc éolien Nord (parc Puy-laquois)

Veuillez accepter, Monsieur, l'assurance de ma considération.

le 12 octobre 2020

Observation n°508

Déposée le 14 Octobre 2020 à 22:13
Par COMET Christine
13 La Jarrie
17380 Puy-du-Lac

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans ces deux dossiers qui sont depuis un mois soumis à votre étude pour avis consultatif, je me permets de revenir encore une fois vers vous et d'attirer votre attention sur un point, majeur et primordial à mes yeux.

En effet, si l'aspect technique est traité de façon arbitraire, incomplète et superficielle par le demandeur dans les dossiers présentés, les intervenants à l'enquête se sont, quant à eux, très sérieusement emparés des problématiques posées et ont mis le doigt sur les manquements, les erreurs et les affirmations mensongères des études produites à l'appui de sa demande par le promoteur.

Au-delà de l'étude des aspects techniques faites par les intervenants, chacun à leur façon, avec leurs moyens et leurs émotions - certaines observations étant étayées d'ailleurs par des références techniquement et juridiquement recevables -, il ressort des contributions une opposition manifeste, non pas à la transition écologique, non pas globalement à l'éolien, mais bien au choix géographique d'implantation, à la méthode violente utilisée par le promoteur et à sa volonté unilatérale de les spolier de leur choix de vie, de leur cadre de vie. Il ressort de la lecture des contributions que les intervenants sont, à leur immense majorité, contre ces projets ; l'expression des avis vaut référendum, dont le résultat est criant. Cependant, les dommages collatéraux de la politique de transition écologique menée à force d'idéaux administratifs sont manifestes : nous assistons déjà, et alors que n'en sommes qu'au stade de projets, à la déliquescence du lien social, force ancestrale de notre communauté rurale. Des querelles ont déjà lieu, de vieilles amitiés sont détruites, des menaces directes et indirectes sont proférées, des mains-courantes déposées en gendarmerie… Il est ainsi patent que ces projets n'emportent pas l'acceptation sociale que de tels engagements à long terme requièrent (quarante années de nuisances se profilent à l'horizon).

Votre rôle devient donc, au-delà de l'étude technique et de son bilan objectif de faisabilité matérielle, un devoir de respect de la parole de la population. Au regard de la mobilisation des puy-laquois, soutenus par les élus locaux et nationaux, vous avez désormais obligation de prendre en compte l'aspect humain de ces dossiers. En effet, il entre dans votre mission de *"…contextualiser, comprendre et hiérarchiser les enjeux techniques, socio-économiques, politiques, environnementaux et* ***sociaux,*** *pour le présent et pour le proche avenir"*. Aussi, je vous remercie de bien vouloir intégrer dans votre analyse l'objectif de paix sociale, autre axe de volonté politique voulue par nos élus nationaux.

J'aurais aimé pouvoir analyser certains points de ces dossiers avec vous, vous pointant du doigt les mensonges qui y sont développés. L'affluence lors des permanences que vous avez tenues, principalement pendant des heures ouvrables, ne m'a pas permis de vous rencontrer pour ce faire. Je suis toutefois à votre disposition aux date et heure qui pourraient encore vous convenir pour que nous puissions évoquer ensemble cet aspect de la problématique à laquelle nous sommes confrontés.

En tout état de cause, je vous ai déjà précédemment demandé Monsieur le Commissaire Enquêteur, de rendre un avis défavorable dans les deux dossiers Sud et Nord au nom du principe de précaution quant aux conséquences néfastes sur l'écosystème et la vie de l'Homme sur le territoire de Puy-du-Lac. Je réitère cette demande au nom de la cohésion et de la paix sociales auxquelles nous aspirons tous. Je prie instamment Monsieur le Préfet de rejeter ces deux dossiers pour ces mêmes motifs.

Vous remerciant de votre attention,
Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération.

Christine COMET
13 La Jarrie
17380 PUY-DU-LAC

Observation n°509 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:40
Par ROUX Claude

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mr Claude Roux
26 la Jarrie
17380 Puy du Lac.

SVP

a.
Monsieur le commissaire enquêteur.

Je viens par la presente vous dire que je refuse les eoliennes a Puy du lac petite commune composée de 20 hameaux certain de ces hameaux auront une eolienne a proximité de chez eux et devrons subir les inconvenients produits par elles.
alors je dis non aux eoliennes a Puy du Lac.

fait a Puy du lac le 12 octobre 2020

Roux

Observation n°510 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:40
Par ROUX Gilberte

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mme Roux Gilberte
26 La Jenie
17380 Puy du Lac

NORD

à

Monsieur le Commissaire enquêteur

Je viens par la presente vous dire que je suis contre les eoliennes a Puy du lac commune habitée de 20 hameaux
la proximité apportera des genes - produits par les eoliennes -
Je ne suis pas contre les eoliennes mais pas auprès des habitations.

fait a Puy du lac le 12 octobre 2020

Roux

Observation n°511

Déposée le 14 Octobre 2020 à 22:21
Par PRIMAULT Adrien

Observation:
Je suis fortement DÉFAVORABLE à l'implantation d'éoliennes sur la commune. Notamment aussi proches des habitations.
Déchets visuels, nuisances sonores, impact sur la santé, sur le tourisme ainsi que sur la faune et la flore.

Observation n°512

Déposée le 14 Octobre 2020 à 22:24
Par Cirotteau Guillaume
la jarelée
17380 Tonnay Boutonne

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.Guillaume Cirotteau
La Jarelée
17380 Tonnay Boutonne

Exploitant sur la commune de Puy du lac
Monsieur le commissaire Enquêteur.

Puy du lac le 10.10. 2020
Je vous donne un avis défavorable sur le projet Eolien sur la commune de Puy du Lac

Je suis formellement opposé au projet d'implantation d'Eoliennes SUD sur la commune de Puy du lac pour les raisons suivantes :

Raisons citoyennes de respect de la démocratie locale
- les dernières élections municipales ont montré, sans ambiguité, que la grande majorité des habitants étaient contre cette implantation.

Raisons environnementales
- destruction des paysages de la France rurale traditionnelle (de plus au profit d'intérêts privés)
- perturbations sur la faune
- Impact du son hors sol et dans le sol (infra son)
- Impact sur la santé des personnes qui vivent à proximité, nocivité les ondes émises par les éoliennes.
- Bruit permanent ayant une incidence sur la santé.
- Positionnement des éoliennes à proximité d'habitations Distance inconcevable pour le bien être d'une population

Raisons économiques

- impact direct sur le tourisme (baisse de fréquentation pour les gîtes et chambres d'Hôtes etc.)
- prix de revient du KW très élevé et de plus subventionné par nos impôts !
- rendement dérisoire de production de l'éolien car intermittente et fonction de la force du vent
- Nécessité de stocker temporairement à terme l'électricité produite d'ou pollutions énormes (batteries, barrages…)
- Démantellement à terme : qui paiera ? (les Sociétés d'exploitations n'auront pas les fonds nécessaires ou auront disparues par liquidation…)
- Contrairement aux aprioris les éoliennes ne sont pas écologiques.

Opposition au passage d'une aile d'éolienne sur les terrains exploités par mes soins.
Une politique énergétique qui conduit dans un gouffre financier
Comment au nom d'un profit privé peut on détruire un patrimoine, une qualité de vie .
Stop au programme inutile et dévastateur

Observation n°513 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:37
Par Corinne CHENAULT - B CHENAUT et E CHENAULT

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je viens ici vous faire part de mon sentiment face à l'implantation d'éoliennes sur la commune de Puy du Lac. Certes, nous vivons une époque où brasser de l'air devient la norme. Ne faut-il pas y voir l'impuissance et le désarroi de nos dirigeants face à un monde de plus en plus complexe et ingérable où bien le cynisme mercantile d'un système économique qui ne peut-être qu'incompatible avec l'urgence climatique. L'éolienne semble présenter plus de bénéfices sur le plan économique que sur le plan écologique..Ne vous y trompez pas, je ne suis pas en train de vous tenir un discours « écolo » au sens politique du terme, je ne mange pas de ce pain là !
Vous savez comme moi qu'à ce jour, il n'existe qu'une seule source d'énergie qui , si elle est parfaitement maîtrisée, ne rejette pas de gaz à effet de serre et nous permet d'avoir une électricité moins chère que dans le reste de l'Europe, non, vous ne rêvez pas, je vous parle bien du nucléaire ! Voilà une énergie, n'en déplaise à certains, qui profite au plus grand nombre j'irai même jusqu'à dire qu'il s'agit là de l'énergie des démocraties modernes.
Peut-on en dire autant de l'éolien ? Quel spectacle pathétique que d'observer ces longues silhouettes frêles se dressant vers le ciel comme autant de Don Quichottes faisant corps avec leur moulin à vent. Nous voici ici arrivés à la substantifique moelle du consumérisme, vendre du néant, de l'illusoire mais bien emballé avec toujours le même discours qui nous promet le bonheur et la sérénité.
Mais à qui profite le crime ? Aux habitants des communes ? A ceux qui vendent ou louent leurs terrains ? Aux entreprises qui les fabriquent ? A certains élus ? (rayez les(ou la) mentions inutiles).
J'ai la grande naïveté de penser qu'en démocratie c'est l'intérêt général qui prime. Je ne vois pas ce que l'implantation d'un parc éolien va apporter à la grande majorité des habitants de Puy du Lac si ce n'est la matérialisation de l'incohérence générale qui règne dans nos sociétés modernes.
Je n'oublie pas que les partisans de l'éolien ont aussi leurs arguments, mais comme l'a si bien dit Talleyrand, « En politique , l'important n'est pas ce qui est vrai, mais ce qui est cru « . Cette pensée prend tous son sens ici, puisque rien ne prouve scientifiquement l'efficacité réelle du projet, tout est basé sur la croyance, comme toujours d'ailleurs.
C'est vrai qu'à une époque où la communication est élevée au rang de religion, sa force de persuasion se passe allègrement d'éléments tangibles qui seraient nuisibles au but recherché à savoir imposer une « vérité » acceptée par tous et donc incontestable.
Je suis convaincu que l'éolien n'est qu' un leurre qui permet à certains de s'enrichir en prétextant une action humanitaire pour sauver la planète ; certains esprits malveillants appelleraient ça de l'escroquerie. La planète n'a pas besoin d'être sauvée, par contre l'Homme...lui si !

Voilà, vous avez là la pensée d'un citoyen qui n'aspire qu'à la vérité et au progrès réel, celui qui tire l'humanité vers le haut en l'éloignant de ses instincts les plus bas.

je me permets d'attirer votre attention sur le préjudice considérable que subirait la commune de puy du lac, si la construction des deux parcs éoliens se concrétisait.
Je vous rappelle que nous sommes dans un département qui tire l'essentiel de ses revenus du tourisme. Vous n'êtes pas sans savoir que le spectacle du « Quart-d'écus » attire un public considérable, ce qui a eu pour effet de faire connaître notre petite commune dans le département tout entier et même au delà ! Ce qui signifie que d'autres projets pourraient en découler, ce qui renforcerait considérablement l'économie locale qui en a bien besoin . La commune de puy du Lac occupe une position centrale dans le département faisant la jonction entre le tourisme balnéaire et le tourisme « vert « . En outre, la création prochaine des thermes à Saint-Jean d'angely, ville toute proche, permettrait à nos habitants de créer des gîtes ou des chambres d'hôtes propices au développement économique de nos campagnes où nous manquons de tout. Nous n'avons plus de commerces, plus de médecins, plus de services publiques. Comment redonner vie à nos territoires si nous les enlaidissons avec des forêts d'éoliennes qui sont autant de repoussoirs pour les éventuelles forces vives qui nous manquent si cruellement. Ne gâchons pas nos atouts pour l'intérêt de quelques uns , le jeu n'en vaut pas la chandelle, bien au contraire ne freinons pas le développement de notre village qui risque de souffrir comme les autres de l'après Covid et de ses conséquences sur le plan social, ne retirons pas à nos habitants tout espoir de relancer l'économie de leur village afin de pouvoir continuer à y vivre.

J'oppose donc un avis défavorable au projet des deux parcs éoliens sur la commune de Puy du Lac.

Corinne Chenault B. CHENAUT E. CHENAULT

Observation n°514 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:38
Par QUETIER Francis et Ghislaine

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

elvier Francis
elvier Ghislaine
ue la Vacherie
30 Puy du lac

Mardi 13 octobre 2020

refus des 2 parcs éoliens
sur puy du lac nord et sud

Monsieur le Commissaire

Nous nous opposons aux parcs éoliens
l et sud tout d'abord pas la non concertation
tous les habitants de puy du lac, ces éoliennes sont
près des hameaux, trop hautes, et certainement trop
ntes en provoquant en plus un mal être chez chacun
ous (migraine, maladie psychologique..) c'est aussi une
e à la biodiversité car toutes ces pâles vont
un ravage (tué les oiseaux en vol) ce projet
ne aberration car pour enrichir quelques anciens
il faudrait que tous les habitants de puy du lac

en subissent les inconvenients (maisons devalorisées bruit, mauvaises ondes..) et aussi toutes les communes avoisinantes. on s'aperçoit bien que ce projet avait été decidé que par quelques personnes siegant à la mairie c'est à dire quelques anciens élus donc non non et non aux projets nord et sud

Merci pour votre compréhension

Quetier Francis

quetier Ghislaine

Observation n°515 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:39
Par BENARD PITET Emilie

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mme BERNARD-PITET Emilie
17400 St Jean d'Angely

Le 13 octobre 2020

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par cette lettre, je souhaite vous mettre au courant de mon opposition aux deux projets éoliens concernant la commune de Puy-du-Lac.

J'ai en effet dans cette commune une amie, qui a une famille ; je suis moi-même salariée sur la commune voisine de Tonnay-Boutonne et m'inquiète fortement des répercutions négatives de ces deux projets sur ces personnes et moi-même tant d'un point de vue médical (migraines, troubles du sommeil, acouphènes...) ; qu'environnemental (impact sur les espèces animales présentent sur le territoire telles que les chauve-souris, cigognes...).

Je me questionne sur le bien-fondé de ces deux projets ; sur le respect vis à vis du contribuable ; puisque celles-ci sont construites proches des habitations compte

tenu de leur hauteur toujours plus importante.

De nombreuses zones plus appropriées existent et pourraient être proposées pour ces deux projets. Aussi, entendre et prendre en compte la détresse et l'inquiétude de tous face à cette implantation serait bienvenue.

Pour toutes les raisons précédemment mentionnées, je vous réitère et confirme mon opposition aux deux projets éoliens de Puy-du-Lac.

Mme BENARD-PITET

Observation n°516 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:39
Par MEGE Evelyne

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

adame Meige Evelyne
la Jeannette
380 . Peyrelac

à Peyrelac le 12 octobre 2020

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Juste ces quelques mots pour vous signaler que je suis contre les 2 projets éoliens de Peyrelac Aussi bien celui du Nord que du sud, car il y a quand même 2 parcs éoliens de prévu sur cette petite commune.

Les éoliennes nuisent à la santé de tous, aussi bien à l'être humain, qu'aux animaux, les oiseaux les insectes.

Dangereuse pour la faune protégée.

Détruit le patrimoine, paysage, le tourisme.

La valeur de l'immobilier, et des terrains vont chuter

Alors Non aux éoliennes de Peyrelac

- Détruisez pas notre jolie petite commune - Qui tout les ans il y a un grand spectacle le gerard. D'ici, que des milliers de gens.

Un paysage qui sera fait dans quelques années de que de déchets.

Non aux éoliennes industrielles,

trop c'est trop.

- Allez mettre vos éoliennes sur la côte à Bayan d'abord c'est plus ventée. et le tourisme sera satisfait.

Les éoliennes tout ceci est une histoire de fric.

Alors Non aux Eoliennes à Peyduluc que cela soit au Nord comme au Sud.

Recevez Mr mes salutations.

fait à Puyduluc le 12 octobre 2020

Madame Mège Evelyne.

Mège

Observation n°517

Déposée le 14 Octobre 2020 à 22:41
Par Cirotteau Guillaume
la jarelée
17380 Tonnay Boutonne

Observation:
Guillaume Cirotteau
La Jarelée
17380 Tonny Boutonne

Exploitant sur la commune de Puy du lac
Monsieur le commissaire Enquêteur.

Puy du lac le 10.10. 2020
Je vous donne un avis défavorable sur le projet Eolien sur la commune de Puy du Lac

Je suis formellement opposé au projet d'implantation d'Eoliennes NORD sur la commune de Puy du lac pour les raisons suivantes :

Raisons citoyennes de respect de la démocratie locale
- les dernières élections municipales ont montré, sans ambiguité, que la grande majorité des habitants étaient contre cette implantation.

Raisons environnementales
- destruction des paysages de la France rurale traditionnelle (de plus au profit d'intérêts privés)
- perturbations sur la faune
- Impact du son hors sol et dans le sol (infra son)
- Impact sur la santé des personnes qui vivent à proximité, nocivité les ondes émises par les éoliennes.
- Bruit permanent ayant une incidence sur la santé.
- Positionnement des éoliennes à proximité d'habitations Distance inconcevable pour le bien être d'une population

Raisons économiques

- impact direct sur le tourisme (baisse de fréquentation pour les gîtes et chambres d'Hôtes etc.)
- prix de revient du KW très élevé et de plus subventionné par nos impôts !
- rendement dérisoire de production de l'éolien car intermittente et fonction de la force du vent
- Nécessité de stocker temporairement à terme l'électricité produite d'ou pollutions énormes (batteries, barrages…)
- Démantellement à terme : qui paiera ? (les Sociétés d'exploitations n'auront pas les fonds nécessaires ou auront disparues par liquidation…)
- Contrairement aux aprioris les éoliennes ne sont pas écologiques.

Observation n°518

Déposée le 14 Octobre 2020 à 22:44
Par Pillet Guillaume
19 rue Carnot
95240 Cormeilles en Parisis

Observation:
Voir le fichier joint
Merci

1 document joint.

Observation n°519

Déposée le 14 Octobre 2020 à 23:06
Par PILLET JACKY
02 La Jarrie
17380 Puy du Lac

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents joints.

Pillet Jacky

2 la Jarrie

17380 Puy du Lac

Puy du Lac, le 09 Octobre 2020

Monsieur le Commissaire enquêteur, Monsieur le Préfèt,

Veuillez trouver ci-dessous la suite de notre argumentation déjà émis en Observations n°322 et 325 et qui viennent renforcer notre **avis défavorable** concernant le **projet de parc éolien puy-laquois NORD .**

9) PHOTOMONTAGE

La perception du paysage et sa modification sont des éléments difficiles à appréhender. Les photomontages (pour exemple Chapitre E-Impacts et mesures p.307 projet éolien SUD et p.312 projet éolien NORD), **ne permettent pas d'apprécier la réalité** de **l'implantation** des éoliennes dans le paysage et ne permettent pas d'appréhender **les nuisances visuelles** engendrées par celles-ci.

Seul **un vidéo-montage tridimensionnel** le permettrait.

L'absence de vidéo-montage tridimensionnel, la non prise en considération de l'ensemble de la problématique, c'est-à-dire toutes les éoliennes, non seulement existantes mais également celles prévues sur le territoire des Communautés de Communes, ne permettent pas de mesurer objectivement l'impact des machines projetées sur le paysage.

L'avis émis par Commissaire enquêteur Mr Joël Chouzenoux, 73 avenue du lieutenant-colonel Bernier 17 000 La Rochelle, sur l'Enquête Public de Saint-Loup-de-Saintonge, confirme ce point de vue.

10) IMMOBILIER

Notre maison, vu sa position à équidistance des 2 projets de parcs et avec ses vues panoramiques sur les deux parcs sera dévaluée de 30%, 40% ...

La prise de conscience des nuisances par l'ensemble de la population de tels projets de parc éoliens justifie la baisse du prix du foncier et freine les ventes des habitations.

Les agences immobilères se doivent d'en aviser les futurs acquéreurs

11) GARANTIE FINANCIERE

La garantie financière est de 50 000 euros par éolienne. Le code de l'environnement oblige le promoteur a excavé les fondations **sur une profondeur de 1 mètre**.

Dans le cadre des 2 projets éoliens Puy-Laquois, les fondations seront enlevées dans leur **intégralité** (p 207 du chapitre D V4.2 partie 3). La garantie financière est largement en dessous du coût moyen de démantèlement d'une éoliennne, avec cet engagement s'ajouteront des coûts supplémentaires qui rendront cette garantie trés trés insuffisante.

En conséquence, Monsieur le Commissaire enquêteur, Monsieur le Préfet, je vous pris d'émettre un avis défavorable au projet éolien Puylaquois NORD.

Observation n°520

Déposée le 14 Octobre 2020 à 23:16
Par Anonyme

Observation:
Je suis une habitante de la Devise et je vois dans le projet de ce parc éolien un autre exemple de ce qui se passe sur notre commune : des implantations d'éoliennes toujours en plus grand nombre sans prise en compte suffisante de leur impact sur l'humain et la biodiversité. Notre département s'est engagé depuis longtemps dans l'utilisation de l'éolien mais aujourd'hui les règles qui régissent ces implantations sont à revoir. La distance entre les éoliennes et les habitations, le nombre d'éoliennes sur la surface d'un territoire et une étude chiffrée sur la mortalité de la faune (chauves-souris...) sont à revoir ou à étudier. Ainsi aucun projet éolien ne doit voir le jour dans les conditions actuelles.

Observation n°521 (Mairie de Puy du Lac)

Déposée le 13 Octobre 2020 à 09:05
Par COZIC Michelle

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

le 13/10/20 (8)	Michelle Cozic 3 rue de la charente 17430 Champdolent. M. Cozic	Ce projet est nuisible à notre environnement et donne pas assez de bénéfice energetique. avant d'être realisé, il est deja obsolète = je suis defavorable à ce projet.

Observation n°522 (Mairie de Puy du Lac)

Déposée le 13 Octobre 2020 à 09:05
Par COZIC Dominique

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

9	Dominique Cozic	Absolument contre ce projet
13/10/20	Champdolent	Nous aspirons à la tranquilité à la beauté du paysage et au silence.
		Ce projet est dépassé !
		De plus les pales ne sont pas Recyclables !
		Resolument CONTRE ce projet

Observation n°523 (Mairie de Puy du Lac)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 09:21
Par BURGAUD Nathalie

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

(10) BURGAUD Nathalie

14/10/20 pm 17380 TONNAY-BOUTONNE

Monsieur,

Trop, c'est trop !

Les Vals de Saintonge et d'Aunis ne peuvent plus concentrer la majorité des projets éoliens de Nouvelle-Aquitaine. Chaque territoire doit prendre sa part.

M. Le Commissaire Enquêteur, je vous demande s'il vous plaît, de donner un avis défavorable au projet éolien de Puy du Lac Nord.
parc

Merci.

JPB

Observation n°524 (Mairie de Puy du Lac)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 09:22
Par DERISSON Anne

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
11	Anne DERISSON 17 le sireur 73800 PVY DU LAC	Je suis totalement contre les projets éoliens, j'émets un avis DEFAVORABLE. Les nuisances environnementales sont catastrophiques. J'ai envie de continuer à voir les cigognes dans les champs où pendant nos balades, que les nichoirs à chauves-souris réalisés par mes enfants continuent d'accueillir ces animaux. Les troubles que ces engins pourraient provoquer sont inarrêtables. Ce n'est pas l'avenir que de vivre avec des acouphènes, des migraines, des troubles du sommeil... De plus la législation n'a pas évoluée, les éoliennes sont de plus en plus hautes et toujours aussi prêtes. Notre territoire est déjà saturée. De plus, nous avons investi et nous sommes endettées pour notre maison, nous ne souhaitons pas qu'elle perde de sa valeur pour enrichir des promoteurs ou des personnes qui n'habitent même pas notre village. Je suis donc totalement défavorable !

Observation n°525 (Mairie de Puy du Lac)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 09:23
Par M. TAPON

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

12

Mr TAPON Jean
La SIRAYE nord n° 11
17380

Monsieur Bonjour

Si l'on regarde les résultats néfastes de ces engins qui sont une pollution visuelle partout en France ! c'est un désastre écologique !! c'est clair pour moi je suis défavorable au projet Nord et Sud Totalement

Observation n°526 (Mairie de Puy du Lac)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 09:23
Par NOEL Catherine

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.